



CHIFFRES DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 2014

MATTHIAS FEKL

Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur,
de la Promotion du tourisme, et des Français de l'étranger

Quai d'Orsay, vendredi 6 février 2015



www.diplomatie.gouv.fr

Contact presse
Cabinet du secrétaire d'Etat
Timour Veyri : 01 43 17 47 72

Retrouver l'intégralité de ce dossier en ligne sur *le site du ministère des affaires étrangères et du développement international* : <http://www.diplomatie.gouv.fr> .

*L'élaboration de ce dossier a été coordonnée par le Pôle commerce extérieur de la **Direction générale du Trésor**, avec les contributions des sous-directions Diagnostic et prévisions, Financement international des entreprises et Politiques commerciales et investissements de la DG Trésor, ainsi que de la **Banque de France** sur les échanges de services.*

Les données utilisées sur la France sont issues de la Direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI), sauf indication contraire.

L'ensemble des données sont disponibles sur le site de la DGDDI, accompagnées d'analyses : <http://lekiosque.finances.gouv.fr> . Les analyses et présentations de la DG Trésor sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/resultats-du-commerce-exterieur> .

Sommaire

Synthèse	5
Un déficit qui poursuit son recul sur les biens, un excédent toujours important sur les services	10
Un excédent en recul sur les 4 « familles » de produits prioritaires identifiées en 2012, 2 nouveaux secteurs ciblés depuis 2014	15
L'excédent des échanges de services se replie en 2014	20
Un nombre d'exportateurs qui progresse légèrement en 2014 et a maintenant retrouvé son niveau d'avant-crise	23
Une croissance modeste de l'activité et du commerce dans le monde en 2014 mais une amélioration attendue en 2015	25
Une compétitivité de l'économie française qui s'améliore progressivement depuis le deuxième trimestre	29
Une tendance à la stabilisation des parts de marché de la France qui se confirme, avec une stabilité en valeur et un léger repli en volume	32
Les réformes se poursuivent en faveur d'une économie française plus compétitive et d'un appui renforcé aux entreprises à l'export	36
2014 : une année de consolidation pour les négociations commerciales de l'Union européenne	42
De bonnes performances dans l'aéronautique, l'automobile et la chimie, un recul de 17% de la facture énergétique mais un excédent qui se replie sensiblement dans l'agroalimentaire et la pharmacie	49
Un solde commercial en amélioration vis-à-vis de la plupart des régions du monde, avec un net recul du déficit vis-à-vis de l'Union européenne	55
Une facture énergétique en forte baisse (-17%) mais encore équivalente à 77% du déficit total	62

Liste des encadrés

Le négoce international désormais inclus dans les échanges de biens.....	21
Pourquoi un ralentissement du commerce mondial depuis la crise ?.....	27
Plusieurs facteurs peuvent expliquer la tendance à la stabilisation des parts de marché de la France observée depuis la mi-2011.....	33
Le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) : 20 Md€ soit 3% de baisse du coût du travail.....	36
Le Pacte de responsabilité et de solidarité : allègements de charges, modernisation fiscale, simplification, emploi, solidarité.....	37
Une modernisation de l'économie française, au service des entreprises et des ménages.....	37
Plusieurs réformes du marché du travail au service de la compétitivité des entreprises et du renforcement des droits des salariés.....	38
Une croissance de près de 5% du nombre de volontaires internationaux en entreprise (VIE) en poste par rapport à 2013.....	40
Position de la France et de l'Union européenne dans la négociation TiSA.....	43
La crise ukrainienne a bouleversé les relations commerciales entre l'UE et la Russie.....	45
La négociation avec les Etats-Unis marquée en 2014 par la consultation publique sur le volet « protection des investissements » du Partenariat transatlantique.....	47
Une nouvelle année de baisse des échanges avec la Russie et l'Ukraine.....	57

Synthèse

1. Le déficit des échanges de biens se réduit pour la 3^{ème} année consécutive (-11%), tandis que les services maintiennent un excédent élevé bien qu'en repli sur l'année

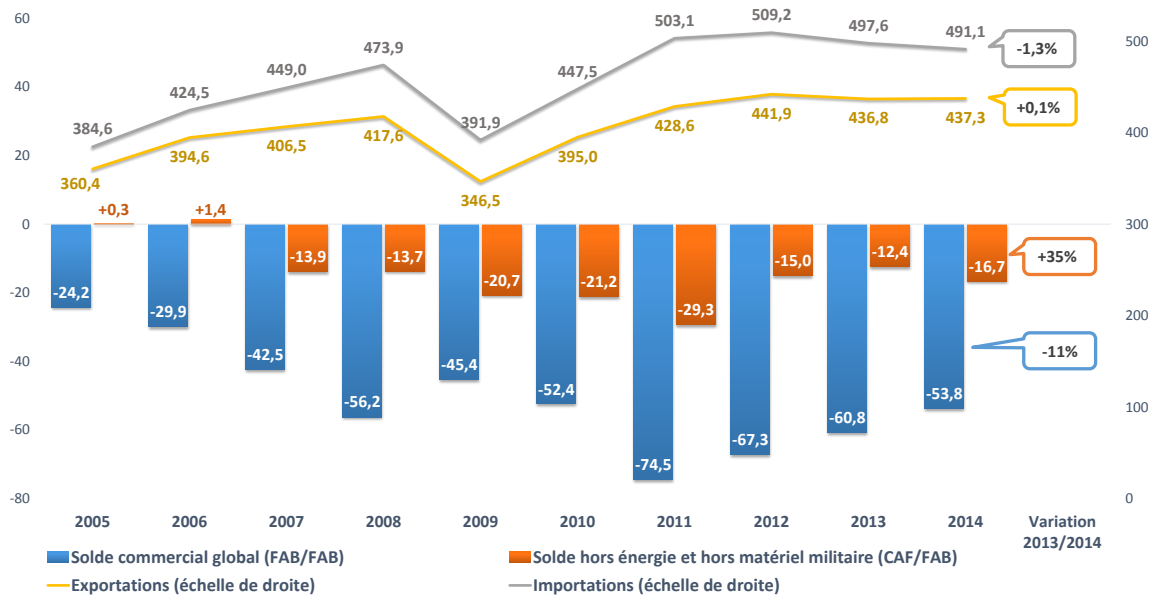
A 53,8 Md€, le déficit commercial se réduit pour la 3^{ème} année consécutive, atteignant son niveau le plus bas depuis 2010

A 53,8 Md€ (données FAB/FAB¹), le déficit commercial est en baisse de 11,5%. Il atteint ainsi son niveau le plus bas depuis 4 ans. La réduction de 7 Md€ en valeur est du même ordre que celles enregistrées en 2012 (-7,2 Md€) et 2013 (-6,5 Md€).

A 16,7 Md€, le déficit hors énergie et hors matériel militaire se dégrade fortement

Le déficit hors énergie et hors matériel militaire se creuse de 4,3 Md€, passant de 12,4 Md€ en 2014 à 16,7 Md€. Il reste néanmoins inférieur de près de 40% à son pic de 2011 (29,3 Md€). Il devrait en outre reprendre en 2015 sa tendance à la baisse (prévision de 16 Md€ dans le projet de loi de finances d'octobre dernier), notamment grâce aux effets progressifs de la baisse de l'euro.

Figure 1 : Evolution annuelle des exportations et importations de biens, en valeur, et du solde commercial total et hors énergie et matériel militaire (en Md€ - données brutes)



Source : Douanes, DG Trésor

Exportations, importations et solde total : données FAB/FAB. Solde hors énergie et matériel militaire : données CAF/FAB.

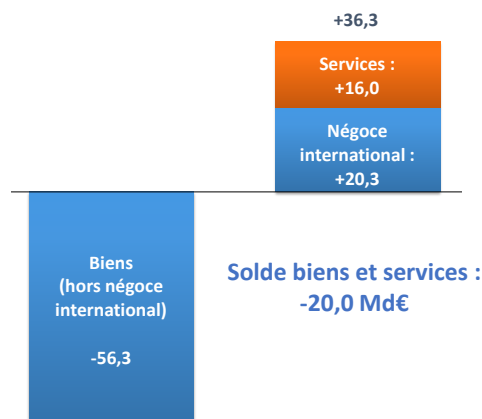
¹ La valeur des échanges de biens est d'abord évaluée au passage de la frontière française. Cette comptabilisation est dite **CAF/FAB** : pour les importations, « coût, assurance et fret » compris jusqu'à notre frontière nationale ; pour les exportations, « franco à bord » à notre frontière. Afin d'établir une symétrie dans l'évaluation des deux flux d'échanges, entrant et sortant, et ainsi ne pas biaiser le calcul du solde commercial, la Douane procède ensuite au calcul d'un solde **FAB/FAB** global, sur l'ensemble des échanges de biens. Cet ajustement ne peut toutefois être réalisé pour chaque catégorie de biens ; les flux par produit ou par pays partenaire restent donc exprimés en données CAF/FAB.

Les échanges de services et le négoce international continuent d'enregistrer un excédent important (36 Md€) même s'il recule par rapport à 2013 (40 Md€), qui compense aux deux tiers le déficit des échanges de biens

Si les biens sont un poste régulièrement déficitaire des échanges extérieurs de la France, **d'autres activités affichent des excédents significatifs et influent positivement sur le solde courant : les services**, pour lesquels, sur la base des données des 11 premiers mois disponibles à ce jour², il devrait se situer **autour de 16 Md€ ; le négoce international** (activité d'achat et de revente de marchandises à des non-résidents, sans que celles-ci franchissent physiquement la frontière française³), **non comptabilisé par les Douanes mais qui fait partie des exportations de biens**, au sens de la balance des paiements comme des comptes nationaux. Il devrait enregistrer un **excédent de l'ordre de 20 Md€ en 2014**.

Au total, avec un excédent de plus de 36 Md€, ces deux postes contrebalancent à hauteur des deux-tiers le déficit des échanges de biens.

Figure 2 : Solde 2014 des échanges de biens, de services et du négoce international, en Md€



Source : Banque de France. 2014 : Extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières (mois de novembre reporté à l'identique en décembre). Le périmètre des biens dans la balance des paiements diffère de celui retenu par les Douanes. Il est en outre ici construit sur la base des 11 premiers mois de l'année.

2. De bonnes performances dans l'aéronautique, l'automobile et la chimie, un recul de 11 Md€ de la facture énergétique mais un excédent qui se replie sensiblement dans l'agroalimentaire et la pharmacie

L'aéronautique (+2,5%), les produits chimiques, parfums et cosmétiques (+2,5%) et dans une moindre mesure l'automobile (+1,6%) sont parmi les secteurs ayant le plus contribué à la croissance des exportations en 2014.

A l'inverse, deux des forces traditionnelles de la France à l'export enregistrent un recul marqué de leurs exportations et de leur excédent et expliquent largement la dégradation du solde hors énergie :

- la pharmacie voit son excédent chuter fortement, passant de 4,6 Md€ à 1,9 Md€. Ses exportations affichent une forte baisse (-4,9%), dans un contexte où les industriels français subissent une forte concurrence sur les prix et la qualité et où l'arrivée à terme de brevets peut régulièrement impacter les ventes. Dans le même temps, les importations croissent fortement (+4,9%), du fait notamment de la

² Extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières (mois de novembre reporté à l'identique en décembre).

³ Le négoce international désigne (i) les achats de marchandises étrangères revendues à des non-résidents sans transiter par le territoire douanier français ainsi que (ii) les achats et ventes à des non-résidents de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

forte croissance cette année des achats de vaccins produits à l'étranger.

- **l'agroalimentaire enregistre lui aussi un excédent en recul, passant de 11,2 Md€ à 9,1 Md€, largement du fait de la baisse du cours des céréales (-10% en moyenne sur l'année), ainsi que d'une récolte céréalière de moins bonne qualité.**

La facture énergétique (solde importations - exportations d'énergie) **s'allège fortement, de près de 11 Md€** soit 17%, à **54,8 Md€**. Ce recul est dû à la baisse du prix du pétrole (-8,2% sur l'année) mais aussi à celle des quantités de produits énergétiques importés.

3. En valeur, les exportations de biens se maintiennent, tandis que les importations reculent, entraînées par la baisse de la facture énergétique. En volume et en incluant les services, les exports devraient enregistrer une progression relativement bonne mais avec une accélération attendue surtout en 2015 et devraient croître moins vite que les importations

En valeur, les exportations de biens se maintiennent sur l'année, après avoir baissé en 2013, tandis que les importations se replient, du fait principalement de l'allègement de la facture énergétique

Les données en valeur sur les biens publiées aujourd'hui par les Douanes font apparaître un repli des échanges (-0,7%⁴), qui reste toutefois bien plus limité qu'en 2013 (-1,8%). Ce faible dynamisme des échanges s'inscrit dans un contexte de progression modeste du commerce mondial.

Les exportations progressent légèrement (+0,1%, à 437 Md€), rompant avec le mouvement de baisse enregistré en 2013, et en cohérence avec la tendance à la stabilisation de la part de marché de la France dans le commerce mondial. **Elles affichent notamment de bonnes progressions en fin d'année, qui peuvent constituer un signal encourageant pour les mois à venir.**

A l'importation, c'est surtout le recul de la facture énergétique (-16,6% à 54,8 Md€) **qui explique la baisse des flux** (-1,3%, à 491,1 Md€), elle-même portée par une baisse marquée du prix du pétrole (-8,2% en moyenne sur l'année par rapport à 2013) et un recul des quantités de pétrole importées.

En volume et sur le champ des biens et services, l'INSEE anticipe une progression de 2,2% des exportations en 2014 et une forte croissance des importations (+2,9%), qui signifieraient une contribution négative du commerce extérieur à la croissance (-0,2 point)

En volume et sur le champ des biens et services, l'INSEE⁵ anticipe pour 2014 une **croissance de 2,2% des exportations**, légèrement inférieure à celle de 2013 (2,4%). **Les importations progresseraient davantage (+2,9%), aboutissant à une contribution légèrement négative du commerce extérieur à la croissance (-0,2 point).**

En 2015, la Commission européenne comme l'OCDE prévoient une forte accélération des échanges de la France, en particulier de ses exportations (+4,2% pour les exportations selon la Commission, +3,5% pour l'OCDE).

⁴ Evolution de la somme des exportations et des importations.

⁵ Note de conjoncture de décembre 2014.

4. Une tendance à la stabilisation des parts de marché de la France qui se confirme, avec une stabilité en valeur et un léger repli en volume

Selon les dernières données disponibles à fin août, **la part de la France dans le commerce mondial en valeur afficherait en 2014 une deuxième année de stabilité, à 3,1 %** (échanges de biens).

En volume, elle se replierait légèrement, à 3,5% après 3,6% en 2012 et 2013 (échanges de biens et de services).

Cette tendance à la stabilisation, qui s'observe depuis la mi-2011, **contraste avec le mouvement de long terme à la baisse enregistré depuis le début des années 1990.**

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution, qui touche d'autres économies avancées, en particulier européennes : une **progression plus limitée du poids des émergents** dans le commerce mondial au cours de la crise ; une **amélioration de la compétitivité-prix** de la France entre 2010 et 2012, liée à la dépréciation de l'euro ; de **bonnes performances sectorielles dans certains domaines, notamment l'aéronautique**, au cours des dernières années. L'analyse des causes de ces évolutions doit toutefois être prise avec prudence et un recul temporel plus grand permettra de mieux les expliquer.

5. Le nombre d'exportateurs progresse légèrement, à 121 000, et a maintenant retrouvé son niveau d'avant-crise

A 121 000, le nombre d'exportateurs de biens affiche en 2014 une très légère augmentation (+0,2%). Il s'agit de sa 3^{ème} année consécutive de hausse, après une décennie de baisse quasi-ininterrompue depuis le début des années 2000.

Il a maintenant retrouvé son niveau d'avant-crise.

Le nombre de PME (+0,4%) et d'ETI (+0,6%) exportatrices augmente légèrement, celui de grandes entreprises est stable.

6. Les réformes se poursuivent en faveur d'une économie française plus compétitive et d'un appui renforcé aux entreprises à l'export

L'action engagée depuis 2012 au service du renforcement de la compétitivité des entreprises se poursuit. Elle s'articule autour de plusieurs axes :

- une politique de baisse du coût du travail et des charges pesant sur les entreprises, portée par le CICE et le pacte de responsabilité et de solidarité;
- des réformes structurelles visant à simplifier l'environnement réglementaire et à poursuivre modernisation de l'économie française en levant les freins à l'activité. Elles sont notamment portées par le projet de loi pour la croissance et l'activité en cours d'examen au Parlement ;
- **des réformes du marché du travail** (loi relative à la sécurisation de l'emploi, réforme de la formation professionnelle, nouvelle convention d'assurance chômage), qui ont vocation à se poursuivre, avec la réflexion engagée **autour de la représentation du personnel et des seuils sociaux** ;
- **une amélioration des conditions de financement des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'innovation, afin d'agir à la fois sur la compétitivité prix et « hors prix »** de l'appareil productif française : réforme du plan d'épargne en actions, deuxième étape du Programme d'investissements

d'avenir, renforcement des dispositifs des Jeunes entreprises innovantes (JEI) et du Crédit d'impôt innovation (CII), plan « innovation » ;

- **une importante réforme de l'organisation territoriale**, avec notamment la réduction du nombre de régions, qui seront de taille européenne et capables de bâtir des stratégies territoriales ambitieuses, en particulier en matière économique, et de rationaliser l'aide au développement des entreprises.

En parallèle, **l'amélioration des dispositifs publics d'accompagnement à l'export se poursuit, au service d'une stratégie centrée sur des priorités sectorielles :**

- **6 « familles » de produits stratégiques à l'export sont désormais identifiées, avec l'ajout en 2014 des industries culturelles et créatives et du tourisme** aux 4 secteurs déjà ciblés depuis 2012 ;
- **depuis le 1^{er} janvier, Business France est opérationnel**. Opérateur issu de la fusion d'Ubifrance et de l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux), cet acteur intégré **permettra de renforcer l'efficacité des outils au service du développement international des entreprises et de l'attractivité du territoire** ;
- **le programme d'accompagnement personnalisé à l'export de 1 000 PME et ETI de croissance d'ici fin 2015 progresse, de même que l'augmentation du nombre de Volontaires internationaux en entreprise (VIE)** et le développement du recours par les PME et ETI à ce dispositif ;
- **les financements export ont fait l'objet d'un ensemble de réformes depuis 2 ans, afin d'en maintenir la compétitivité** : création de plusieurs nouveaux dispositifs, plan d'action sur le développement de l'accès des PME et ETI à ces outils, développement d'activités de prêt direct à l'export.

7. 2014 : une année de consolidation pour les négociations commerciales de l'Union européenne

Après le succès de la 9^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Bali en décembre 2013, l'année 2014 a été marquée par un blocage temporaire à l'OMC du processus visant à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges dans le calendrier défini à Bali. Elle a également vu le décalage du calendrier qui reporte à 2015 la définition du programme de travail « post-Bali » visant à conclure le cycle de Doha.

Parallèlement, les négociations plurilatérales ont connu des avancées significatives tant sur les services et les biens environnementaux que sur les technologies de l'information.

Sur le plan bilatéral, plusieurs négociations d'accords de libre-échange conduites par l'Union européenne ont connu des avancées importantes. Les accords avec la **Moldavie** et la **Géorgie** ont été signés et mis en œuvre. L'accord avec l'**Ukraine** a été signé et des préférences commerciales autonomes mises en place, dans un contexte de difficultés croissantes, tant politiques qu'économiques, avec la **Russie**. Plusieurs négociations importantes se sont achevées (**Canada, Singapour, Equateur, Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest - CEDEAO, Communauté de développement d'Afrique australe - SADC, Communauté d'Afrique de l'Est - EAC**), laissant espérer une mise en œuvre prochaine de ces accords.

Parallèlement, d'autres négociations majeures poursuivent, avec les **Etats-Unis**, le **Japon**, le **Vietnam** notamment, ainsi qu'une négociation en vue d'un accord d'investissement avec la **Chine**. Si elles sont menées à leur terme, **elles conduiront à accroître très substantiellement la part du commerce extérieur de la France en dehors de l'Union européenne bénéficiant de préférences commerciales et de conditions privilégiées d'accès au marché.**

Un déficit qui poursuit son recul sur les biens, un excédent toujours important sur les services

- ✓ **A 53,8 Md€, le déficit des échanges de biens se réduit de plus de 11%, pour atteindre son niveau le plus faible depuis 2010.** La baisse est d'ampleur équivalente à celles enregistrées en 2012 et 2013. Elle est **due à la réduction des importations d'énergie, elle-même liée à la baisse du prix du pétrole** (-8,2% en moyenne sur l'année) **et à une diminution des quantités de produits pétroliers importés** (-8,1% pour le pétrole brut).
- ✓ **En revanche, hors énergie et matériel militaire, le déficit se dégrade sensiblement, de 4,3 Md€, atteignant 16,7 Md€ après 12,4 Md€ en 2013.**
- ✓ **Les services et le négoce international**, autres composantes de la balance courante de la France, **devraient quant à eux de nouveau enregistrer un excédent important (36,3 Md€)**, même s'il est en repli par rapport à 2013 (39,9 Md€). **Il compense aux deux tiers le déficit des biens.**
- ✓ Après avoir baissé en 2013, **les échanges de biens en valeur publiés aujourd'hui sont légèrement mieux orientés en 2014 : les exportations se stabilisent** (+0,1%, après -1,2%), **tandis que les importations poursuivent leur baisse mais à un rythme plus faible qu'en 2013** (-1,3% après -2,3%), **entraînées par le recul de la facture énergétique.**
- ✓ **Toutefois, les données en volume et incluant les services soulignent que les échanges progressent.** Selon les prévisions de l'INSEE, les importations croîtraient plus rapidement (+2,9%) que les exportations (+2,2%), aboutissant à une **contribution légèrement négative du commerce extérieur à la croissance** sur l'année (prévision INSEE de -0,2 point).

1. Le déficit des échanges de biens se réduit pour la 3^{ème} année consécutive, tandis que les services maintiennent un excédent élevé bien qu'en repli sur l'année

A 53,8 Md€, le déficit commercial se réduit pour la 3^{ème} année consécutive, atteignant son niveau le plus bas depuis 2010

A 53,8 Md€ (données FAB/FAB⁶), **le déficit commercial est en baisse de 11,5%. Il atteint ainsi son niveau le plus bas depuis 4 ans.** La réduction de 7 Md€ en valeur est du même ordre que celles enregistrées en 2012 (-7,2 Md€) et 2013 (-6,5 Md€).

A 16,7 Md€, le déficit hors énergie et hors matériel militaire se dégrade fortement

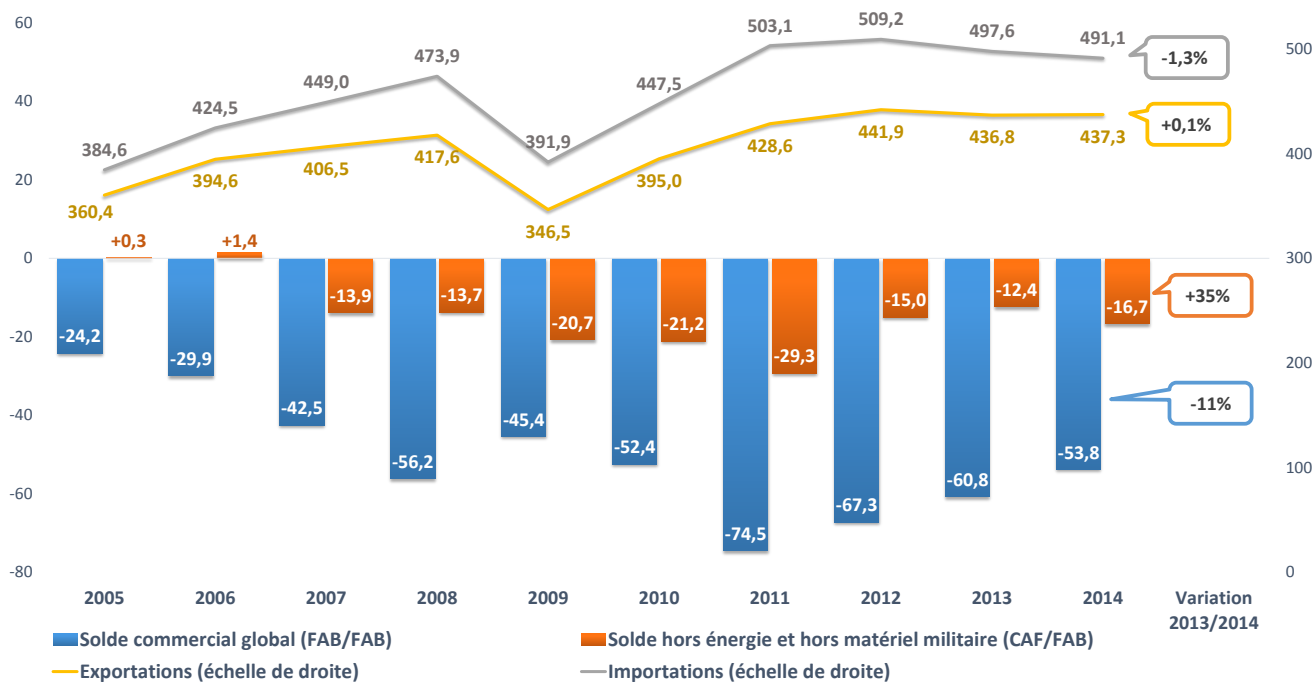
Le déficit hors énergie et hors matériel militaire se creuse de 4,3 Md€, passant de 12,4 Md€ en 2014 à 16,7 Md€.

Il reste néanmoins inférieur de près de 40% à son pic de 2011 (29,3 Md€).

⁶ La valeur des échanges de biens est d'abord évaluée au passage de la frontière française. Cette comptabilisation est dite **CAF/FAB** : pour les importations, « coût, assurance et fret » compris jusqu'à notre frontière nationale ; pour les exportations, « franco à bord » à notre frontière. Afin d'établir une symétrie dans l'évaluation des deux flux d'échanges, entrant et sortant, et ainsi ne pas biaiser le calcul du solde commercial, la Douane procède ensuite au calcul d'un solde **FAB/FAB** global, sur l'ensemble des échanges de biens. Cet ajustement ne peut toutefois être réalisé pour chaque catégorie de biens ; les flux par produit ou par pays partenaire restent donc exprimés en données CAF/FAB.

Il devrait en outre reprendre en 2015 sa tendance à la baisse (prévision de 16 Md€ dans le projet de loi de finances d'octobre dernier), notamment grâce aux effets progressifs de la baisse de l'euro.

Figure 3 : Evolution annuelle des exportations et importations de biens, en valeur, et du solde commercial total et hors énergie et matériel militaire (en Md€ - données brutes)



Source : Douanes, DG Trésor

Exportations, importations et solde total : données FAB/FAB. Solde hors énergie et matériel militaire : données CAF/FAB.

Les échanges de services et le négoce international continuent d'enregistrer un excédent important (36 Md€) même s'il recule par rapport à 2013 (40 Md€), qui compense aux deux tiers le déficit des échanges de biens

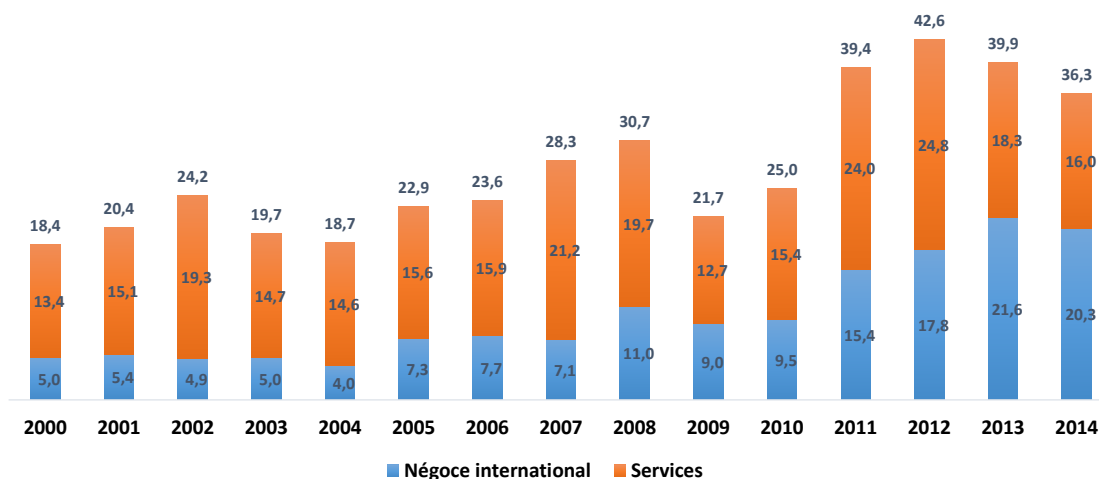
Si les biens sont un poste régulièrement déficitaire des échanges extérieurs de la France, d'autres catégories affichent des excédents significatifs et influent positivement sur le solde courant :

- les services, pour lesquels, sur la base des données des 11 premiers mois disponibles à ce jour⁷, il devrait se situer autour de 16 Md€ ;
- le négoce international (activité d'achat et de revente de marchandises à des non-résidents, sans que celles-ci franchissent physiquement la frontière française⁸), non comptabilisé par les Douanes mais qui fait partie des exportations de biens, au sens de la balance des paiements comme des comptes nationaux. Il devrait enregistrer un excédent de l'ordre de 20 Md€ en 2014.

⁷ Extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières (mois de novembre reporté à l'identique en décembre).

⁸ Le négoce international désigne (i) les achats de marchandises étrangères revendues à des non-résidents sans transiter par le territoire douanier français ainsi que (ii) les achats et ventes à des non-résidents de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

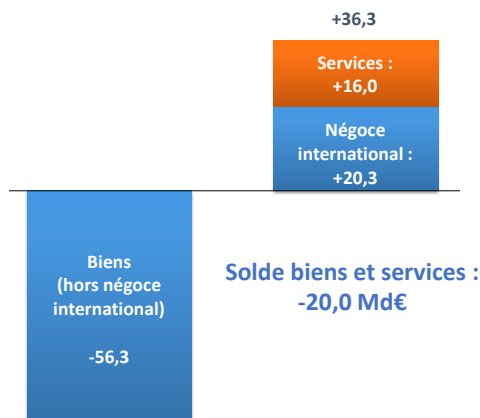
Figure 4 : Excédent des échanges de services et du négoce international, 2000-2014 (en Md€)



Source : Banque de France. 2014 : Extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières (mois de novembre reporté à l'identique en décembre)

Au total, avec un excédent de plus de 36 Md€, ces deux postes contrebalancent à hauteur des deux-tiers le déficit des échanges de biens.

Figure 5 : Solde 2014 des échanges de biens, de services et du négoce international, en Md€



Source : Banque de France. 2014 : Extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières (mois de novembre reporté à l'identique en décembre). Le périmètre des biens dans la balance des paiements diffère de celui retenu par les Douanes. Il est en outre ici construit sur la base des 11 premiers mois de l'année.

2. En valeur, les exportations de biens se maintiennent, tandis que les importations reculent, entraînées par la baisse de la facture énergétique. En volume et en incluant les services, les exports devraient enregistrer une progression relativement bonne mais avec une accélération attendue surtout en 2015 et devraient croître moins vite que les importations

En valeur, les exportations de biens se maintiennent sur l'année, après avoir baissé en 2013, tandis que les importations se replient, du fait principalement de l'allègement de la facture énergétique

Les données en valeur sur les biens publiées aujourd'hui par les Douanes font apparaître un repli des échanges

(-0,7%⁹), qui reste toutefois bien plus limité qu'en 2013 (-1,8%). Ce faible dynamisme des échanges s'inscrit dans un contexte de progression modeste du commerce mondial et de baisse du prix du pétrole en 2014 (cf. fiche n°5).

Les exportations progressent légèrement (+0,1%, à 437,3 Md€), rompant avec le mouvement de baisse enregistré en 2013, et en cohérence avec la tendance à la stabilisation de la part de marché de la France dans le commerce mondial. **Elles affichent notamment de bonnes progressions en fin d'année**, qui peuvent constituer un signal encourageant pour les mois à venir.

A l'importation, c'est surtout le recul de la facture énergétique (-16,6% à 54,8 Md€) **qui explique la baisse des flux (-1,3%**, à 491,1 Md€), elle-même portée par une baisse marquée du prix du pétrole (-8,2% en moyenne sur l'année par rapport à 2013) et un recul des quantités de pétrole importées.

En volume, à l'issue des trois premiers trimestres 2014¹⁰, les importations de biens et services marquent une nette progression (acquis de +3,3%), tandis que les exportations augmentent plus modestement (+1,9%), impliquant une contribution sensiblement négative du commerce extérieur à la croissance (-0,4 pt)

En volume, l'année 2013 avait été marquée par le rebond des importations (+1,7% après -1,3% en 2012), en ligne avec la légère reprise de la demande intérieure, **et par un plus fort dynamisme des exportations** (+2,2% après +1,1%), dans un contexte d'accélération du commerce mondial. **Dès lors, la contribution du commerce extérieur à la croissance en 2013 avait été positive mais limitée, à 0,1 point.**

En acquis¹¹ à l'issue du troisième trimestre 2014, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB sur l'année est de -0,4 point, reflet du ralentissement chez nos principaux partenaires commerciaux tandis qu'en France, la demande intérieure résiste. En effet, alors que **les importations connaissent un fort rebond** (+3,3%), **les exportations ne progressent que modestement** (+1,9%).

Toutefois, les données douanières d'octobre et de novembre suggèrent une stabilisation des importations et une accélération des exportations au quatrième trimestre 2014, de sorte que la contribution du commerce extérieur à la croissance pourrait être un peu moins dégradée sur l'année : **l'INSEE¹² anticipe pour l'année 2014 une croissance de 2,2% des exportations et de 2,9% des importations** pour une **contribution négative** de l'ordre de **-0,2 point** de croissance.

Tableau 1 : Évolution des exportations et des importations, en volume, depuis 2010 (%)

	2010	2011	2012	2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	Acquis 2014 à l'issue du 3 ^e trimestre
Exportations	9.0	6.9	1.1	2.2	0.9	0.6	0.0	0.5	1.9
Importations	8.9	6.3	-1.3	1.7	0.2	1.1	0.6	1.3	3.3

Source : Insee Comptes nationaux. Les données trimestrielles et l'acquis 2014 sont des données CIO-CVS.

* Acquis à l'issue du 3^e trimestre 2014 d'après les résultats détaillés du 23 décembre 2014.

Source : INSEE, comptes nationaux. Les données trimestrielles et l'acquis 2014 sont des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés (cvs-cjo). Acquis à l'issue du 3^e trimestre 2014 d'après les résultats détaillés du 23 décembre 2014.

⁹ Evolution de la somme des exportations et des importations.

¹⁰ Les comptes nationaux du dernier trimestre 2014 seront publiés par l'INSEE le 13 février 2015. Les données citées ici, issues des comptes nationaux, se différencient de celles des Douanes notamment en ce qu'elles sont (i) en volume (corrigées de l'évolution des prix), (ii) portent sur le champ non seulement des biens mais aussi des services et (iii) retraitent certains postes, excluant en particulier les échanges aéronautiques.

¹¹ C'est-à-dire la contribution du commerce extérieur à la croissance en 2014 dans l'hypothèse où aucune progression des échanges n'aurait lieu au 4^{ème} trimestre.

¹² Note de conjoncture de décembre 2014.

Tableau 2 : Contribution du commerce extérieur à la croissance, depuis 2010 (%)

	2010	2011	2012	2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	Acquis 2014 à l'issue du 3 ^e trimestre
Exportations (1)	2.2	1.8	0.3	0.6	0.3	0.2	0.0	0.2	0.6
Importations (2)	-2.3	-1.8	0.4	-0.5	-0.1	-0.3	-0.2	-0.4	-1.0
Commerce extérieur (1) + (2)	-0.1	0.0	0.7	0.1	0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.4
Produit intérieur brut	2.0	2.1	0.3	0.3	0.2	0.0	-0.1	0.3	0.3

Source : Insee Comptes nationaux. Les données trimestrielles et l'acquis 2014 sont des données CIO-CVS.

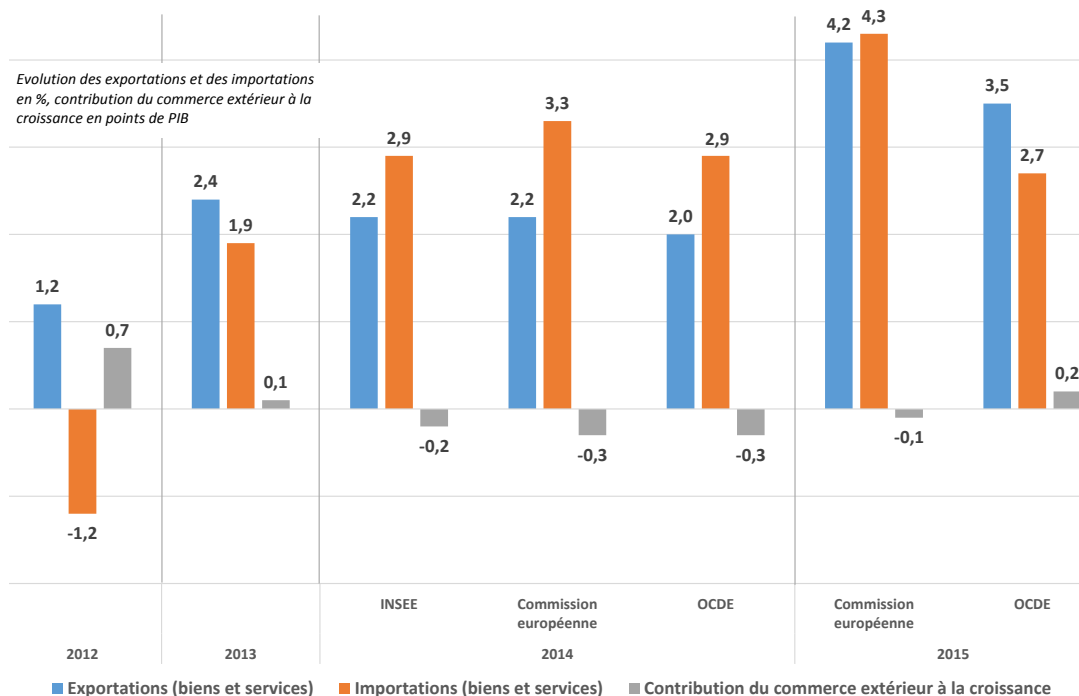
Source : INSEE, comptes nationaux. Les données trimestrielles et l'acquis 2014 sont des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés (cvs-cjo).

En 2015, les exportations françaises devraient bénéficier de l'affermissement progressif de la reprise internationale

En 2015, malgré le ralentissement attendu dans les économies émergentes, **l'accélération progressive de l'activité dans les économies avancées**, notamment la zone euro, **devrait dynamiser la demande mondiale adressée à la France et stimuler les exportations**. L'INSEE anticipe ainsi une **progression de 1% de la demande mondiale adressée à la France au 4^{ème} trimestre 2014 ainsi qu'au 1^{er} semestre 2015**, en lien avec un **regain de croissance chez nos principaux partenaires** et avec la dépréciation récente de l'euro.

La reprise de l'activité et le retour de la confiance en France devraient par ailleurs soutenir les importations mais, au total, dans un contexte de **dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar**, la reprise des exportations pourrait l'emporter et permettre une contribution positive du solde extérieur à la croissance. Sur la base de ses projections sur les 2 premiers trimestres 2015, l'INSEE anticipe une contribution positive de 0,2 point.

Figure 6 : Evolution des exportations et des importations (biens et services, en volume) et contribution du commerce extérieur à la croissance : données 2012 et 2013 et projections pour 2014 et 2015



Sources : INSEE, dernières données du 23 décembre 2014 et note de conjoncture de décembre. Commission européenne : prévisions d'hiver, 5 février 2014. OCDE : Perspectives économiques du 25 novembre 2014.

Un excédent en recul sur les 4 « familles » de produits prioritaires identifiées en 2012, 2 nouveaux secteurs ciblés depuis 2014

- ✓ **Les exportations des 4 « familles »** de produits prioritaires de la stratégie du commerce extérieur identifiées en 2012 reculent (-4%). Ces secteurs continuent d'afficher un **excédent, de 4,5 Md€, toutefois en forte baisse** par rapport à 2013, où il s'élevait à près de 9 Md€.
- ✓ Ils subissent l'impact du recul des exportations agricoles en valeur, dans un contexte de baisse des cours des céréales et de mauvaise qualité de la récolte céréalière. Ils sont également **pénalisés par la forte dégradation de l'excédent de la pharmacie** sur l'année (voir fiche n°10).
- ✓ **Les 2 nouveaux secteurs stratégiques identifiés en 2014 – les industries culturelles et créatives et le tourisme – affichent**, sur la base de données toutefois encore provisoires, un **excédent combiné de 5 Md€**.

1. Les exportations et l'excédent se replient en 2014 sur le champ des 4 « familles » de produits stratégiques identifiées en 2012

Des exportations pénalisées par le recul en valeur des exportations agricoles, affectées notamment par des prix en repli

Sur le champ des 4 « familles » de produits prioritaires de la stratégie export, **les exportations françaises de biens et services ont reculé cette année de près de 5 Md€, à 147 Md€ (-3,1%)**. Les exportations diminuent dans chacune des 4 familles mais c'est surtout la baisse des exportations de produits agroalimentaires (-3,8%) qui a pesé, du fait notamment du recul en valeur des exportations de céréales, affectées par des prix en repli, et de fruits et légumes.

Les importations reculent également (-0,3%, à 138 Md€) mais de nettement manière moins marquée.

Au total, la France demeure largement excédentaire mais avec un excédent divisé par deux, passant de 8,9 Md€ à 4,5 Md€ en 2014.

Tableau 3 : Synthèse des échanges par famille en 2014 et évolution par rapport à 2013 (en Md€)

	2013			2014			Croissance annuelle		
	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	
Mieux se nourrir	Agroalimentaire	59,5	48,2	11,3	57,2	48,1	9,1	-3,8%	-0,3%
	Machines agricoles	2,7	4,2	-1,5	2,7	3,6	-0,9	-0,5%	-14,8%
	<i>Total Mieux se nourrir</i>	<i>62,2</i>	<i>52,4</i>	<i>9,7</i>	<i>59,9</i>	<i>51,7</i>	<i>8,2</i>	<i>-3,7%</i>	<i>-1,5%</i>
Mieux se soigner	Cosmétiques	12,5	3,9	8,6	12,9	3,9	8,9	3,2%	2,0%
	Appareils médicaux	6,3	7,7	-1,4	6,1	7,5	-1,5	-3,4%	-1,8%
	Produits pharmaceutiques	28,8	24,3	4,5	27,2	25,4	1,8	-5,5%	4,4%
<i>Total Mieux se soigner</i>	<i>47,6</i>	<i>35,9</i>	<i>11,7</i>	<i>46,1</i>	<i>36,9</i>	<i>9,3</i>	<i>-3,0%</i>	<i>2,8%</i>	
Mieux communiquer	Produits électriques et matériel informatique	16,0	30,8	-14,7	15,3	29,5	-14,2	-4,2%	-4,1%
	Services de télécom., d'informatique et d'information*	13,0	14,1	-1,1	13,6	14,7	-1,1	4,3%	4,0%
	<i>Total Mieux communiquer</i>	<i>29,0</i>	<i>44,9</i>	<i>-15,8</i>	<i>28,9</i>	<i>44,2</i>	<i>-15,2</i>	<i>-0,4%</i>	<i>-1,6%</i>
Mieux vivre en ville	Ecoproduits	8,9	6,5	2,4	9,1	6,7	2,4	1,9%	2,6%
	Matériel ferroviaire	1,0	0,7	0,3	0,7	0,7	0,0	-30,1%	-4,9%
	Services de construction*	3,2	2,6	0,6	2,4	2,6	-0,2	-25,6%	-1,9%
<i>Total Mieux vivre en ville</i>	<i>13,2</i>	<i>9,9</i>	<i>3,3</i>	<i>12,2</i>	<i>10,0</i>	<i>2,2</i>	<i>-7,2%</i>	<i>0,9%</i>	
Total 4 Mieux	151,9	143,1	8,9	147,1	142,7	4,5	-3,1%	-0,3%	

Source : Douanes, Banque de France, DG Trésor

* Les données 2014 relatives aux échanges de services reposent sur les 11 premiers mois de l'année, le 12^{ème} étant considéré identique au 11^{ème}.

La famille « mieux se soigner » conserve l'excédent le plus élevé, à près de 10 Md€

Après avoir dépassé en 2013 l'excédent de la famille « mieux se nourrir », la famille « mieux se soigner » confirme en 2014 sa position de **premier excédent parmi les 4 secteurs, à 9,3 Md€**. Les **résultats décevants des ventes du secteur pharmaceutique** (-5,5%) et d'appareils médicaux (-3,4%) ont notamment été **compensés par le dynamisme de la cosmétique** (+3,2%), ce qui a permis de limiter la baisse de l'excédent à 2,4 Md€.

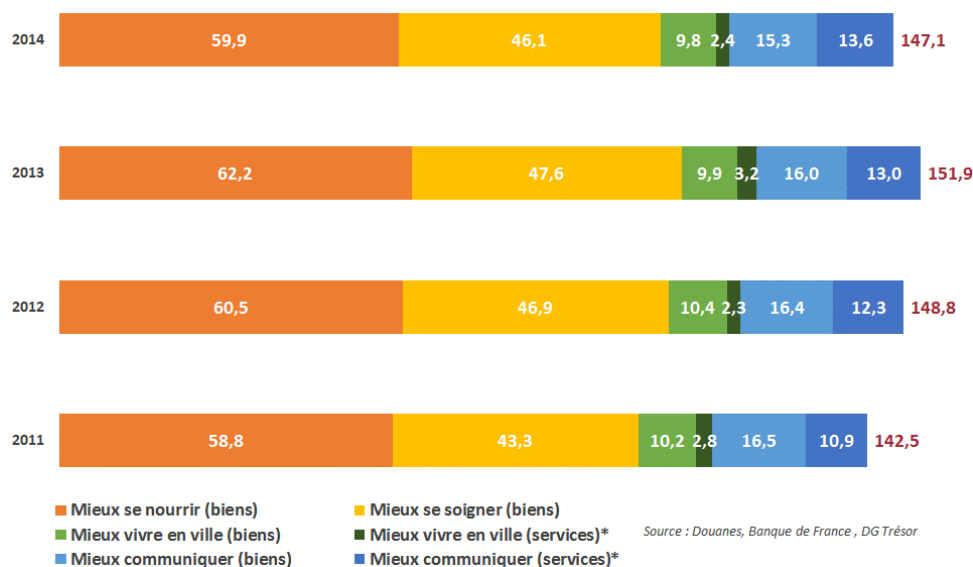


Figure 7 :

Evolution des exportations de biens et services des 4 familles de produits prioritaires identifiées en 2012

(en Md€)

Figure 8 :

Evolution du solde des échanges de biens et services des 4 familles de produits prioritaires identifiées en 2012

(en Md€)



La famille « mieux se nourrir » est impactée par le recul des exportations agricoles

La famille « mieux se nourrir » est pénalisée cette année par le **recul des exportations de produits agricoles bruts** (céréales, fruits et légumes). **Les ventes de produits transformés** (industries agroalimentaires) sont elles

aussi atones (-0,8%), affichant une **diminution sur les boissons** et un **recul plus marqué sur les exportations de viandes**, seuls les produits laitiers se démarquant positivement (+6,5%).

Les exportations de machines agricoles sont stables (-0,5%) mais représentent des montants beaucoup moins importants (2,7 Md€).

La famille demeure toutefois la première en termes de montants exportés, avec 57,2 Md€ – soit 40% du total des exportations des 4 familles – en recul de 3,7% par rapport à 2013.

Le déficit de la famille « mieux communiquer » diminue

Le **déficit de la famille « mieux communiquer » s'est réduit** en 2014 (de -15,8 à 15,2Md€) dans un contexte marqué par **une forte diminution des échanges de biens** et des **échanges de services en hausse** (+4,3% pour les exportations à 13,6 Md€ et +4% pour les importations), dont le déficit est stable à 1,1 Md€.

Les exportations et l'excédent de la famille « mieux vivre en ville » se replient

Malgré la **légère hausse des exportations d'écoproduits** (+1,9% à 9,1 Md€) qui composent les deux tiers des ventes de la famille « mieux vivre en ville », ses **exportations totales reculent** de 7,2% (12,2 Md€), du fait en particulier de la chute des exportations de matériel ferroviaire (-30% à 0,7 Md€) et de services de construction (-26% à 2,4 Md€). Dans le même temps, les **importations reculent** (-0,9%).

L'excédent se réduit en conséquence de plus de 1 Md€ (à 2,2 Md€).

Le déficit se réduit fortement vis-à-vis des 49 pays prioritaires

Les **exportations vers les 49** pays cibles de la stratégie du commerce extérieur **renouent avec une croissance modérée** en 2014 (+0,4%) à 381 Md€. La baisse des importations ralentit mais se poursuit (-1,6% à 444 Md€, après -2,4% en 2013).

Le déficit vis-à-vis de ces partenaires recule de 12%, à -63 Md€, en ligne avec l'amélioration du déficit commercial total.

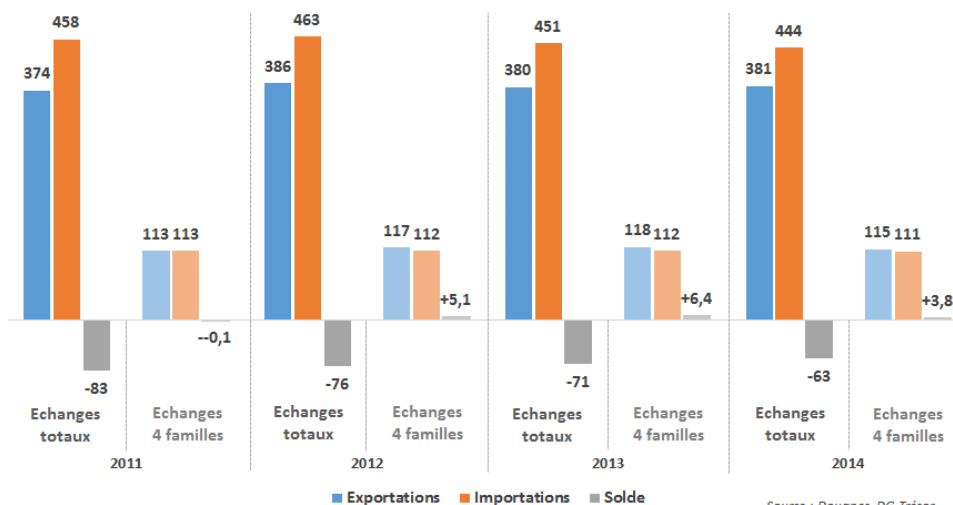
Sur le champ des 4 « familles », nos échanges avec ces 49 Etats continuent d'afficher un excédent de près de 4 Md€, loin du déficit enregistré en 2011, même s'il recule sur l'année

Sur le champ des 4 « familles », les exportations françaises (-2,7% à 115 Md€) **ont diminué plus fortement que les importations** (-0,5%).

Aussi, **l'excédent se replie de 2,6 Md€, à 3,8 Md€**. La progression reste toutefois claire par rapport à 2011, où la France enregistrait un déficit.

Figure 9 :
Evolution des échanges de biens avec les 49 pays cibles de la stratégie du commerce extérieur

(en Md€)



2. Deux nouveaux secteurs ont été identifiés en 2014, les industries culturelles et créatives et le tourisme

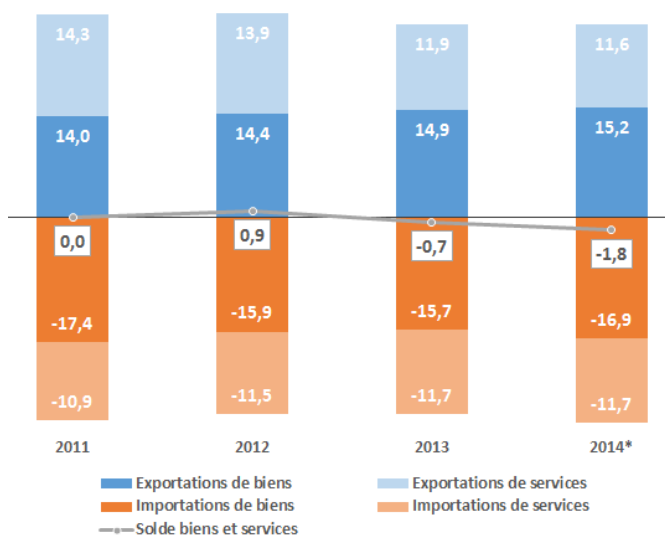
En 2014, deux nouvelles « familles » de produits stratégiques ont été identifiées par le secrétariat d'Etat au commerce extérieur : les industries culturelles et créatives et le tourisme.

Les industries culturelles et créatives représentent 27 Md€ d'exportations, en retenant le champ de l'« économie créative » défini par la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)¹³, soit plus que les exportations d'automobiles et un peu moins que les exportations pharmaceutiques. La France est le 5^{ème} exportateur mondial du secteur. Elle enregistre un léger déficit, de 1,8 Md€ en 2014.

Figure 10 :

Evolution des échanges de biens et services des industries créatives et culturelles, au sens de la CNUCED

(en Md€)



¹³ Les données relatives à certains des postes de services identifiés par la CNUCED n'étant pas directement disponibles depuis le changement de méthodologie intervenu l'an dernier (passage à la 6^{ème} édition du Manuel de la balance des paiements du FMI), les données intégrées dans cette fiche reprennent les échanges de services « personnels - culturels et relatifs aux loisirs » et « frais pour usage de la propriété intellectuelle non identifiés ailleurs ».

Sur le champ des biens, **les exportations françaises s'élèvent en 2014 à 15,2 Md€ (+2%)** avec un léger déficit pour la France, à hauteur de 1,7 Md€. Dans les échanges de services, le solde se situe à l'équilibre avec près de 12 Md€ d'exportations, dont près de 75% provenant des recettes de propriété intellectuelle.

L'identification du secteur du tourisme renvoie à son importance pour l'économie française : **85 millions de visiteurs** en 2013 et un **excédent récurrent** dans la balance des services. Au-delà de l'attractivité touristique de la France, l'objectif de cette nouvelle famille est aussi d'**exporter le savoir-faire français en matière de développement des infrastructures touristiques**.

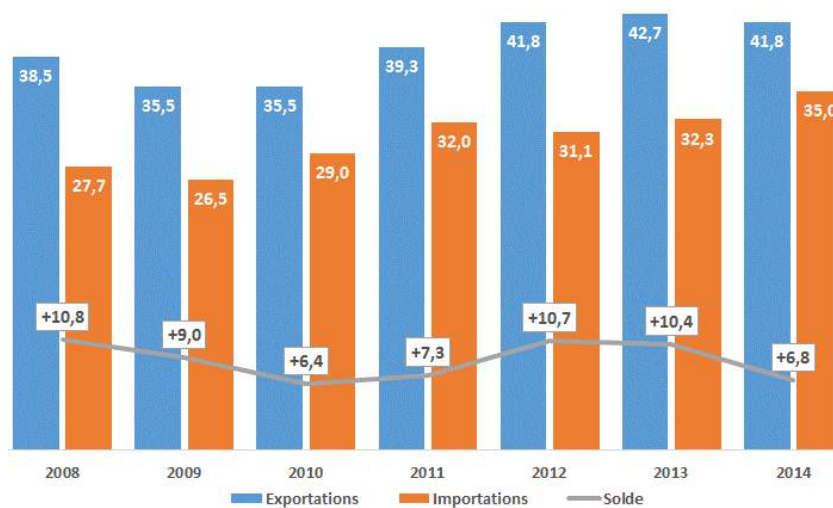
En 2014, sur la base de données provisoires, l'excédent des services de voyages se replierait, à près de 7 Md€ après avoir atteint 10 Md€ pendant 2 années consécutives.

Figure 11 :

**Evolution du poste « voyages »
de la balance des paiements
depuis 2008**

(en Md€)

Pour 2014, les données diffèrent légèrement de celles figurant dans la fiche consacrée aux échanges de services, dans laquelle la Banque de France a appliqué un ajustement au calcul de l'acquis à 11 mois, aboutissant à un excédent de 6,6 Md€ et non de 6,8 Md€.



Source : Banque de France, données brutes sauf 2014 (acquis à 11 mois données CVS)

L'excédent des échanges de services se replie

Fiche rédigée par la Banque de France.

- ✓ **En 2014, les échanges de services progressent mais à un rythme qui fléchit par rapport à 2013** (2,8% pour les exportations, après 4,3% ; 4,4% pour les importations après 9,1%).
- ✓ **D'après les dernières données disponibles, l'excédent enregistré par la France serait en baisse pour la deuxième année consécutive, à un niveau proche de 16 Md€ après 18,3 Md€ en 2013.**

1. Des importations de services plus dynamiques que les exportations en 2014

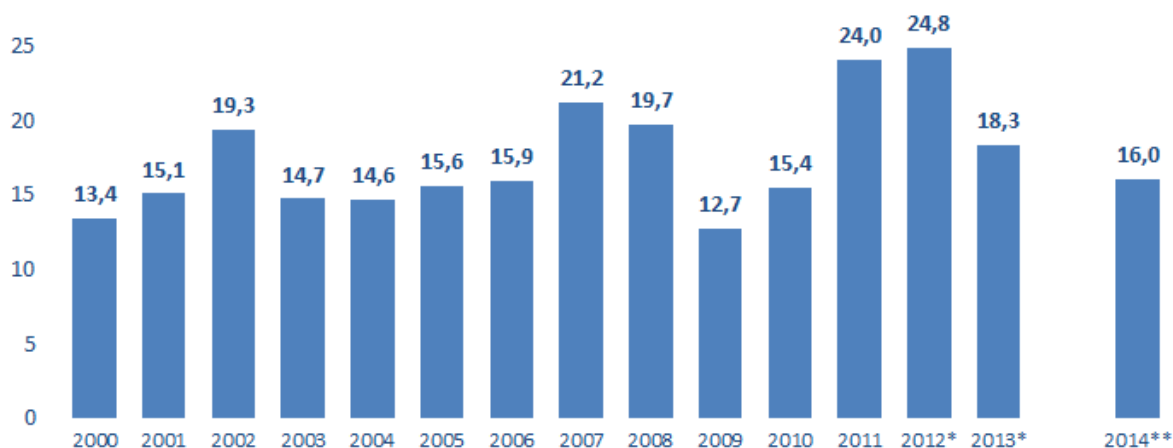
La France était le 4^e exportateur mondial de services en 2013 (données OMC), avec 5 % de part de marché, derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne mais devant la Chine. Les exportations de services représentent **près du tiers des exportations totales de la France**.

Après une forte progression en 2011 (+11,3%), **les exportations de services ont ralenti** : +8,3% en 2012, +4,3% en 2013 et +2,8% en 2014. Elles s'établissent à 197 Md€¹⁴ en 2014.

Les importations sont elles aussi moins dynamiques en 2014 qu'en 2013 (+4,4% après +9,1%). Elles s'établissent à 181 Md€.

Au total, selon les statistiques de la Banque de France, **l'excédent des échanges de services se serait dégradé en 2014, pour atteindre 16 Md€, après 18,3 Md€ en 2013. La détérioration du solde des voyages et des transports n'est en effet pas compensée par l'amélioration du solde des autres catégories de services.**

Figure 12 : Solde des échanges de services, par an depuis 2000 (Md€)



* Données du rapport annuel 2013 de la balance des paiements (juin 2014) ; les années antérieures sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.

** Extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières (mois de novembre reporté en décembre).

¹⁴ Extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières (mois de novembre reporté en décembre).

Les données sur les échanges de services en décembre 2014 seront publiées par la Banque de France mercredi 11 février dans le cadre des statistiques mensuelles de balance des paiements. Ces données seront ensuite révisées en juin lors de la publication du Rapport annuel 2014 de la balance des paiements.

Encadré 1 : Le négoce international désormais inclus dans les échanges de biens

Selon la nouvelle nomenclature internationale de la balance des paiements (6^{ème} édition du *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international), **le négoce international est désormais inclus dans les biens**.

Sous les mêmes hypothèses d'extrapolation que pour les services (extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières - mois de novembre reporté en décembre), **le négoce international présente un surplus proche de 20 Md€ en 2014** (après 21,6 Md€ en 2013).

2. L'excédent des services de voyages diminue, tandis que le déficit des services de transport est stable

Le repli de l'excédent des services provient principalement des services de voyages, dont l'excédent se réduit fortement (6,6 Md€ après 10,4 Md€), après s'être déjà légèrement replié en 2013 (-0,3 Md€), rompant avec une progression presque ininterrompue depuis 2010. Cette baisse provient à la fois d'un repli marqué des recettes (qui correspondent aux dépenses des étrangers en France : -2,0%) et d'une accélération des dépenses (dépenses des Français à l'étranger : +9,0% en 2014 après +3,9% en 2013).

Le déficit des services de transports est stable en 2014 à 1,7 Md€, les recettes et les dépenses progressant à un rythme proche de +3%.

Tableau 4 : Évolution des échanges de services entre 2013 et 2014

En Md€, données brutes sauf indication contraire	Exportations			Importations			Solde		
	2013	2014*	évolution	2013	2014*	évolution	2013	2014*	évolution
Transports + Voyages	79,8	80,1	0,4%	71,1	75,2	5,7%	8,6	4,9	-3,8
Transports	37,1	38,3	3,1%	38,8	40,0	3,0%	-1,7	-1,7	0,0
Voyages	42,7	41,8	-2,0%	32,3	35,2	9,0%	10,4	6,6	-3,7
Autres services	112,2	117,3	4,5%	102,6	106,2	3,5%	9,6	11,1	1,5
Autres services aux entreprises	56,0	60,9	8,7%	54,9	59,0	7,4%	1,2	2,0	0,8
Services	192,0	197,4	2,8%	173,7	181,4	4,4%	18,3	16,0	-2,3

* Extrapolation à partir des données des 11 premiers mois de l'année, corrigées des variations saisonnières (mois de novembre reporté en décembre).

Source : Banque de France

3. L'excédent des échanges s'améliore sur les autres services

À la différence des voyages et transports, l'excédent global des autres services augmente en 2014, passant sur 12 mois de 9,6 Md€ en 2013 à 11,1 Md€ (mois de novembre cvs reporté en décembre cf. Tableau 4). La hausse des exportations (+4,5 %) est plus marquée que celle des importations (+3,5 %).

En données brutes et sur 11 mois, les exportations progressent notamment pour les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers¹⁵ (+10,0 %), les autres services aux entreprises (+9,3%) et les services d'entretien et de réparation (+7,3 %), qui accélèrent par rapport à 2013. Les recettes des services de télécommunications, d'informatique et d'information (+4,6 %) sont aussi dynamiques qu'en 2013. En revanche, les recettes des services de construction et d'assurance baissent fortement (respectivement -24,9% et

¹⁵ Les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers étaient, dans l'ancienne nomenclature de la balance des paiements, inclus dans les biens sous la rubrique « travail à façon ».

-16,8% ; toutefois, les montants correspondants sont faibles, cf. Tableau 5). Enfin, les **commissions perçues pour usage de la propriété intellectuelle** baissent légèrement (-1,0%).

Au total, les services financiers¹⁶ et les « autres services aux entreprises » (en particulier les **services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises**) sont les postes qui contribuent le plus à la hausse du solde des services hors voyages et transports.

Tableau 5 : Évolution des échanges de services entre 2013 et 2014 - données détaillées

En Md€, données brutes	Exportations			Importations			Solde		
	11 mois 2013	11 mois 2014	évolution	11 mois 2013	11 mois 2014	évolution	11 mois 2013	11 mois 2014	évolution
Transports + Voyages	74,4	75,2	1,1%	65,9	70,3	6,7%	8,5	4,8	-3,7
Transports	34,1	35,1	3,1%	35,7	36,8	3,1%	-1,6	-1,6	0,0
Maritimes	11,6	12,0	2,8%	10,1	10,0	-0,6%	1,6	1,9	0,4
Aériens	10,5	10,6	0,4%	12,1	12,1	0,2%	-1,6	-1,5	0,0
Autres transports	11,9	12,6	5,9%	13,5	14,6	8,4%	-1,6	-2,0	-0,4
Voyages	40,3	40,0	-0,7%	30,2	33,6	11,1%	10,1	6,5	-3,6
Autres services	100,5	105,6	5,1%	92,1	96,1	4,4%	8,4	9,4	1,0
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	5,9	6,5	10,0%	4,3	4,8	11,2%	1,6	1,7	0,1
Services d'entretien et de réparation n.i.a	4,2	4,5	7,3%	2,4	2,7	14,8%	1,8	1,8	0,0
Bâtiments et travaux publics	2,8	2,1	-24,9%	2,4	2,3	-3,3%	0,4	-0,2	-0,6
Services d'assurance et de pension	5,2	4,4	-16,8%	5,0	4,4	-10,3%	0,3	-0,1	-0,4
Services financiers	9,0	9,5	5,8%	4,9	4,3	-11,9%	4,1	5,2	1,1
Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.	7,8	7,8	-1,0%	7,0	7,0	0,2%	0,8	0,7	-0,1
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	11,8	12,4	4,6%	12,7	13,4	5,6%	-0,9	-1,1	-0,2
Autres services aux entreprises	50,0	54,6	9,3%	49,2	53,2	8,0%	0,7	1,4	0,7
Services de recherche et développement	7,2	7,2	0,7%	9,1	9,1	0,9%	-1,9	-1,9	0,0
Services professionnels et services de conseil en gestion	12,4	12,8	2,5%	13,0	13,2	1,3%	-0,5	-0,4	0,2
Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises.	30,4	34,6	14,1%	27,2	30,9	13,6%	3,2	3,8	0,6
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	2,8	2,9	0,7%	3,7	3,6	-2,6%	-0,9	-0,8	0,1
Biens et services des APU n.i.a.	0,8	0,9	15,6%	0,4	0,3	-34,7%	0,4	0,6	0,3
Services divers	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
Services	174,8	180,7	3,4%	158,0	166,5	5,4%	16,9	14,3	-2,6

Source : Banque de France

La collecte et le traitement de l'information relative aux échanges de services demandent plus de temps que pour les échanges de biens. Le solde actuel pour 2014 repose pour certaines catégories sur des estimations provisoires qui pourront être sensiblement révisées dans les prochains mois. Il sera donc important de suivre de près la publication des prochains chiffres mensuels par la Banque de France, mercredi 11 février pour la balance des paiements de décembre 2014, puis en juin lors de la publication des prochains rapports annuels de la balance des paiements.

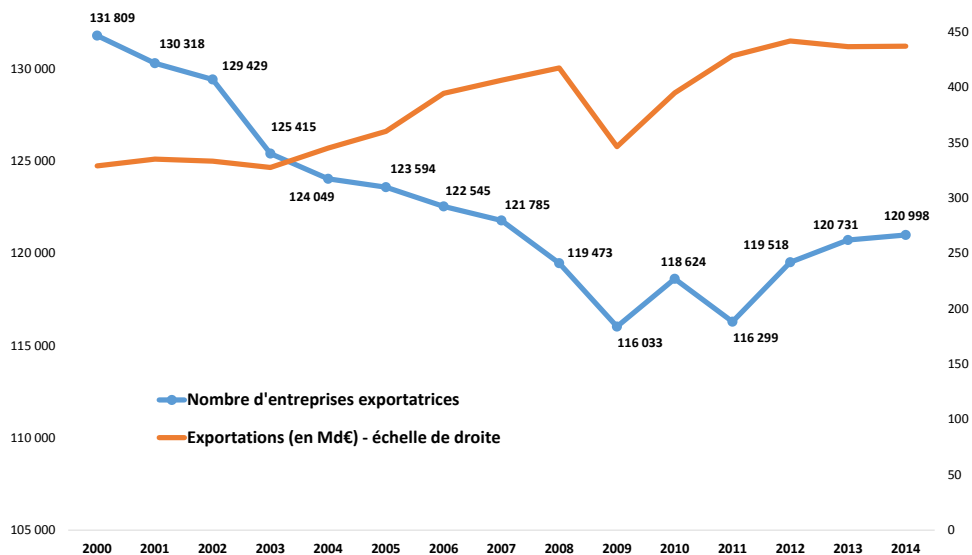
¹⁶ À noter que la hausse du solde des services financiers provient pour l'essentiel de celle du solde des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

Un nombre d'exportateurs qui progresse légèrement en 2014 et a maintenant retrouvé son niveau d'avant-crise

- ✓ **A 121 000, le nombre d'exportateurs de biens affiche une très légère augmentation (+0,2%).** Il s'agit de sa 3^{ème} année consécutive de hausse, après une décennie de baisse quasi-ininterrompue depuis le début des années 2000.
- ✓ **Le nombre de PME et d'ETI exportatrices augmente légèrement, celui de grandes entreprises est stable.**
- ✓ **Seules les exportations des PME progressent.**

En 2014, le nombre d'exportateurs est quasiment stable (+0,2%, à 121 000 après 120 700 en 2013). Il a maintenant retrouvé son niveau d'avant-crise.

Figure 13 : Evolution annuelle du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés

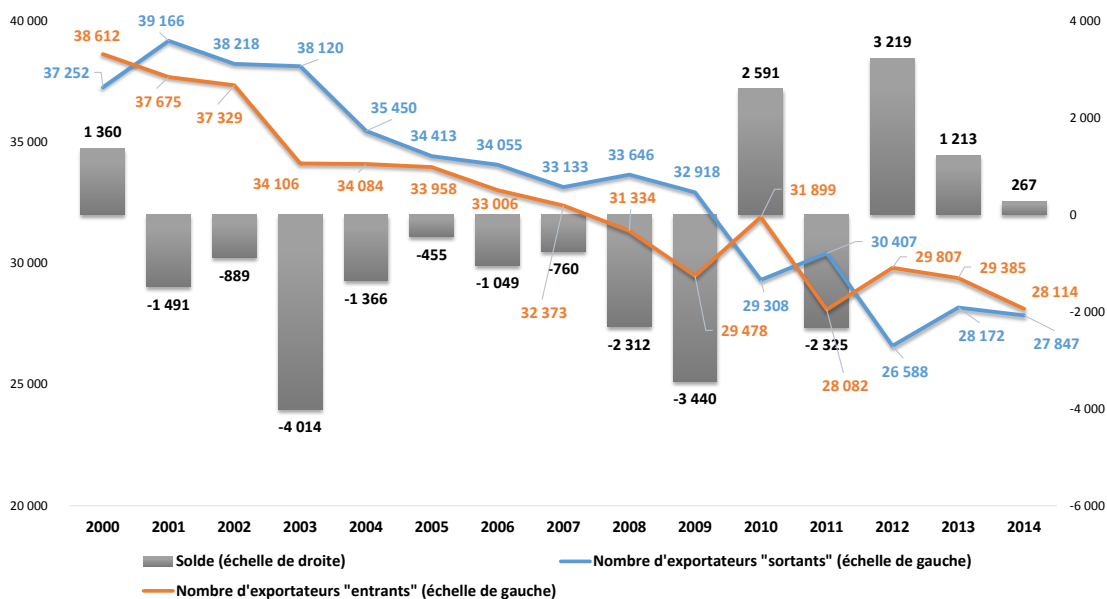


Source : Douanes.

28 100 nouvelles entreprises se sont engagées à l'international en 2014 (chiffre en diminution, après 29 400 en 2013).

Le nombre d'exportateurs « sortants » (ayant exporté en 2013 et n'exportant plus en 2014) **diminue également** (27 900), alors qu'il augmentait en 2013 (à 28 200).

Figure 14 : Evolution annuelle du nombre de nouveaux exportateurs et d'exportateurs "sortants"



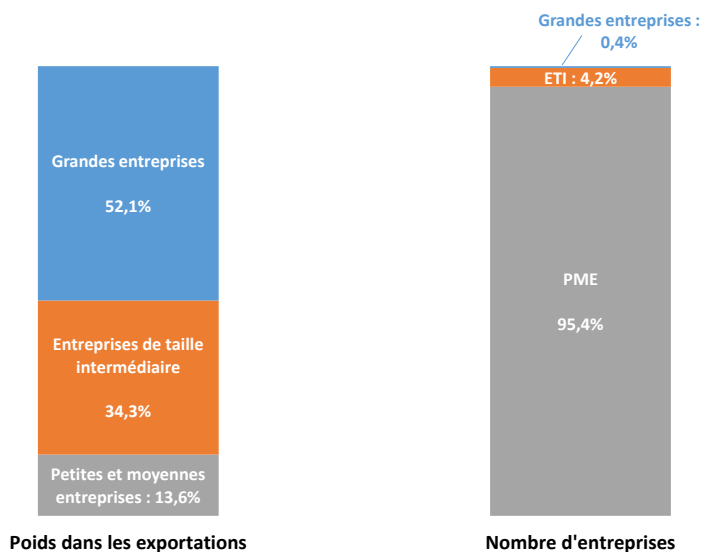
Source : Douanes.

Le nombre de grandes entreprises exportatrices est stable. Elles représentent en 2014 0,4% du nombre d'exportateurs de biens mais plus de la moitié du montant des exportations (52,1%). Le montant de leurs exportations se replie de 1,0% en valeur sur l'année.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) exportatrices progressent en nombre de 0,6%, à 4 500 entreprises. Elles représentent 4,2 % du nombre total d'exportateurs mais le tiers des exportations. Leurs exportations se replient de 0,7%.

Seules les exportations des PME progressent (+2,1%), tandis que le nombre de PME exportatrices augmente (+0,4%).

Figure 15 : Répartition de l'appareil exportateur selon la catégorie d'entreprise* en 2014



* Catégories définies par le décret n° 2008-1354. Une entreprise peut regrouper plusieurs unités légales.

Une croissance modeste de l'activité et du commerce dans le monde en 2014 mais une amélioration attendue en 2015

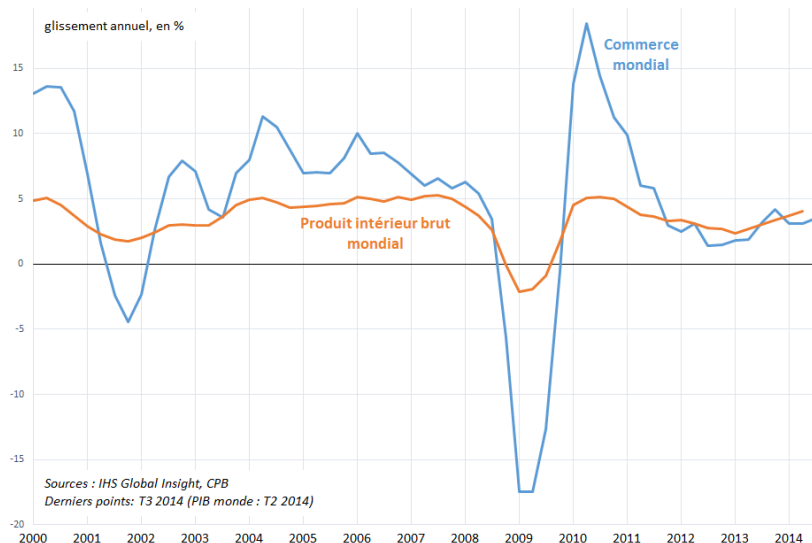
- ✓ **En 2014, la croissance mondiale est restée assez modeste (prévision FMI de 3,3 %), stable par rapport à 2013.** L'activité en zone euro, premier client de la France à l'export, a nettement accéléré par rapport à 2013.
- ✓ **Le commerce mondial a lui aussi enregistré une croissance limitée (3,1 % selon le FMI, soit un rythme légèrement inférieur à celui de 2013 (3,4 %).** Au sein de la zone euro, les échanges ont accéléré, en lien avec la reprise économique en cours.
- ✓ **En 2015, les perspectives économiques s'amélioreraient progressivement et le commerce mondial accélérerait.**

1. La croissance mondiale est restée assez modeste en 2014, stable par rapport à 2013 ; elle accélérerait en 2015

La croissance du PIB mondial 2014 s'établirait à 3,3 % selon le FMI, comme en 2013

La croissance mondiale a été assez modeste en 2014 (prévision FMI de 3,3 %¹⁷), au même niveau qu'en 2013, avec des divergences marquées entre grandes zones. Ces chiffres restent très en-deçà des taux de croissance de 2010 (5,4 %) et 2011 (4,1 %).

Figure 16 : Évolution du commerce et du PIB mondiaux depuis 2000



En zone euro, d'après les derniers chiffres disponibles, la croissance serait en nette hausse par rapport à 2013 (+0,8 % selon le FMI après -0,4 % en 2013). La réduction progressive des freins budgétaires et financiers ont soutenu le redémarrage de la demande intérieure, principal moteur de la croissance. Cependant les disparités

¹⁷ Perspectives économiques mondiales, mise à jour de janvier 2015.

intra-zone subsistent et la reprise reste fragile. L'activité n'a cru que modérément au 3^e trimestre dans l'ensemble des principaux pays de l'union monétaire, l'Espagne étant le seul grand pays à afficher une croissance allante (+0,5 %). **Les indicateurs conjoncturels disponibles suggèrent une croissance modérée de l'activité au 2nd semestre**, notamment les enquêtes de conjoncture, qui paraissent mieux orientées en fin d'année après plusieurs mois consécutifs de dégradation.

Dans le reste du monde, l'activité a été plus dynamique, notamment dans les pays anglo-saxons qui ont à nouveau tiré la croissance des économies avancées :

- **aux États-Unis, la croissance serait restée dynamique (2,4 % selon le FMI, après 2,2 % en 2013)**, en dépit des mauvais résultats du 1^{er} trimestre 2014, affectés négativement par les conditions climatiques. La croissance soutenue des 2^e et 3^e trimestres confirment la solidité de la reprise américaine. Celle-ci est portée par la consommation des ménages, dans un contexte d'amélioration de la situation sur le marché du travail et de redressement du marché immobilier ;
- **au Royaume-Uni, l'activité aurait accéléré en 2014 (2,6 % selon le FMI après 1,7 % en 2013)**. Ce dynamisme de la croissance s'explique en premier lieu par la consommation privée, favorisée par un marché du travail toujours dynamique ;
- **au Japon, la croissance aurait marqué un coup d'arrêt en 2014 (0,1 % selon le FMI après 1,6 % en 2013)**. L'activité a reculé durant deux trimestres consécutifs, constituant donc une récession, en lien avec le comportement de déstockage des entreprises, qui n'avaient pas anticipé le fort recul de l'activité lié à la mise en place de la TVA au 1^{er} avril 2014 ;
- **dans les économies émergentes, la croissance baisserait légèrement en 2014 (prévision FMI de 4,4 % après 4,7 % en 2013)**, pour l'ensemble des pays émergents et en développement), dans le sillage du ralentissement de l'activité en Chine (ralentissement de l'investissement), et des difficultés économiques au Brésil et en Russie (dépréciation de plus de 40 % du rouble par rapport au dollar). Seule l'Inde se distingue parmi les BRIC avec une croissance relativement soutenue.

En 2015, les perspectives s'amélioreraient progressivement

En 2015, les perspectives s'amélioreraient progressivement mais l'activité resterait modérée : le FMI anticipe une croissance mondiale de **3,5 %**.

La reprise se généraliserait à toutes les économies avancées en 2015. Elle ne serait que progressive en zone euro, avec toujours de fortes hétérogénéités entre pays membres. La croissance serait soutenue par les effets positifs liés à la baisse des prix du pétrole et à la dépréciation du taux de change effectif de l'euro, ainsi que par les mesures récentes annoncées par la BCE (programme d'assouplissement quantitatif). Les pays anglo-saxons continueraient à emmener la croissance des pays avancés.

Enfin, au sein des économies émergentes, le ralentissement de l'activité se confirmerait, notamment en Chine, au Brésil et surtout en Russie.

2. Le commerce mondial, resté peu dynamique en 2014, accélérerait en 2015

Depuis la fin 2011, le commerce mondial est peu dynamique

Depuis la fin 2011, le commerce mondial est peu dynamique, amplifiant le ralentissement de l'activité qui affecte de nombreuses économies (cf. figure 2 ci-dessous) : après une croissance de 12,8% en 2010¹⁸,

¹⁸ L'ensemble des données ci-dessus sont issues des Perspectives économiques mondiales du Fonds monétaire international (FMI) et portent sur les échanges de biens et de services, en volume.

contrecoup de sa chute de plus de 10 % au cœur de la crise mondiale en 2009, il a progressé de 6,1 % en 2011, avant de freiner sensiblement à 3 % en 2012 et en 2013.

Encadré 2 : Pourquoi un ralentissement du commerce mondial depuis la crise ?

Le commerce mondial a cru très faiblement en 2012 et 2013, à la fois par rapport à sa tendance d'avant crise, et au regard de la croissance de l'activité mondiale (cf. Figure 16).

La forte croissance du commerce mondial observée notamment entre 1990 et 2005 est traditionnellement expliquée par plusieurs facteurs : progrès technique (baisse des coûts de transports, développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication), libéralisation commerciale (approfondissement de l'intégration européenne, ouverture des pays de l'ex-bloc soviétique, conclusion en 1994 de l'accord de Marrakech et création de l'Organisation mondiale du commerce, entrée de la Chine à l'OMC en 2001...). La fragmentation internationale croissante des processus de production a également marqué la période.

Deux grands ensembles d'explications sont avancés sur le ralentissement intervenu depuis la crise.

Les facteurs conjoncturels ont clairement joué un rôle important : situation économique difficile de l'Union européenne, qui représente à elle seule près du tiers des exportations mondiales. Le climat d'incertitude que la crise a suscité chez beaucoup d'acteurs économiques a également pu peser sur le développement des échanges.

S'y est ajoutée une résurgence des mesures protectionnistes à la faveur de la crise (2 500 nouvelles mesures par an depuis 2008, soit deux fois plus qu'en 2000). Mais plusieurs travaux récents suggèrent que leur impact serait resté limité.

Mais le ralentissement du commerce par rapport à l'activité peut également, pour certains analystes, présenter un caractère plus structurel. Les facteurs de forte croissance des échanges au cours des dernières décennies pourraient avoir atteint leurs limites sur la période récente, notamment, selon certaines analyses, le processus de développement des chaînes internationales de production¹⁹. De même, le blocage des négociations à l'OMC pendant plusieurs années ou l'absence d'ouvertures de nouvelles grandes économies émergentes comme la Chine ou l'Europe de l'est par le passé ont pu jouer.

Certains soulignent par ailleurs que la croissance du commerce mondial n'a pas vocation à demeurer indéfiniment supérieure à celle du PIB ; ce dynamisme supérieur avant la crise relèverait ainsi plus de l'exception que de la norme. C'est la thèse défendue notamment par l'économiste Paul Krugman²⁰.

L'évolution des échanges au cours des prochaines années permettra de répondre à ces interrogations. Les progrès enregistrés au cours de la période récente en matière de négociations commerciales (accord sur la facilitation des échanges, relance de négociations plurilatérales et bilatérales) peuvent également constituer un signe de reprise du mouvement de libéralisation commerciale, porteur de croissance des échanges.

En 2014, le commerce mondial n'aurait progressé que de 3,1 %, rythme qui reste très inférieur à sa moyenne de la décennie 2002-2012 (5,5%)

En 2014, à l'image de la croissance mondiale, la croissance du commerce mondial est restée modeste et aurait progressé à un rythme inférieur à celui de 2013 : 3,1 % (après 3,4 % en 2013) contre une moyenne annuelle de 5,5 % sur la décennie 2002-2012.

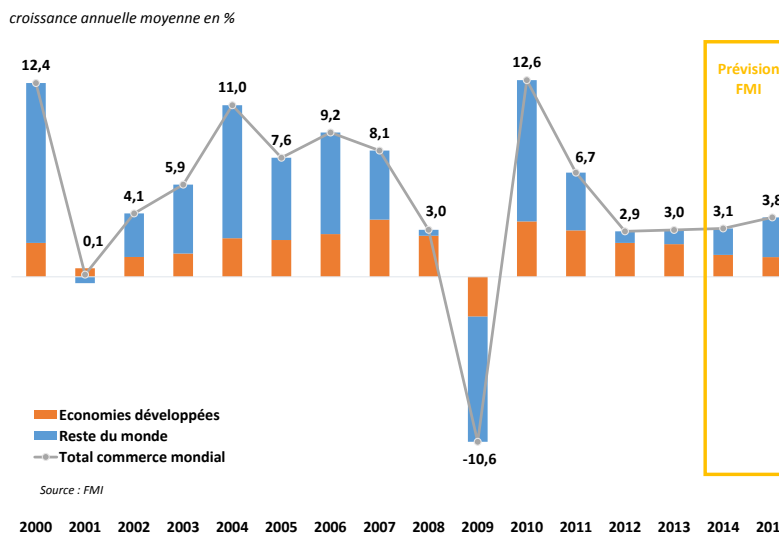
En lien avec l'accélération de l'activité, les échanges de la zone euro ont nettement progressé en 2014 : +3,4 % selon le FMI²¹, après une hausse de 0,5 % en 2013.

¹⁹ « *The Global Trade Slowdown, Cyclical or Structural?* », C. Constantinescu, A. Mattoo & M. Ruta, Policy Research Working Paper 7158, Banque mondiale, janvier 2015. Banque mondiale, « *What Lies behind the great trade slowdown* », janvier 2015.

²⁰ « [Should Slowing Trade Growth Worry Us?](#) », septembre 2013.

²¹ *Perspectives économiques mondiales*, octobre 2014.

Figure 17 : Commerce mondial : évolution annuelle et contribution des principales zones



Source : FMI, Perspectives économiques mondiales, octobre 2014.

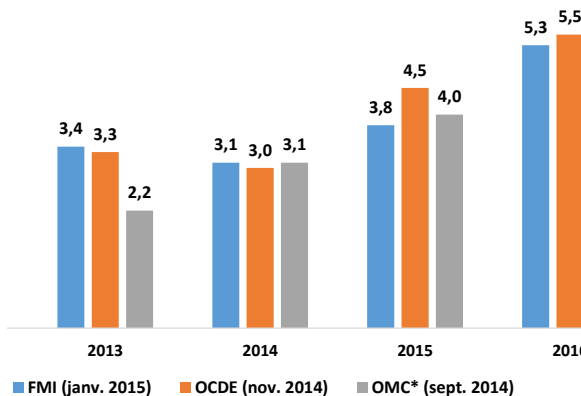
Une accélération modeste est attendue en 2015

Pour 2015, le FMI anticipe une progression du commerce mondial de 3,8 % (et une nette accélération en 2016, à 5,3 %) et l'OCDE de 4,7 % (et 5,5 % en 2016).

Figure 18 : Croissance annuelle du commerce mondial, en volume, et projections (%)

* Les données et prévisions du FMI et de l'OCDE couvrent les échanges de biens et de services. Celles de l'OMC ne portent que sur les biens.

Sources : FMI, Perspectives économiques mondiales, actualisation de janvier 2015 (le chiffre 2013 a été révisé par rapport aux données détaillées par zone de la figure précédente). OCDE, Perspectives économiques n°96, novembre 2014. OMC, septembre 2014.



Une compétitivité de l'économie française qui s'améliore progressivement depuis le deuxième trimestre

- ✓ La dépréciation de l'euro depuis le 2^e trimestre a favorisé la compétitivité-prix de l'économie française.
- ✓ Mais elle n'efface pas intégralement l'impact de la forte appréciation de la monnaie européenne entre mi-2012 et début 2014, de sorte que sur l'année 2014, compétitivité-prix et compétitivité-coût se sont dégradées.
- ✓ Par rapport aux autres grandes économies de la zone euro, au-delà des fluctuations du taux de change, la compétitivité de la France marque une légère hausse sur la fin de l'année, confirmant une amélioration des déterminants domestiques de la compétitivité.

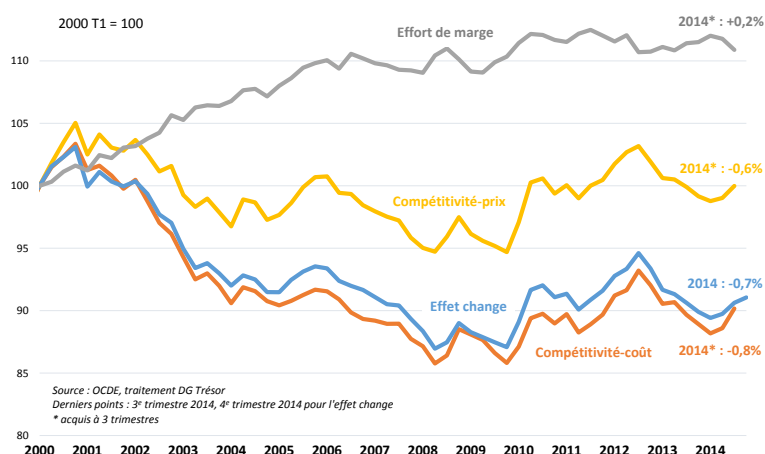
1. La dépréciation de l'euro depuis avril 2014 a favorisé la dynamique de la compétitivité-prix et coût de la France sur la deuxième partie de l'année

Par rapport à ses partenaires de l'OCDE, la **compétitivité-prix et la compétitivité-coût**²² de la France s'améliorent progressivement depuis le 2^e trimestre 2014 sous l'effet d'une dynamique favorable du taux de change.

Toutefois, sur l'ensemble de l'année, elles se dégradent de respectivement 0,6 % et 0,8 % (cf. Figure 19 ci-dessous), sous l'effet de l'appréciation passée de l'euro face au dollar (appréciation quasi continue de juillet 2012 jusqu'en mars 2014).

Figure 19 :

Compétitivité-prix et compétitivité-coût de l'économie française et effort de marge, depuis 2000



L'évolution en pourcentage indiquée sur le graphique est la comparaison 2013 / acquis 2014 sur la base des données des 3 premiers trimestres.

Effet change = 1 / taux de change effectif nominal

L'effort relatif de marge est le rapport de la compétitivité-prix (calculée à partir des séries de prix d'exportation de biens et services) et de

²² La **compétitivité-prix** est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services étrangers et celui des biens et services français. La **compétitivité-coût**, qui désigne la compétitivité en termes de coûts de production, est ici mesurée par le rapport entre les coûts salariaux unitaires étrangers et ceux de la France. Les données sont issues de la base OCDE Perspectives économiques n°96, novembre 2014. En raison des conventions de mesure statistique, la compétitivité-coût ainsi calculée ne prend pas en compte la baisse de coûts liée au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

la compétitivité-coût : une hausse correspond à un effort relatif de marge plus important de la part des exportateurs français (sources : données OCDE, calculs DG Trésor).

Les données portent sur l'ensemble des secteurs de l'économie, quel que soit leur niveau d'ouverture aux échanges internationaux.

Note de lecture : une hausse des courbes de compétitivité correspond à une amélioration de la compétitivité

L'évolution de la compétitivité-coût de la France serait plus favorable en tenant compte de l'impact du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Il contribue en effet à amoindrir le coût du travail mais ne figure pas dans la mesure habituelle du coût salarial, qui regroupe les salaires et traitements bruts ainsi que les cotisations sociales employeurs.

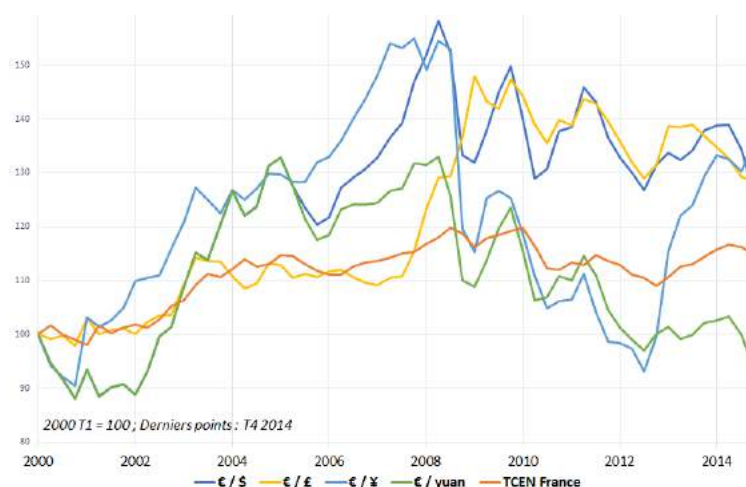
La dynamique favorable est principalement due aux fluctuations du taux de change : le taux de change effectif nominal de la France s'est en effet déprécié de 2,0 % entre le 1^{er} et le 4^e trimestre 2014. (cf. Figure 20). Par ailleurs, une moindre amélioration de la compétitivité-prix que celle de la compétitivité-coût sur la période récente suggère que **les entreprises françaises ont vu une baisse des efforts de marge qu'elles ont consentis.**

Figure 20 : Taux de change effectif nominal (TCEN) de la France et taux de change bilatéraux de l'euro

Le taux de change effectif de la France est calculé par rapport aux devises de 42 pays.

Une hausse de la courbe correspond à une appréciation du taux de change effectif de la France.

Sources : données BCE, calculs DG Trésor.

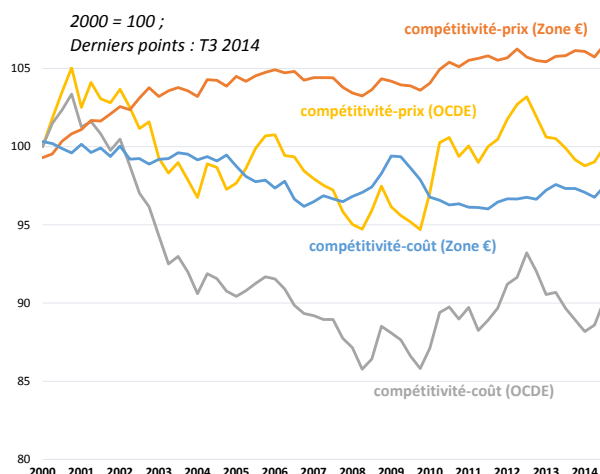


Par rapport à nos principaux partenaires de la zone euro, la compétitivité de la France reste quasiment inchangée sur l'ensemble de l'année et marque une légère amélioration sur la fin de l'année (cf. Figure 21).

Figure 21 : Compétitivité-coût et prix par rapport aux pays de l'OCDE et aux partenaires de la zone euro (dans l'ensemble de l'économie)

Une hausse des courbes correspond à une amélioration de la compétitivité.

Sources : données OCDE, calculs DG Trésor.



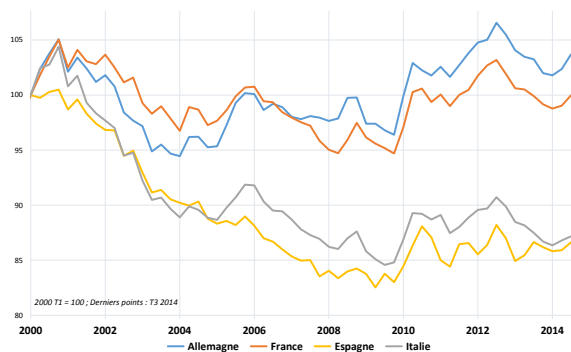
2. En lien avec la dynamique du taux de change, la compétitivité de nos principaux partenaires de la zone euro baisse également sur l'ensemble de l'année 2014 mais est orientée à la hausse depuis le 2^e trimestre

À l'image de la France, les plupart des autres principales économies de la zone euro ont également enregistré une baisse de leur compétitivité en 2014 en lien avec le change, sauf l'Espagne (cf. Figure 22 et Figure 23) :

- la compétitivité-prix de l'Allemagne diminue légèrement en 2014 (-0,3 % après +2,1 % en 2013), reflet également de la poursuite du dynamisme des salaires, mais dans une moindre mesure que la compétitivité-coût (-1,9 % après -4,4 % en 2013), les entreprises allemandes réalisant à leur tour des efforts de marge ;
- l'Italie voit également la dégradation de sa compétitivité-prix et de sa compétitivité-coût se poursuivre en 2014 (-1,0 % et -1,2 % respectivement après -2,5 % et -3,0 % en 2013) ;
- l'Espagne enregistre en revanche une amélioration de sa compétitivité-coût (+0,9 % après +0,2 %) qui ne cesse d'augmenter depuis 2009 en raison d'un fort ajustement des coûts salariaux. La hausse de la compétitivité-prix est moindre (+0,5 % après -1,1 %), les entreprises espagnoles utilisant la réduction de leurs coûts salariaux pour se désendetter.

Compétitivité comparée de la France et des 3 autres grandes économies de la zone euro, par rapport aux pays de l'OCDE, depuis 2000

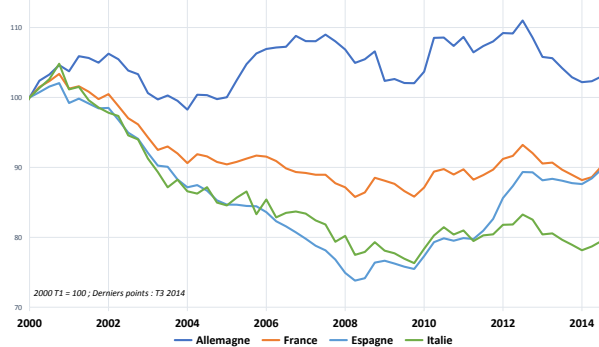
Figure 22 : Compétitivité prix



Données : Prix à l'exportation des biens et services.

Sources : données OCDE, calculs DG Trésor.

Figure 23 : Compétitivité coût



Données : Coûts salariaux unitaires (ensemble de l'économie).

Sources : données OCDE, calculs DG Trésor.

Une tendance à la stabilisation des parts de marché de la France qui se confirme, avec une stabilité en valeur et un léger repli en volume

- ✓ Selon les dernières données disponibles à fin août, **la part de la France dans le commerce mondial en valeur afficherait en 2014 une deuxième année de stabilité, à 3,1 %** (échanges de biens).
- ✓ **En volume, elle se replierait légèrement**, à 3,5% après 3,6% en 2012 et 2013 (échanges de biens et de services).
- ✓ Cette tendance à la stabilisation, qui s’observe depuis la mi-2011, **contraste avec le mouvement de long terme à la baisse enregistré depuis le début des années 1990.**

1. La part de la France dans le commerce mondial de biens enregistre en 2014 une deuxième année de stabilité en valeur, à 3,1%, contrastant avec sa tendance de long terme à la baisse depuis le début des années 1990.

Selon les dernières données disponibles du Fonds monétaire international (FMI) à la fin août, **la stabilisation de la part de marché en valeur de la France dans le commerce mondial (biens) observée en 2013 se confirme en 2014.** Les exportations françaises représentent **3,1 % des exportations mondiales.** D’autres pays de la zone euro enregistrent également une stabilisation entre 2013 et 2014 : Espagne (à 1,7 %), Belgique (2,5 %) et Pays-Bas (3,6 %), alors que l’Allemagne voit sa part de marché augmenter (à 7,8 %, après 7,5% en 2013), de même que l’Italie (2,9 %, après 2,8%).

Tableau 6 :

Part de marché dans le commerce mondial depuis 1990 (en valeur, échanges de biens), en %

Principaux pays exportateurs

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	12,1	10,0	8,6	9,4	9,2	9,5	9,0	9,1	8,0	7,8	7,4	7,5	7,8
France	6,4	5,7	5,1	4,5	4,1	4,0	3,8	3,9	3,4	3,3	3,1	3,1	3,1
Espagne	1,6	1,8	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7
Italie	5,0	4,6	3,7	3,6	3,5	3,6	3,4	3,3	3,0	2,9	2,7	2,8	2,9
Belgique	3,5	3,5	2,9	3,2	3,1	3,1	2,9	3,0	2,7	2,6	2,4	2,5	2,5
Pays-Bas	3,9	3,5	3,6	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6
Royaume-Uni	5,5	4,7	4,4	3,8	3,8	3,2	2,9	2,9	2,6	2,6	2,4	2,7	2,5
États-Unis	11,6	11,5	12,1	8,7	8,6	8,4	8,1	8,6	8,6	8,3	8,7	8,7	8,8
Japon	8,5	8,7	7,5	5,7	5,4	5,1	4,9	4,7	5,2	4,6	4,5	3,9	3,7
Corée	2,0	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,6	2,9	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
Chine	1,9	2,9	3,9	7,3	8,1	8,8	8,9	9,7	10,6	10,7	11,5	12,1	12,1
Zone euro (15)		32,8	29,5	30,4	29,3	30,0	28,6	28,9	25,8	25,1	23,9	24,2	
OCDE	75,5	72,1	68,8	62,6	60,7	59,9	57,6	58,2	55,5	54,0	52,7	52,7	

La part de marché est calculée comme le rapport des exportations du pays ou groupe de pays au total des exportations mondiales.

Source : Fonds monétaire international (FMI), Direction of Trade Statistics (DOTS) ; calculs DG Trésor. Exportations de biens exprimées en dollars. OCDE : groupe de 24 Etats (ensemble des membres de l’OCDE à l’exclusion de l’Europe centrale et orientale (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Slovaquie et Estonie), de l’Islande, du Chili et d’Israël.

Cette stabilisation **contraste avec la tendance, depuis le début des années 1990, à une baisse de la part des grandes économies avancées dans le commerce mondial.** Le poids de la France est ainsi passé de 5,7 % en 1995 à 5,1 % en 2000 et à 3,1 % en 2014. Cette baisse sur longue période est **due en grande partie à l’augmentation du poids des économies émergentes dans les échanges mondiaux.** La Chine en particulier, entrée à

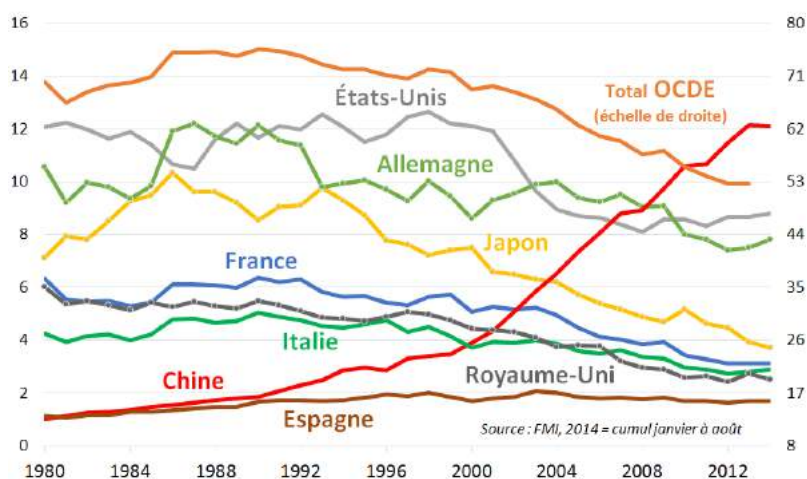
l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la fin 2001, a enregistré une progression très rapide (cf. Figure 1), devenant en 2009 le 1^{er} exportateur mondial, devant l'Allemagne. Mais le recul des parts de marché des économies avancées **a pu également refléter, selon les pays, l'évolution de leur compétitivité ou une spécialisation géographique** plus ou moins orientée vers les marchés en forte croissance. Dans le cas de la France, la dégradation de la compétitivité-prix avant la crise a joué, de même qu'une détérioration de la compétitivité hors-prix ; la France a en outre été exposée à la concurrence exercée par l'Allemagne, qui a renforcé sa compétitivité sur cette période.

Figure 24 :

Part de marché dans le commerce mondial depuis 1980 (en valeur, échanges de biens), en %

principales économies de l'OCDE et Chine

Source et périmètre: idem Tableau 1 ci-dessus



La tendance à la stabilisation se vérifie également sur le champ plus large des biens et services, l'OCDE anticipant pour 2014 un poids de la France dans les exportations mondiales de 3,4%, comme en 2013²³.

Encadré 3 : Plusieurs facteurs peuvent expliquer la tendance à la stabilisation des parts de marché de la France observée depuis la mi-2011

La tendance à la stabilisation des parts de marché de la France dans le commerce mondial s'observe globalement depuis la mi 2011. Elle fait suite à un ralentissement des pertes de part de marché à la fin des années 2000.

Comme cela est fréquent en matière de commerce international, les chiffres précis peuvent varier selon les sources de données utilisées et le champ retenu (biens / biens et services ; valeur / volume ; part dans les exportations mondiales totales / part de marché dite relative, calculée comme la part des exportations françaises dans les exportations d'un nombre défini d'États, par exemple l'OCDE ou la zone euro). Mais la tendance apparaît quel que soit l'indicateur retenu.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution, qui touche d'autres économies avancées, en particulier européennes :

- une progression plus limitée du poids des émergents dans le commerce mondial au cours de la crise ;
- une amélioration de la compétitivité-prix de la France entre 2010 et 2012, liée à la dépréciation de l'euro ;
- de bonnes performances sectorielles dans certains domaines, notamment l'aéronautique, au cours des dernières années.

L'analyse des causes de ces évolutions doit toutefois être prise avec prudence et un recul temporel plus grand permettra de mieux les expliquer.

L'interprétation de la part de marché en valeur est toutefois rendue délicate par les effets de valorisation. Les variations de la part de marché mondiale en valeur d'un pays reflètent en effet non seulement sa compétitivité

²³ Perspectives économiques n°96, novembre 2014

intrinsèque et son engagement commercial vers les zones économiquement dynamiques mais aussi la variation des prix des marchandises échangées. Par exemple, lorsque la monnaie d'un pays se déprécie, sa part de marché en valeur est mécaniquement réduite avant que les effets de compétitivité n'influencent positivement sur les quantités exportées.

C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner des évolutions en volume, qui ne sont pas affectées par la variation des prix des biens et services échangés et offrent un meilleur diagnostic sur les évolutions des performances des différents pays de l'OCDE et sur la position relative de la France.

2. En volume, la part de la France dans le commerce mondial se replie légèrement en 2014, à 3,5% après 3,6% en 2012 et 2013 (biens et services)

En volume, la part de la France dans le commerce mondial baisse légèrement en 2014, pour s'établir aux alentours de 3,5 %²⁴, après 3,6 % en 2012 et 2013 (biens et services). Elle avait elle aussi sensiblement reculé depuis 2000, pour les mêmes raisons que la part de marché en valeur.

Les autres principales économies de l'OCDE affichent des évolutions contrastées :

- **l'Allemagne voit sa part de marché en volume se stabiliser en 2014 à 7,7 %**. C'est elle qui a le mieux résisté depuis le début des années 2000 parmi les pays examinés ;
- **l'Italie est affectée depuis 1995 par un déclin quasi-continu de sa part de marché**. Cette dernière se stabilise en 2014 et s'établit à 2,7 % ;
- **la position de l'Espagne s'est améliorée au cours des années 1990 sous l'effet de son intégration au sein de l'Union européenne à partir de 1986, mais elle s'est dégradée dans les années 2000. Depuis 2010, elle présente une tendance à la stabilisation** de sa part de marché, qui s'établit en 2014 à 2,0 %.
- **la part de marché du Royaume-Uni présente une tendance baissière quasi-continue**, passant de 4,5 % en 2000 à 3,3 % en 2014.
- **celle des États-Unis, en repli depuis la fin des années 1990, est relativement stable depuis 2009** et s'établit à 9,9 % en 2014.
- enfin, dans le cas du **Japon**, après une baisse continue et un fort décrochage en 2009, la part de marché en volume augmente en 2014 pour s'établir à 4,2 %.

²⁴ Ces résultats sont établis à partir des données de la base « Perspectives économiques » de l'OCDE (novembre 2014) comportant des prévisions pour le 4^e trimestre 2014. Ils rapportent les exportations françaises aux exportations mondiales de biens et services.

Évolutions des parts de marché en volume de la France et de ses principaux partenaires
(exportations de biens et services)

Figure 25 : Partenaires hors zone euro

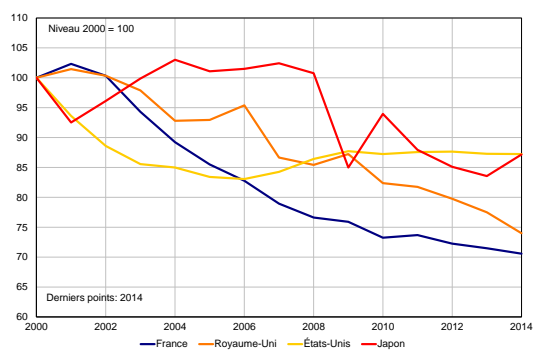
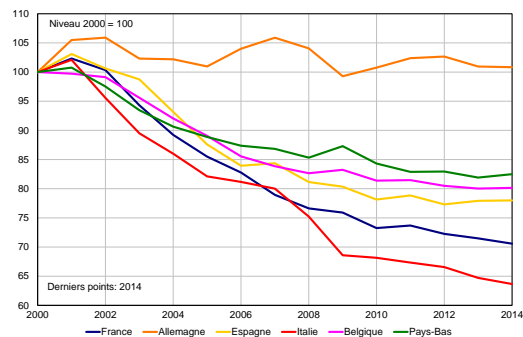


Figure 26 : Partenaires zone euro



Sources : données OCDE, calculs DG Trésor. Part dans les exportations mondiales.

Tableau 7 : Part dans les exportations mondiales de biens et services, en volume - données détaillées (en %)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	8,4	7,2	7,6	7,7	7,9	8,1	7,9	7,6	7,7	7,8	7,8	7,7	7,7
France	5,0	4,8	5,0	4,3	4,2	4,0	3,9	3,8	3,7	3,7	3,6	3,6	3,5
Espagne	1,9	2,2	2,5	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,0	2,0
Italie	4,9	5,1	4,2	3,5	3,4	3,4	3,2	2,9	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7
Belgique	2,8	2,5	2,4	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9
Pays-Bas	3,8	3,8	3,8	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2	3,2	3,1	3,2
Royaume-Uni	4,8	4,6	4,5	4,2	4,3	3,9	3,8	3,9	3,7	3,7	3,6	3,5	3,3
États-Unis	11,7	11,9	11,4	9,5	9,4	9,6	9,8	10,0	9,9	10,0	10,0	9,9	9,9
Japon	6,1	5,3	4,8	4,8	4,8	4,9	4,8	4,0	4,5	4,2	4,1	4,0	4,2
Corée	0,9	1,3	1,9	2,3	2,4	2,5	2,6	2,9	2,9	3,1	3,2	3,2	3,2
Chine	1,3	1,8	3,2	6,2	7,0	7,8	8,2	8,2	9,3	9,6	9,8	10,2	10,5
Zone euro (15)		29,8	30,6	28,0	27,8	27,8	27,1	26,3	25,9	26,0	25,9	25,5	25,5
OCDE	72,6	70,2	71,0	65,0	64,5	64,0	63,3	62,5	61,8	61,7	61,4	60,9	60,8

Les réformes se poursuivent en faveur d'une économie française plus compétitive et d'un appui renforcé aux entreprises à l'export

- ✓ Depuis 2012, **un ensemble d'actions est engagé au service du renforcement de la compétitivité des entreprises**. Il s'articule autour de plusieurs axes : **baisse du coût du travail** et allègement de prélèvements obligatoires, **simplification** de la vie des entreprises, **réformes des marchés des biens, des services et du travail**, **soutien à l'innovation**, afin d'agir à la fois sur la compétitivité prix et hors prix.
- ✓ En parallèle, **l'amélioration des dispositifs publics d'accompagnement à l'export se poursuit, au service d'une stratégie centrée sur des priorités sectorielles**, autour notamment de 6 « familles » de produits : « mieux communiquer », « mieux se nourrir », « mieux se soigner », « mieux vivre en ville », « mieux se divertir et se cultiver », « mieux voyager ».

1. Renforcer la compétitivité des entreprises françaises par plusieurs leviers : baisse des charges, réforme des marchés des biens, des services et du travail, simplification administrative, soutien à l'innovation.

Il s'agit de l'un des axes majeurs de l'action économique du gouvernement, articulé autour de **plusieurs leviers : baisse du coût du travail et allègement de prélèvements obligatoires, simplification de la vie des entreprises, réformes des marchés des biens et services ainsi que du travail, soutien à l'innovation**.

Une politique de baisse du coût du travail et des charges pesant sur les entreprises, portée par le CICE et le pacte de responsabilité et de solidarité

La politique de baisse du coût du travail a été engagée avec la mise en place du Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) à hauteur de 20Md€. Le CICE permet de baisser le coût du travail d'environ 3 % en moyenne pour les entreprises bénéficiaires (cf. encadré).

Le Pacte de responsabilité et de solidarité amplifie cette baisse des coûts salariaux, à hauteur de 10 Md€ à horizon 2017, et comporte également un volet fiscal et de simplification, afin de redonner des marges financières aux entreprises. Il se déploiera progressivement jusqu'en 2017.

Au total, CICE et Pacte de responsabilité permettront une baisse de 30 Md€ de la taxation du travail et un allègement de 10 Md€ de la taxation des entreprises au-delà du coût du travail, soit 40 Md€ de baisse des coûts de production pour les entreprises à horizon 2017.

Encadré 4 : Le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) : 20 Md€ soit 3% de baisse du coût du travail

Le **Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)**, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et d'un montant de 20 Md€ (dont 10Md€ en 2014), est passé en 2014 à 6 % de la masse salariale pour les salaires ne dépassant pas 2,5 fois le SMIC. Il induit une **baisse du coût du travail de 3 % en moyenne**.

Encadré 5 : Le Pacte de responsabilité et de solidarité : allègements de charges, modernisation fiscale, simplification, emploi, solidarité

Le Pacte de responsabilité et de solidarité est structuré autour de 5 piliers :

- une **poursuite de l'allègement des charges sur le travail**, à hauteur de **10 Md€** à l'horizon 2017 (dont 4,5Md€ sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC) ;
- une **modernisation et un allègement de la fiscalité des entreprises** (suppression progressive de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés (IS) et réduction du taux normal d'IS) équivalente à environ **10 Md€ à l'horizon 2017** ;
- un **agenda de simplification renforcé** : le mouvement de simplification de la vie administrative des entreprises est accentué : la loi du 22 juillet 2014 met en œuvre d'une large part des 50 mesures de simplification présentées par le Conseil de la simplification en janvier et un nouvel ensemble de propositions a été présenté à l'automne 2014 ;
- **l'emploi et la modernisation du dialogue social** : en contrepartie du Pacte, les entreprises s'engageront en termes d'emploi, notamment des jeunes, de formation professionnelle et de qualité de l'emploi ;
- des **mesures de solidarité pour les ménages modestes** : le Pacte prévoit également d'ici 2017 des **mesures de solidarité favorables au pouvoir d'achat des plus modestes** (allègement de la fiscalité sur les ménages modestes, fusion des dispositifs RSA activité et Prime pour l'emploi).

Des réformes structurelles visant à simplifier l'environnement réglementaire et à poursuivre modernisation de l'économie française en levant les freins à l'activité

Plusieurs actions ont été engagées pour simplifier l'environnement réglementaire et poursuivre la modernisation de l'économie française.

Prolongeant les actions précédemment engagées, une **loi relative à la simplification de la vie des entreprises** a été adoptée le 20 décembre 2014, **couvrant** en particulier **droit du travail, sécurité sociale et contraintes fiscales**. Elle doit favoriser la **baisse des coûts d'administration** supportés par les entreprises. Le Conseil de la simplification continue de présenter régulièrement au gouvernement de nouvelles propositions (50 mesures présentées en juillet 2014, 50 nouvelles actions en octobre). Les calculs d'impact réalisés sur plus de 600 textes réglementaires, pris de septembre 2013 à septembre 2014 permettent d'estimer à **2,4 milliards d'euros les gains liés à la simplification**.

Le **projet de loi pour la croissance et l'activité**, présenté le 11 décembre et en cours d'examen au parlement, **comporte un large ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement de l'économie française, au bénéfice des entreprises comme des ménages**. Il vise notamment à **moderniser l'encadrement de professions ou secteurs réglementés**, pour encourager l'activité, en particulier pour les jeunes, en facilitant la mobilité (libéralisation du transport par autocar, réforme du permis de conduire), en réformant les professions réglementés du droit (liberté d'installation, règles encadrant le capital, convergence des tarifs réglementés vers les coûts), en fluidifiant le marché immobilier et en favorisant la concurrence en matière d'urbanisme commercial. Il vise également à **stimuler l'investissement** (simplification de procédures, réforme de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié). Il cherche enfin à **développer l'emploi et le dialogue social**, avec notamment la modernisation de la réglementation du travail le dimanche et l'amélioration du fonctionnement de la justice prudhomale.

Encadré 6 : Une modernisation de l'économie française, au service des entreprises et des ménages

Des réformes sectorielles améliorant le fonctionnement de l'économie sont en cours pour compléter celles déjà mises en œuvre (loi consommation, libéralisation des tarifs du gaz et de l'électricité pour les professionnels, réforme ferroviaire...).

Contenues pour partie dans le projet de loi pour la croissance et l'activité, **elles amélioreront le fonctionnement des marchés des services** (professions réglementées notamment), **de l'immobilier** (libération du foncier, soutien à la construction) **et des transports** (taxis et transport par autocar).

Les principales mesures du projet de loi pour la croissance et l'activité bénéficieront majoritairement aux ménages et aux entreprises utilisatrices, ce qui aura donc des effets favorables sur leur compétitivité (prix des intrants, gains de productivité) et sur l'emploi.

Un marché du travail objet de plusieurs réformes, au service de la compétitivité des entreprises et du renforcement de la sécurisation des parcours des salariés

Le marché du travail a connu depuis 2 ans **plusieurs réformes importantes : loi relative à la sécurisation de l'emploi, réforme de la formation professionnelle, nouvelle convention d'assurance chômage** (cf. encadré).

Elles se poursuivent avec les mesures incluses dans le projet de loi pour la croissance et l'activité, notamment la réforme des prud'hommes, et par la réflexion engagée **autour de la représentation du personnel et des seuils sociaux, susceptibles de freiner l'expansion des entreprises**. Le Pacte de responsabilité et de solidarité a du reste d'ores et déjà fait un premier pas sur ce sujet, à travers **l'alignement des taux de cotisations sociales employeur**.

Encadré 7 : Plusieurs réformes du marché du travail au service de la compétitivité des entreprises et du renforcement des droits des salariés

- Le fonctionnement du marché du travail a été réformé par la **loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi**. Elle renforce les droits et sécurités des salariés, tout en **facilitant l'adaptation des entreprises aux chocs conjoncturels**, en réduisant la segmentation et l'incertitude juridique pour les entreprises liée au licenciement. La loi permet aux entreprises de privilégier la voie de la négociation avec les partenaires sociaux en cas de licenciements collectifs : cela a permis de faire baisser le taux de contestation des plans de sauvegarde de l'emploi de près de 30% à 7%.
- La **loi du 5 mars 2014** a réformé le paysage de la **formation professionnelle**, en simplifiant le schéma de financement pour les entreprises, en réduisant le coût du travail et en améliorant l'adéquation entre offre et demande de formation.
- Le renouvellement de la convention d'**assurance chômage** a permis d'améliorer la situation financière du régime et de renforcer les incitations au retour à l'emploi (création du système de droits rechargeables).
- **Les nouvelles réformes engagées** portent notamment sur l'amélioration de la justice prudhomme pour réduire les délais de jugement et les taux d'appels et sur l'encadrement du **travail le dimanche** (augmentation du nombre de dimanche et de zones). Elles se poursuivront ensuite avec le **prolongement de l'accord sur la sécurisation de l'emploi**, la représentation du personnel et les **effets de seuil** au sein des entreprises.

Une amélioration des conditions de financement des entreprises, notamment des PME, ainsi que des projets innovants

Cet axe d'action doit permettre de **renforcer les gains de productivité et la compétitivité hors coût des entreprises, composante importante de leur compétitivité au même titre que celle reposant sur les coûts**.

Un ensemble d'initiatives visent à **développer l'accès au marché**, pour les entreprises dotées de la taille et des capacités nécessaires pour gérer ce type de financement, ainsi qu'à **préserver la capacité des banques à financer les petites et moyennes entreprises (PME)**, notamment en facilitant le refinancement de ces crédits par le marché.

D'autres mesures visent à mieux **mobiliser l'épargne des ménages pour le financement des PME et des entreprises de taille intermédiaire** (réforme de l'assurance-vie, ajustement du cadre prudentiel de l'assurance, réforme du plan d'épargne en actions notamment).

Au-delà du financement en dette, des actions sont également conduites afin de **favoriser le financement en fonds propres**, notamment au travers du développement d'une **"bourse des PME" (EnterNext)** et du capital-investissement.

S'ajoute à ces initiatives la **deuxième étape du Programme d'investissements d'avenir (PIA)**, tandis que parallèlement les mesures se poursuivent en faveur du renforcement de la capacité d'innovation de l'économie française, notamment à travers le **renforcement des dispositifs spécifiques aux PME innovantes** (Jeunes entreprises innovantes, JEI, et Crédit d'impôt innovation, CII, en particulier) et le plan « innovation » annoncé fin 2013.

Une nouvelle organisation territoriale, autour de régions de dimension européenne, mieux à même d'orchestrer le développement économique de leur territoire

La réforme de l'organisation territoriale lancée en 2014 prévoit en particulier la **diminution du nombre de régions de 22 à 13**, un **transfert de compétences des départements aux régions et aux intercommunalités**, la **mise en place de métropoles fusionnant les intercommunalités autour des grands bassins d'emploi**, le **renforcement de l'intercommunalité** et la **suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions**. Cette réforme poursuit un double objectif d'efficience de l'administration et de lisibilité de l'action publique locale. Elle limitera d'une part les coûts de coordination, souvent trop élevés pour les finances publiques du fait de la présence de doublons, et permettra d'autre part de **rapprocher la carte administrative de la carte économique**, avec la région comme acteur principal du développement économique et de l'aménagement du territoire. **La diminution du nombre de régions leur permettra d'atteindre une taille européenne** et les rendra aptes à bâtir des stratégies territoriales ambitieuses, en particulier en matière économique, en rationalisant l'aide au développement des entreprises.

* * *

Au total, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) estime que les réformes structurelles récentes et en cours en France permettraient une hausse du produit intérieur brut (PIB) de l'ordre de 1,6% à horizon de 5 ans et de 3,7% à horizon de 10 ans²⁵.

Une grande partie des mesures ci-dessus doit aussi concourir à l'attractivité de notre économie pour les investisseurs étrangers, qui sauront qu'ils pourront bénéficier d'un environnement économique compétitif et favorable au développement de leur activité.

2. Poursuivre l'amélioration des dispositifs publics d'accompagnement à l'export dans le cadre d'une stratégie sectorielle

Amplifier la stratégie sectorielle à l'export

Au-delà des forces traditionnelles de la France à l'export, pourvoyeuses de grands contrats, que sont notamment les filières aéronautiques et énergétiques, la stratégie des « familles » prioritaires de produits à l'export mise en place en 2012 vise à mieux structurer et positionner l'offre française sur des pays et secteurs porteurs, de manière à répondre aux évolutions anticipées de la demande mondiale, tout en capitalisant sur les atouts sectoriels existants de la France à l'international.

Aux 4 premières « familles » identifiées en 2012 – « mieux se nourrir », « mieux se soigner », « mieux vivre en ville » et « mieux communiquer » – ont été ajoutés deux nouveaux secteurs : « mieux se divertir et se cultiver » (industries créatives et culturelles) et « mieux voyager » (voir fiche n°2).

²⁵ [France - Les réformes structurelles : impact sur la croissance et options pour l'avenir](#), octobre 2014.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du soutien export, ainsi que sur des « fédérateurs », **personnalités bénévoles désignées sur chacune des 6 familles de produits. Leur mission est double : identifier des projets** dans les pays cibles et **mieux structurer l'offre française.**

Par ailleurs, les initiatives de renforcement des filières industrielles françaises, en particulier les comités stratégiques de filières, de même que les plans de la Nouvelle France Industrielle, **intègrent une dimension export.**

Business France, opérateur issu de la fusion d'Ubifrance et de l'AFII, est opérationnel depuis le 1^{er} janvier

Depuis le 1^{er} janvier, Business France est opérationnel. Opérateur issu de la fusion d'Ubifrance, agence française pour le développement international des entreprises, et de l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux), **cet acteur intégré permettra de renforcer l'efficacité des outils au service du développement international des entreprises et de l'attractivité du territoire**, en regroupant dans une même structure les savoir-faire et expertises des deux réseaux, leur capacité à vendre l'excellence française ainsi que le dynamisme de notre tissu productif, à identifier les besoins des entreprises et à développer les partenariats entre entreprises françaises et étrangères. Cette fusion va également permettre d'étendre très largement les moyens de la France consacrés à la promotion de l'attractivité, dont l'AFII avait jusqu'ici la charge.

Au-delà, ce sont l'ensemble des acteurs au service du développement des entreprises à l'international (régions et chambres de commerce notamment) **qui doivent former un continuum**, lisible, où chacun connaît son rôle et offrant des prestations claires, accessibles, homogènes et de qualité.

Poursuivre l'amélioration des instruments d'appui aux entreprises et l'accompagnement personnalisé

Le programme d'accompagnement personnalisé à l'export de 1 000 PME et ETI de croissance d'ici fin 2015 se poursuit. L'action des **38 conseillers d'affaires internationaux (CAI)** d'Ubifrance déployés au sein des antennes régionales de Bpifrance a enregistré des résultats très satisfaisants : **à fin 2014, 712 PME et ETI ont donné leur accord pour bénéficier de l'accompagnement, dépassant ainsi l'objectif fixé à 600 à fin 2014.**

Au total, en 2014, Ubifrance a accompagné, en propre, 14 490 PME et ETI différentes basées en France, à travers des opérations collectives et des prestations individuelles ; c'est 10% de plus que l'objectif qui avait été fixé (13 200). S'agissant de l'impact à six mois, les enquêtes IPSOS des trois premiers trimestres 2014 montrent une légère amélioration du taux d'impact pour les PME et ETI : 36% des entreprises accompagnées ont réalisé un nouveau « courant d'affaires », contre 32% sur la même période en 2013.

La progression se poursuit vers l'objectif d'augmenter de 25% le nombre de volontaires internationaux en entreprises (VIE) d'ici la fin 2015 et de renforcer de l'accès des PME et ETI au dispositif VIE. L'année 2014 enregistre ainsi une **progression de 7% du nombre de VIE en poste – et de 7,2% dans les PME et ETI.**

Encadré 8 : Une croissance de près de 5% du nombre de volontaires internationaux en entreprise (VIE) en poste par rapport à 2013

- Avec 8 412 VIE en poste à fin décembre 2014 et 5 612 départs de VIE à l'étranger en 2014, **l'activité VIE est toujours bien orientée**, avec des taux de croissance qui se maintiennent à un haut niveau (+5% pour le nombre de VIE en poste, par rapport à la même période en 2013, et +1% pour le nombre de départs de VIE à l'étranger).
- **Il en va de même sur le segment des PME et des ETI** : +7,2% pour le nombre de VIE en poste, +9% pour le nombre de départs de VIE à l'étranger.

L'amélioration des financements export se poursuit afin d'en maintenir la compétitivité

Quatre séries de réformes ont été mises en œuvre depuis l'été 2012. Elles s'inscrivent dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, qui prévoit de « permettre aux entreprises de se battre à armes égales avec leurs concurrentes en les faisant bénéficier de dispositifs de financement export alignés sur les meilleures pratiques étrangères ».

- **Les sources de financement des exportations françaises ont été élargies** (loi de finances rectificative du 29 décembre 2012), à travers trois dispositifs : (i) **la garantie de refinancement**, qui offre un nouvel accès à la liquidité aux banques accordant des crédits-export ; (ii) **la garantie de change sur la valeur résiduelle des aéronefs**, qui devrait permettre de développer les financements en euros de ce type d'actifs ; (iii) **l'extension du bénéfice de la garantie dite « pure et inconditionnelle »**, auparavant réservée aux seuls avions gros porteurs, à la plupart des avions et hélicoptères civils.
- **Un plan d'action a été présenté en mai 2013 visant à développer l'accès des PME et des ETI aux soutiens financiers à l'export**, accompagné de la création d'un label de commercialisation de l'ensemble des dispositifs publics existants (« Bpifrance export »).
- **Une troisième série de réformes introduite fin 2013 comprend** : (i) **le relèvement de 900 M€ à 2 Md€ du plafond des garanties octroyées dans le cadre de la construction de navires de croisière** ; (ii) **la création d'un mécanisme d'intervention rapide de l'État sur le marché de l'assurance-crédit de court terme** (durée de crédit inférieure à deux ans), destiné à être utilisé sur des zones géographiques délaissées par le marché privé. Ainsi en cas de crise, un dispositif public pourra prendre sans délai le relais des assureurs-crédit privés ; (iii) **l'élargissement du champ des bénéficiaires de la garantie de refinancement**, rendu nécessaire par le fait que certains refinanceurs potentiels importants n'étaient pas éligibles au mécanisme mis en place fin 2012. Les principales institutions auxquelles ce dispositif a été étendu sont (i) la Caisse des dépôts et consignations (à l'exclusion du fonds d'épargne) et ses filiales, (ii) les banques centrales nationales et la Banque centrale européenne, (iii) les fonds souverains et (iv) les organismes de retraite et fonds de pension français ou étrangers.
- **La quatrième série de réforme a pour objectif le développement d'activités de prêt direct à l'export via l'aide projet de la Direction générale du Trésor, d'une part, et au sein de Bpifrance, d'autre part.** Le dispositif de la DG Trésor vient compléter la Réserve pays émergents (RPE) par un prêt du Trésor non concessionnel. Le dispositif sera opérationnel au 1^{er} semestre 2015. Le prêt Bpifrance vise à permettre, dans les conditions de marché, d'octroyer aux PME et ETI des crédits export de plus faible montant assurés par la Coface, et d'escompter des crédits fournisseurs également avec le bénéfice d'une garantie de la Coface. Ce dispositif, annoncé le 14 février 2014 par le ministre de l'Economie et des finances devrait être opérationnel au début de l'année 2015.

Cet effort permanent de réforme vise à offrir aux exportateurs français des conditions de financement compétitives sur les marchés internationaux.

2014 : une année de consolidation pour les négociations commerciales de l'Union européenne

- ✓ Après le succès de la 9^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Bali en décembre 2013, **l'année 2014 a été marquée par un blocage temporaire à l'OMC** du processus visant à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges dans le calendrier défini à Bali. Elle a également vu le décalage du calendrier qui reporte à 2015 la définition du programme de travail « post-Bali » visant à conclure le cycle de Doha. Parallèlement, les négociations plurilatérales ont connu des avancées significatives tant sur les services et les biens environnementaux que sur les technologies de l'information.
- ✓ Sur le plan bilatéral, **plusieurs négociations d'accords de libre-échange conduites par l'Union européenne ont connu des avancées importantes en 2014**. Les accords avec la **Moldavie** et la **Géorgie** ont été signés et mis en œuvre. L'accord avec **l'Ukraine** a été signé et des préférences commerciales autonomes mises en place, dans un contexte de difficultés croissantes, tant politiques qu'économiques, avec la **Russie**. Plusieurs négociations importantes se sont achevées (**Canada, Singapour, Equateur, Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest - CEDEAO, Communauté de développement d'Afrique australe - SADC, Communauté d'Afrique de l'Est - EAC**), laissant espérer une mise en œuvre prochaine de ces accords.
- ✓ **Parallèlement, des négociations importantes se poursuivent**, avec les **Etats-Unis**, le **Japon**, le **Vietnam** notamment, ainsi qu'une négociation en vue d'un accord d'investissement avec la **Chine**. Si elles sont menées à leur terme, **elles conduiront à accroître très substantiellement la part du commerce extérieur de la France en dehors de l'Union européenne bénéficiant de préférences commerciales et de conditions privilégiées d'accès au marché**.

1. A l'OMC, la difficile poursuite du travail « post-Bali » qui profite aux négociations plurilatérales sur les services, les biens environnementaux et les technologies de l'information

Difficile mise en œuvre de l'accord conclu à Bali et retard pris en 2014 sur la définition du programme de travail « post-Bali » en vue de la conclusion du cycle de Doha

En décembre 2013, la 9^e conférence ministérielle de l'OMC a adopté à Bali un « paquet » de décisions, comportant un accord sur la facilitation des échanges (AFE) ainsi que diverses décisions en matière agricole et de développement. Il a également été acté que l'année 2014 serait mise à profit pour définir, tant sur le plan de la méthode que sur le fond des sujets de négociation, un programme de travail « post-Bali » visant à solder le cycle de Doha pour le développement, ouvert en 2001, et pour relancer l'OMC sur de nouveaux sujets.

La mise en œuvre de l'accord de Bali a toutefois été bloquée en juillet 2014, à la suite de l'incapacité des membres de l'OMC à finaliser le Protocole sur la facilitation des échanges, comme ils s'y étaient engagés à Bali. L'Inde ayant fait le choix politique d'en bloquer la mise en œuvre, les travaux sur le programme de travail ont été interrompus plusieurs mois, jusqu'à l'accord indo-américain obtenu en amont du sommet du G20 de Brisbane, ayant permis l'adoption par le Conseil général de l'OMC le 27 novembre 2014 de trois nouvelles décisions, dont l'une sur la facilitation des échanges, permettant la reprise des travaux, qui devraient dorénavant se poursuivre jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle de Nairobi en décembre 2015.

A la suite de ce blocage de quelques mois, ayant fait craindre la mise en sommeil à plus long terme du système commercial multilatéral, les négociations plurilatérales (hébergées par l'OMC) se sont poursuivies, tant sur les

services que sur les technologies de l'information, tandis qu'une négociation plurilatérale sur les biens environnementaux a été lancée à l'été 2014.

Poursuite de la négociation plurilatérale sur les services (Trade in Services Agreement - TISA)

L'initiative plurilatérale sur les services a été initiée par l'Australie et les Etats-Unis à la suite de l'enlèvement des négociations multilatérales sur les services dans le cadre du cycle de Doha. **Elle réunit un groupe de 23 membres de l'OMC²⁶. Ils seront 24 avec l'arrivée, à partir du 9 février 2015, de l'Uruguay. Les BRICS n'en font pas partie.** La Chine souhaite participer mais fait face à une forte réticence américaine. Dix cycles de négociation ont eu lieu depuis le lancement de cette initiative en mars 2013. Le prochain cycle de négociation est prévu la semaine du 9 février 2015.

Les participants à la négociation ont échangé leurs offres d'accès au marché au début de l'année 2014. Si certaines sont ambitieuses (Union européenne, Australie, Canada, Chili, Colombie, Etats-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande), d'autres laissent persister des limitations importantes sur des secteurs clés comme les télécommunications, les services financiers ou les transports. **Les offres proposées par l'Australie, le Chili, la Nouvelle Zélande, Hong-Kong, Taïwan, la Turquie et le Mexique pourraient permettre d'améliorer l'accès au marché dont bénéficient les entreprises françaises dans ces pays, en l'absence d'accords de libre-échange avec l'UE.**

Encadré 9 : Position de la France et de l'Union européenne dans la négociation TISA

L'UE souhaite, de manière générale, que le niveau d'ambition soit renforcé dans la négociation plurilatérale sur les services (TISA). Elle souhaite en effet obtenir dans le cadre de ces négociations une ouverture des marchés étrangers similaire à celle qu'elle a concédée dans le cadre de l'Accord global sur le commerce des services (AGCS). Les standards qu'elle propose seraient particulièrement pertinents, si de grands émergents rejoignaient l'initiative. Elles permettraient d'améliorer sensiblement l'accès à leurs marchés pour les entreprises européennes.

Plusieurs projets de chapitres sont en cours de négociation, afin de définir des règles thématiques et sectorielles dans l'accord. Ces règles sont soit thématiques (mouvement temporaire de travailleurs, réglementation intérieure), soit sectorielles (services financiers, services de transport maritime, services de transport aérien, services de transport routier, services professionnels, services de télécommunications, commerce électronique et services des technologies de l'information et de la communication).

La transparence est un enjeu important de cet accord, à la négociation duquel tous les membres de l'OMC ne participent pas. La Commission européenne a régulièrement publié des communiqués de presse à l'issue des cycles de négociation. Elle a ouvert un [site Internet dédié](#), qui contient une documentation détaillée de nature à éclairer le grand public et tous les acteurs concernés.

Finalisation en vue de la révision de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI)

La révision de l'accord sur les technologies de l'information (ATI) est en cours à l'OMC depuis 2011 et vise à élargir la couverture, en termes de produits libéralisés, de l'accord en vigueur depuis 1996. **Après une suspension de près d'un an, la reprise des négociations a eu lieu en novembre 2014,** grâce à l'accord sino-américain obtenu en marge du sommet de l'APEC, qui a permis de relancer le processus de négociation et peut laisser espérer une finalisation rapide des négociations en 2015 à l'OMC.

Cette révision de l'ATI prévoit la suppression de droits de douane pour environ 200 lignes tarifaires supplémentaires entre les 80 membres de l'OMC qui participent à cette négociation (dont l'UE, les Etats-Unis,

²⁶ Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa-Rica, Etats-Unis, Hong-Kong, Israël, Islande, Japon, Liechtenstein, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Suisse, Taipei chinois, Turquie, Union européenne.

la Chine) et représentent 97% du commerce des technologies de l'information, ce qui sera favorable au commerce mondial des produits électroniques et améliorera la compétitivité des opérateurs concernés.

Lancement en juillet 2014 de la négociation plurilatérale en vue de la libéralisation des biens environnementaux (Environmental Goods Agreement - EGA)

En juillet 2014 a été lancée une négociation plurilatérale sur la libéralisation des biens environnementaux (EGA - Environmental Goods Agreement). Elle rassemble à ce stade 14 membres de l'OMC²⁷, dont l'Union européenne, les Etats-Unis, la Chine et le Japon, et un travail de sensibilisation est en cours pour rallier de nouveaux partenaires. L'objectif de cette négociation est la libéralisation d'une liste de produits environnementaux (liés à la gestion des déchets, aux énergies renouvelables, etc.), avec un premier livrable prévu pour fin 2015, coïncidant avec la Conférence sur le climat de Paris ([Paris 2015 /COP21](#)) et la [10^e conférence ministérielle de l'OMC](#). Cette négociation se fonde sur l'initiative de l'APEC, qui prévoit d'abaisser les droits de douane sur 54 produits dits « verts » dès 2015, mais la négociation EGA vise la libéralisation totale d'une liste plus large de biens avec, à terme, selon l'objectif que se fixe l'Union européenne, l'élargissement à des services environnementaux et la levée de barrières non tarifaires permettant de contribuer à la croissance verte.

2. Plusieurs négociations entre l'Union européenne et des pays tiers ont été conclues et plusieurs accords signés en 2014

Les négociations sont achevées depuis l'été 2014 avec le Canada et Singapour

La fin des négociations, lancées en 2008, de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada (CETA) a été annoncée lors du sommet UE-Canada du 26 septembre 2014. Cet accord créera de nombreuses opportunités pour les opérateurs européens et aura un impact positif en termes de croissance et d'emplois. Il prévoit : la suppression des droits de douane sur 97% des lignes tarifaires, la protection de 173 indications géographiques européennes (dont 42 IG françaises), hors vins et spiritueux ; un accès amélioré aux marchés publics canadiens (aux niveaux fédéral, provincial et municipal), notamment dans le domaine hospitalier ; et l'ouverture du secteur des services, notamment en matière de services maritimes et de services postaux. Cet accord devrait être appliqué à titre provisoire à partir de 2016, l'accord étant actuellement en cours de relecture et « toilettage » juridique (*legal scrubbing*).

En ce qui concerne l'accord négocié avec Singapour, premier pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) avec lequel ont été ouvertes des négociations bilatérales en 2010, **il est en grande partie stabilisé depuis 2012 et les négociations du chapitre « investissement », qui n'ont pu débuter qu'en 2011, se sont achevées le 26 septembre 2014.** Cet accord est particulièrement ambitieux en matière de libéralisation des services et de protection de la propriété intellectuelle, notamment celle de nos indications géographiques. Il devrait contribuer, selon l'estimation de la Commission européenne, à une augmentation des exportations européennes de 1,4 Md€ sur les 10 ans suivant son entrée en vigueur. L'accord complet est en cours de relecture et toilettage juridique (*legal scrubbing*) et va être traduit dans toutes les langues de l'Union. Il ne pourra être appliqué à titre provisoire qu'une fois les procédures d'approbation et de ratification finalisées, vraisemblablement pas avant fin 2015.

²⁷ Australie, Canada, Chine, Costa Rica, Etats-Unis, Union européenne, Hong-Kong, Japon, Corée, Nouvelle-Zélande, Norvège, Singapour, Suisse, Taiwan.

En 2014, l'Équateur a décidé de rejoindre l'accord de libre-échange en vigueur avec le Pérou et la Colombie

La Commission européenne a annoncé le 17 juillet 2014 qu'elle avait conclu les négociations avec l'Équateur, lancées en janvier 2014, après quatre cycles de négociation seulement, afin qu'il rejoigne l'accord de libre-échange déjà en application provisoire depuis 2013 avec la Colombie et le Pérou. Confronté à la perspective de la perte du bénéfice du système européen de préférences commerciales généralisées (SPG+), prévue pour janvier 2015, l'Équateur a ainsi accepté de rejoindre, pour le volet « accès au marché », l'accord existant avec ses voisins de la communauté andine. En attendant la finalisation des processus internes de signature et de ratification, **un règlement autonome a été adopté en décembre 2014 par le Conseil et le Parlement européen pour maintenir jusqu'à la mise en œuvre de l'accord les préférences commerciales dont bénéficie actuellement l'Équateur, afin d'éviter toute perturbation inutile des échanges commerciaux et d'assurer la stabilité juridique nécessaire aux opérateurs qui commercent avec ce pays.**

Une fois cet accord mis en application, l'accès au marché équatorien sera renforcé pour les entreprises européennes, en particulier pour les vins et spiritueux. Les échanges commerciaux encore modestes entre la France et l'Équateur devraient se développer significativement, voire se rééquilibrer, au bénéfice des opérateurs européens.

Accélération de la mise en œuvre des préférences commerciales avec les pays du Partenariat oriental

Les accords négociés avec la Moldavie, la Géorgie et l'Ukraine, signés tous les trois à Bruxelles en juin 2014, sont entrés en application provisoire le 1^{er} septembre 2014 pour la Moldavie et la Géorgie (tant pour le volet politique que pour le volet économique et commercial) mais l'application provisoire de l'accord avec l'Ukraine a été repoussée au 1^{er} janvier 2016.

Les négociations de ces accords de libre-échange complets et approfondis (ALECA)²⁸, initiées en 2010 dans le cadre plus large d'accords d'association, ont été conclues dès l'été 2013 (juillet 2012 dans le cas de l'Ukraine). Leur signature était prévue au sommet de Vilnius de novembre 2013. Mais, à la suite des pressions russes et du refus des autorités ukrainiennes de l'époque de signer l'accord, le pays a connu une crise politique majeure. En soutien à l'Ukraine, l'Union européenne a signé le volet politique de l'accord dès mars 2014 et appliqué, dès avril 2014, de manière autonome et unilatérale, les préférences commerciales accordées à l'Ukraine dans le cadre de l'ALECA. Compte tenu des difficultés de mise en œuvre liées au contexte géopolitique, des consultations trilatérales (UE-Ukraine-Russie) ont abouti à un accord politique le 12 septembre 2014, avec une application de l'accord en deux temps : la partie politique de l'accord est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2014 et l'application provisoire de l'ALECA est quant à elle repoussée au 1^{er} janvier 2016, avec la prolongation d'ici là du régime autonome de préférences commerciales accordées à l'Ukraine.

Encadré 10 : La crise ukrainienne a bouleversé les relations commerciales entre l'UE et la Russie

Compte-tenu de la détérioration de la situation en Ukraine, l'Union européenne a décidé de mettre en place des sanctions ciblées à partir de mars 2014.

L'Union européenne a décidé de travailler à la mise en place de ces sanctions ciblées, notamment des gels d'avoirs, eu égard à la situation en Ukraine. Le 28 juillet 2014, elle a ensuite décidé de mettre en place des restrictions ciblant spécifiquement la Crimée et Sébastopol, et le 29 juillet 2014, adopté des [mesures restrictives sectorielles](#) eu égard au rôle de la Russie dans l'Est de l'Ukraine. Ces mesures, qui ont été renforcées en septembre et précisées en décembre, comprennent désormais : un embargo militaire, l'interdiction d'exportation de biens à double usage à destination d'utilisateurs finaux militaires ou de certains utilisateurs finaux mixtes, des restrictions aux exportations de certaines

²⁸ Les accords d'association négociés entre l'UE et les pays du Partenariat oriental incluent un volet commercial : la mise en œuvre d'accords de libre-échange complets et approfondis (ALECA), permettant à ces pays d'avoir accès au marché intérieur de l'Union et réciproquement, avec la suppression de l'essentiel des barrières douanières. Ces accords encadrent également la coopération en matière de réformes économiques.

technologies lorsqu'elles sont destinées à certains projets dans le secteur pétrolier et l'interdiction pour les Européens d'acheter, de vendre, d'assister les émissions d'actions et d'obligations par certaines entités russes ainsi que de leur fournir des prêts (à l'exception des prêts ou des crédits ayant pour objet de fournir un financement pour des importations ou des exportations entre l'Union Européenne et tout Etat tiers, dont la Russie).

En réponse à ces sanctions, la Russie a mis en place un embargo sur certains produits alimentaires en août 2014.

Depuis le 7 août 2014, la Russie interdit ainsi l'entrée sur son sol d'une grande partie des produits alimentaires (viandes, produits de la pêche, produits laitiers, fruits et légumes, produits transformés) en provenance de l'Union européenne, des Etats-Unis, du Canada, de la Norvège et de l'Australie. **Cet embargo vient s'ajouter à l'embargo sanitaire en vigueur depuis février 2014 sur le porc et les produits à base de porc** en provenance de l'ensemble du territoire européen. La France est impactée par ces décisions et des mesures d'urgence ont été adoptées à Bruxelles. La Russie a également décidé fin décembre 2014 de mettre en place une **taxe sur les exportations de céréales russes** à compter du 1er février 2015, afin de limiter la hausse des cours sur le marché intérieur et de garantir la sécurité alimentaire du pays.

Conclusion en 2014 des négociations de trois accords de partenariat économique (APE) avec l'Afrique

Les négociations de trois accords de partenariat économique (APE) se sont conclues en 2014 : avec l'**Afrique de l'Ouest** (paraphé en juillet et signé en décembre), l'**Afrique australe** (paraphé en juillet) et l'**Afrique de l'Est** (paraphé en octobre)²⁹. Les APE sont des accords de libre-échange asymétriques, négociés depuis une douzaine d'année par l'Union européenne avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (« pays ACP »), au service du développement : ces accords vont permettre d'établir un cadre rénové et stable pour les relations économiques bilatérales entre l'Union européenne et ces régions, tout en soutenant la dynamique d'intégration économique régionale ; ils concernent le commerce des biens (notamment agricoles), comportent un volet développement et des clauses de rendez-vous, pour les services notamment.

En 2015, les textes de l'APE Afrique australe et de l'APE Afrique de l'Est vont entrer dans une phase de toilettage juridique (*legal scrubbing*), étape préalable nécessaire à leur signature et leur future entrée en vigueur.

Conclusion en 2014 de l'accord réciproque de protection des investissements (API) entre la France et la Colombie

Bien que le traité de Lisbonne ait inclus l'investissement direct étranger dans le champ de la politique commerciale commune et conféré compétence à la Commission européenne pour négocier les accords de protection des investissements (API), le règlement n°1219/2012 permet aux Etats membres, après autorisation de la Commission, de négocier de nouveaux API avec des pays tiers qui ne figureraient pas parmi les priorités européennes. Ainsi, **un accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (API) entre la France et la Colombie a été signé le 10 juillet 2014 à Bogota**. Cet accord entrera officiellement en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par les parlements des deux pays et soumis à l'examen de la cour constitutionnelle de Colombie. Le processus est en cours. Il viendra alors compléter le réseau français d'accords de protection des investissements qui est déjà l'un des plus denses au monde, avec une centaine de traités aujourd'hui en vigueur. **Cet accord enverra un signal fort à nos entreprises en renforçant encore davantage l'attractivité de la Colombie pour les investissements français**. Avec environ 120 filiales d'entreprises françaises présentes en Colombie, employant environ 80 000 personnes, la France se positionne parmi les tout premiers investisseurs et employeurs étrangers en Colombie. La présence française se caractérise par une grande diversité

²⁹ Les régions concernées sont : (i) l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo et Mauritanie ; (ii) l'Afrique australe (SADC) : Afrique du Sud, Botswana, Namibie, Swaziland, Lesotho et Mozambique ; et (iii) l'Afrique de l'Est (EAC) : Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda et Burundi.

sectorielle (grande distribution, automobile, agroalimentaire, pharmacie, cosmétique etc.) ainsi que par la présence de PME de plus en plus nombreuses aux côtés des grands groupes.

3. Les négociations à suivre en 2015

Les négociations lancées avec le Vietnam ont connu une accélération en 2014 et pourraient se conclure en 2015

Les négociations d'un accord de libre-échange avec le Vietnam, initiées en juin 2012, approchent de leur finalisation, avec deux sessions de négociation, annoncées comme les dernières, prévues en janvier et en mars 2015. Les autorités vietnamiennes souhaitent en effet une conclusion rapide des négociations mais celles-ci n'ont pu être finalisées lors du déplacement en Europe du Premier ministre vietnamien à l'automne 2014, compte tenu des importantes questions encore en suspens, notamment en matière de démantèlement tarifaire, de règles d'origine, de protection des indications géographiques et de barrières non tarifaires sanitaires et phytosanitaires, qui constituent autant d'enjeux offensifs pour la France et pour l'Union européenne. L'objectif affiché d'une conclusion au premier semestre 2015 est envisageable, si des progrès substantiels sont obtenus sur l'ensemble de ces chapitres.

Après une année électorale de part et d'autre de l'Atlantique en 2014, les négociations du Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI ou TTIP en anglais) devraient s'intensifier en 2015

Après l'adoption du [mandat de négociation](#) donné à la Commission européenne le 14 juin 2013, qui a été déclassifié et rendu public en octobre 2014, **la négociation du Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI) atteint sa 8^e session de négociation**. Les échanges ont jusqu'ici permis d'évoquer la structure du futur accord ainsi que les visions et objectifs des deux parties et de procéder à de premiers échanges d'offres tarifaires et couvrant les services. **Selon les estimations de la Commission européenne, cet accord pourrait à terme assurer un gain de 0,5% de PIB pour l'Union européenne**, ce qui équivaldrait à **quelque 86 Md€ de revenu annuel supplémentaire** pour l'économie européenne.

La composante la plus importante du Partenariat transatlantique est la convergence réglementaire (harmonisation ou rapprochement des législations, reconnaissance mutuelle des normes, etc.), qui constitue un levier déterminant pour parvenir à des bénéfices substantiels sur la réduction des obstacles non-tarifaires aux échanges. Un niveau d'ambition élevé doit par ailleurs être poursuivi pour l'ouverture des **marchés publics** américains, fédéraux et subfédéraux, la **libéralisation des services** aux Etats-Unis (à l'exclusion des services audiovisuels, qui ne font pas partie des négociations, comme le précise le mandat de négociation de la Commission européenne) et la **réduction des barrières non-tarifaires** américaines. Par ailleurs, la France reste vigilante sur le fait que les hauts niveaux d'exigence sanitaire et socio-environnementale de l'Union européenne ne soient pas remis en cause.

Encadré 11 : La négociation avec les Etats-Unis marquée en 2014 par la consultation publique sur le volet « protection des investissements » du Partenariat transatlantique

Face aux importants enjeux liés au Partenariat transatlantique (ou TTIP) et à l'intense débat public qu'il suscite, notamment sur la question de l'insertion d'un mécanisme de règlement des différends investisseur-Etat (*Investor-State Dispute Settlement - ISDS*) dans le chapitre « investissement », **la Commission européenne a suspendu la négociation sur ce chapitre et ouvert au printemps 2014 une grande consultation publique visant à recueillir les opinions des parties prenantes sur ce volet du projet d'accord**. Elle a publié, le 13 janvier 2015, l'analyse des près de 150 000 contributions recueillies.

L'[analyse de la Commission](#) fait état de divergences très marquées entre les catégories de contributeurs (fédérations professionnelles, entreprises, praticiens du droit, organisations non-gouvernementales) et témoigne globalement du scepticisme de la société civile quant à l'inclusion d'un volet ISDS dans l'Accord entre l'UE et les Etats-Unis. Le rapport de la Commission européenne mentionne quatre pistes de réflexions ultérieures (la protection du droit à réguler, la nomination et le fonctionnement des

tribunaux arbitraux, la relation entre l'arbitrage et les juridictions nationales et les possibilités de mettre en place un mécanisme d'appel) qui alimenteront les débats à venir au sein des institutions européennes et avec les parties prenantes, dont résultera la décision de reprendre ou non les négociations sur ce volet avec les Etats-Unis.

La négociation d'un accord de libre-échange avec le Japon se poursuit, après l'évaluation positive des progrès réalisés dans le cadre de la « clause de rendez-vous à un an » prévue lors du lancement de la négociation

La négociation d'un accord commercial avec le Japon a débuté le 25 mars 2013. Huit sessions de négociations ont d'ores et déjà eu lieu ; la prochaine est prévue fin février 2015 à Bruxelles. L'année 2014 a été marquée par l'exercice de la « clause de rendez-vous à un an », prévue lors du lancement de la négociation et qui devait faire état de l'avancée des discussions, notamment en termes de levée des barrières non tarifaires japonaises. Le bilan de la première année de cette négociation a ainsi été fait au printemps 2014, conformément au mandat initial, et la poursuite des négociations a été souhaitée par tous les acteurs. Les progrès récents sur la levée des barrières non tarifaires japonaises doivent cependant être poursuivis et des avancées substantielles sont attendues dans l'ouverture du secteur ferroviaire japonais.

L'intérêt des entreprises européennes réside dans une ouverture effective du marché japonais, au vu des importantes barrières non tarifaires qu'il présente aujourd'hui. Le démantèlement de ces dernières, ainsi que la **réduction des droits de douane dans le secteur agricole** et une **plus grande ouverture des marchés publics** représentent autant de sujets sur lesquels des progrès sont nécessaires.

La négociation en vue d'un accord de protection des investissements (API) avec la Chine a débuté en 2014 et devrait être suivie sous peu du lancement de la négociation d'un API avec la Birmanie

Le mandat donné à la Commission européenne en vue d'un accord de protection des investissements (API) avec la Chine a été adopté le 18 octobre 2013. Il couvre la protection des investissements transnationaux mais aussi les questions d'accès au marché et comporte un important volet en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises. Le mandat respecte plusieurs exigences importantes de la France, en particulier en matière d'audiovisuel et de services publics. **Trois sessions de négociations ont déjà eu lieu en 2014 et les négociations s'intensifieront en 2015.**

Le mandat donné à la Commission européenne en vue d'un accord de protection des investissements avec la Birmanie a également été adopté le 18 octobre 2013. Contrairement à l'API UE-Chine, les négociations avec la Birmanie ne porteront que sur la protection des investissements et des investisseurs établis. Il comportera également un volet en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises. **Les négociations débiteront en février 2015.**

De bonnes performances dans l'aéronautique, l'automobile et la chimie, un recul de 17% de la facture énergétique mais un excédent qui se replie sensiblement dans l'agroalimentaire et la pharmacie

- ✓ **L'aéronautique (+2,5%), les produits chimiques, parfums et cosmétiques (+2,5%)** et dans une moindre mesure **l'automobile (+1,6%)** sont parmi les secteurs ayant **le plus contribué à la croissance des exportations** en 2014.
- ✓ **A l'inverse, deux des forces traditionnelles de la France à l'export enregistrent un recul marqué de leurs exportations et de leur excédent :**
- ✓ **La pharmacie voit son excédent chuter fortement, passant de 4,6 Md€ à 1,9 Md€. Ses exportations affichent une forte baisse (-4,9%),** dans un contexte où les industriels français subissent une forte concurrence sur les prix et la qualité et où l'arrivée à terme de brevets peut régulièrement impacter les ventes. Dans le même temps, **les importations croissent fortement (+4,9%),** du fait notamment de la forte croissance cette année des achats de vaccins produits à l'étranger.
- ✓ **L'agroalimentaire enregistre lui aussi un excédent en recul, passant de 11,2 Md€ à 9,1 Md€, largement du fait de la baisse du cours des céréales (-10% en moyenne sur l'année), ainsi que d'une récolte céréalière de moins bonne qualité.**
- ✓ **La facture énergétique s'allège fortement (-17%, à 54,8 Md€), en lien avec la baisse du prix du pétrole et un recul des quantités importées.**

1. De bons résultats dans l'aéronautique et le spatial ainsi que la chimie, des exportations automobiles et de produits de luxe en hausse, une facture énergétique qui s'allège de 17%

Nouvelle progression de l'excédent du secteur aéronautique et spatial, qui depuis 10 ans s'accroît de près de 10% par an

En 2014, le secteur aéronautique et spatial reste le **premier de nos grands secteurs exportateurs** et des **moteurs de la croissance des exports** français, à **52,2 Md€**, en hausse de 2,5%. L'Asie est restée le marché le plus dynamique, avec une croissance de 4,8% des exportations, mais l'Europe demeure le premier client de la France en montant, avec 46% des ventes.

L'excédent s'établit à 23,6 Md€, en progression de près de 7%. Depuis 2005, il a augmenté en moyenne de 9,8% par an.

Les exportations automobiles repartent à la hausse après deux années de recul mais le déficit du secteur reste significatif, à 4,7 Md€

Après deux années de baisse, les exportations automobiles ont renoué avec une croissance de 1,6% en 2014, à 39,1 Md€. Elles retrouvent ainsi un niveau proche de celui atteint en 2010 mais restent éloignées des 50 Md€ exportés chaque année au milieu de la décennie 2000.

Malgré ces résultats, le déficit du secteur s'accroît (-4,7 Md€ après -4,3 Md€ en 2013), compte tenu de la croissance de 2,4% des importations (43,7 Md€).

Le dynamisme du secteur a été porté par les exportations de véhicules (+4,6%), à 24,9 Md€, alors que celles d'équipements, secteur traditionnellement excédentaire pour la France, diminuaient de 3,1% (14,3 Md€). Le déficit français recule de 4,5% dans les échanges d'automobiles (6,9 Md€), alors que l'excédent se réduit fortement sur les équipements (-23,7% à 2,3 Md€). Le marché européen représente 86% des ventes françaises d'automobiles et les exportations françaises y ont augmenté de 5,2% en 2014.

Le secteur chimie, parfums et cosmétiques devient le second grand excédent sectoriel, derrière l'aéronautique mais devant l'agroalimentaire

Après une baisse de 2,1% en 2013, les exportations du secteur chimie, parfums et cosmétiques renouent avec une **croissance de 2,5% en 2014** (52,8 Md€). La **contribution à la croissance des exportations** du secteur a été **aussi forte que celle de l'aéronautique** au cours de l'année (+0,3 point, cf. Tableau 8).

Avec des importations en légère baisse (-0,8% à 41,9 Md€), il affiche un **excédent en forte augmentation, de plus de 17%, à 10,8 Md€**, le deuxième excédent sectoriel le plus important derrière l'aéronautique mais devant l'agroalimentaire.

Les parfums et cosmétiques affichent la croissance la plus forte, à 3,2%, atteignant 12,9 Md€, et sont à l'origine de l'essentiel de l'excédent du secteur, à 9 Md€.

Source : Douanes, DG Trésor

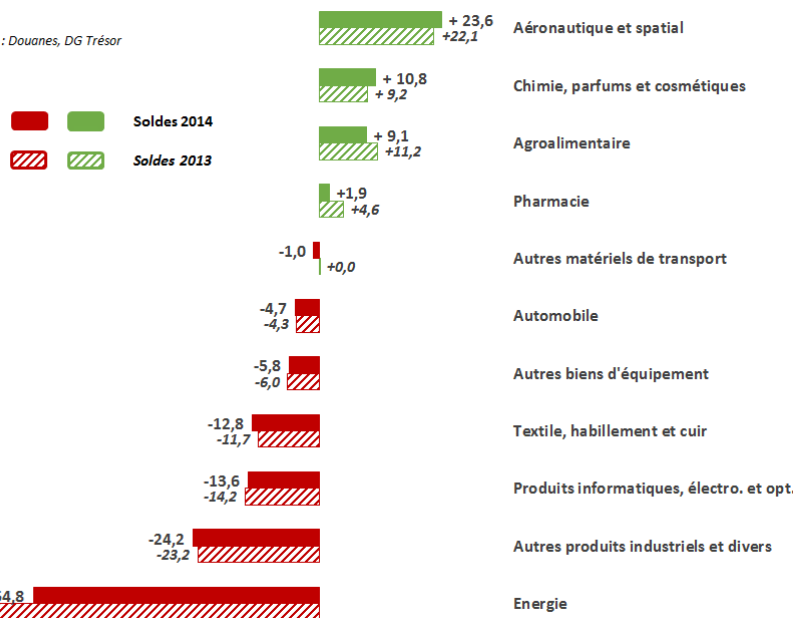


Figure 27 :

Principaux excédents et déficits sectoriels en 2014, en comparaison de 2013

(en Md€ - CAF/

FAB, données brutes)

La facture énergétique s'allège de 17%

La facture énergétique (solde importations - exportations d'énergie) enregistre une forte baisse, de 10,9 Md€ soit 17%, du fait de la chute des importations (-7,2% pour les produits raffinés et -15,6%, pour les produits bruts), elle-même liée à la baisse du prix du pétrole ainsi qu'à un recul des quantités importées.

La facture énergétique est détaillée dans une fiche spécifique.

Certains secteurs du luxe enregistrent une forte progression de leurs exports, même s'ils pèsent faiblement dans les échanges

C'est notamment le cas de la **joaillerie et bijouterie (+16,9% à 4,9 Md€)**, de même que des parfums et cosmétiques cités plus haut.

2. Forces traditionnelles de la France à l'exportation, la pharmacie et l'agroalimentaire voient leur excédent se dégrader sensiblement et expliquent largement la détérioration du déficit commercial hors énergie

La chute des exportations agricoles en valeur, liée en grande partie aux céréales (baisse des cours, faible qualité de la récolte), pèse sur l'excédent du secteur agroalimentaire³⁰

Les exportations de produits agricoles (non-transformés) enregistrent une baisse de 10,5% en valeur, à 14,7 Md€. Les importations affichant une baisse plus limitée (-1,3%), **l'excédent chute de plus d'un tiers** à 2,6 Md€, au plus bas depuis l'année 2009 qui avait été marquée par un ralentissement historique des échanges mondiaux.

Les exportations de céréales ont particulièrement pesé dans cette évolution. Malgré des volumes en léger repli (-1,3%), **la baisse des cours internationaux (-10% en moyenne sur l'année)³¹** dans un contexte de récolte mondiale abondante **et la moindre qualité de la production nationale³² ont contribué à la chute des exportations en valeur de 12% (4,1 Md€)** alors que les volumes exportés progressaient de 3,9%. **Les ventes de céréales dans leur ensemble reculent de 17% (6,7 Md€)**. Les exportations de fruits et légumes reculent également de 7,7% (3 Md€), mais avec un impact moins élevé sur le résultat global compte tenu de leur poids plus limité dans nos échanges.

Le solde des industries agroalimentaires (produits transformés) se détériore également (à 6,5 Md€ après 7 Md€ en 2013), en lien avec une légère baisse des exportations (43,5 Md€, -0,8%) et des importations qui progressent modérément (+0,5%).

L'excédent du secteur des **boissons** se replie légèrement (-2,1% à 10,5 Md€) d'une baisse des exportations (-1,7%). Le secteur a enregistré cette année de **mauvaises performances dans les exportations de vins**, notamment à destination du marché asiatique et du Royaume-Uni, mais celles-ci sont **en partie compensées par la croissance des ventes de champagne**.

Les **bons résultats des exportations de produits laitiers** (+6,5% à 7,1 Md€), premier poste du secteur après les boissons, n'ont pas suffi à compenser les **baisses enregistrées** en particulier par les exportations de **viande** (-6,1% à 4,6 Md€), notamment affectées par l'embargo russe³³.

Au total, les exportations agroalimentaires baissent de 3,5% (58,2 Md€) et **l'excédent se contracte**, à 9,1 Md€ après 11,2 Md€ en 2013.

³⁰ Le secteur agroalimentaire comprend : (i) les produits agricoles, non transformés, et (ii) les produits des industries agroalimentaires.

³¹ L'indice composite du Conseil international des céréales (IGC Grains and Oilseeds Index) se situe en moyenne à 245 sur l'année, contre 271 en 2013 (base 100 en janvier 2000), soit une baisse de 10%.

³² Une partie importante de la récolte issue de la dernière campagne a été déclassée et vendue en tant que blés fourragers, destinés à la consommation animale, dont les prix subissent une décote par rapport aux blés meuniers, destinés à la consommation humaine.

³³ Embargos sanitaires sur le bœuf et le porc en vigueur dès le début de l'année et embargo visant plusieurs postes du secteur agroalimentaire depuis le mois d'août.

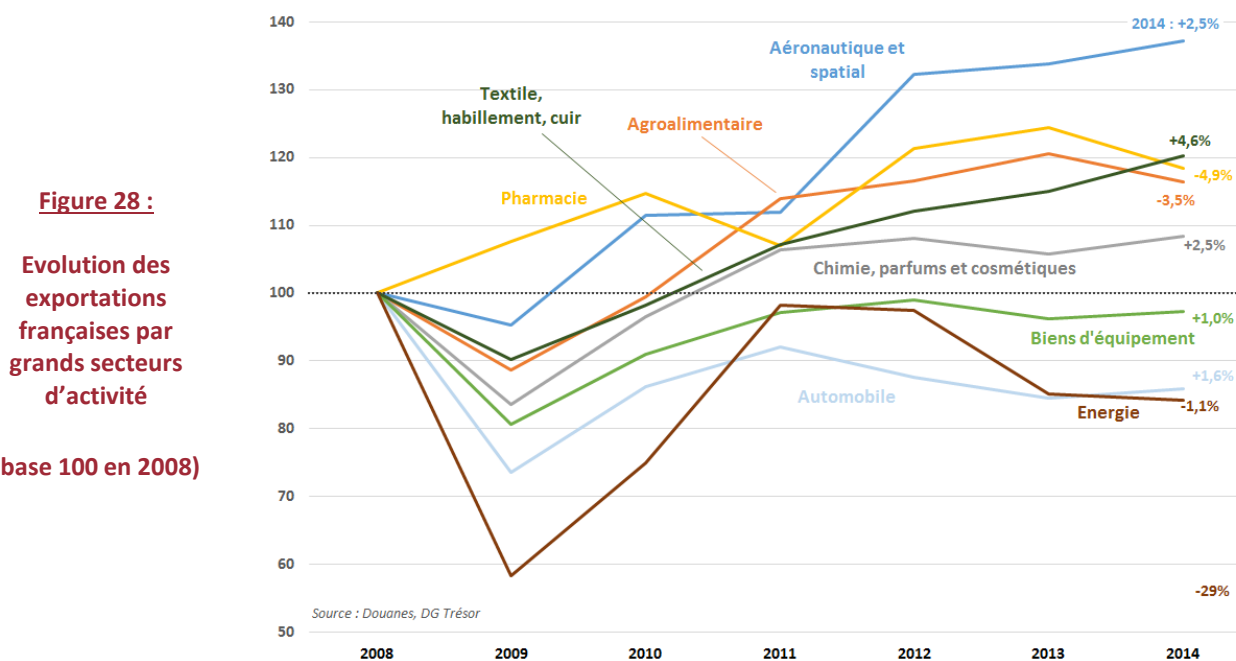
La pharmacie voit son excédent chuter fortement du fait de mauvais résultats à l'exportation et d'importations en hausse, liés vraisemblablement pour partie à l'achat à l'étranger de nouveaux traitements contre l'hépatite

Contrastant avec une hausse moyenne supérieure à 4% par an depuis 10 ans, **les exportations de produits pharmaceutiques chutent cette année de près de 4,9%** (à 28,2Md€), tandis que **les importations augmentent fortement** (+4,9% après -3,5% en 2013). **L'excédent du secteur se réduit ainsi de plus de la moitié à 1,9 Md€.**

A l'importation, cette évolution pourrait être liée notamment à l'achat à l'étranger d'un nouveau traitement contre l'hépatite C. Les importations de vaccins doublent sur l'année : elles progressent de 1,3 Md€ (+1,2 Md€ pour les importations des produits pharmaceutiques dans leur ensemble).

En termes géographiques, la chute des exportations est généralisée, à l'exception du Proche et Moyen-Orient : elle atteint plus de 5% en Europe (61% du marché), 4,3% en Amérique, 7% en Afrique et 6,7% en Asie. Les importations progressent surtout en provenance d'Europe : +7,8% à 18,1 Md€.

Malgré des performances décevantes en 2014, l'agroalimentaire et la pharmacie continuent de figurer parmi les 5 secteurs les plus dynamiques depuis la crise

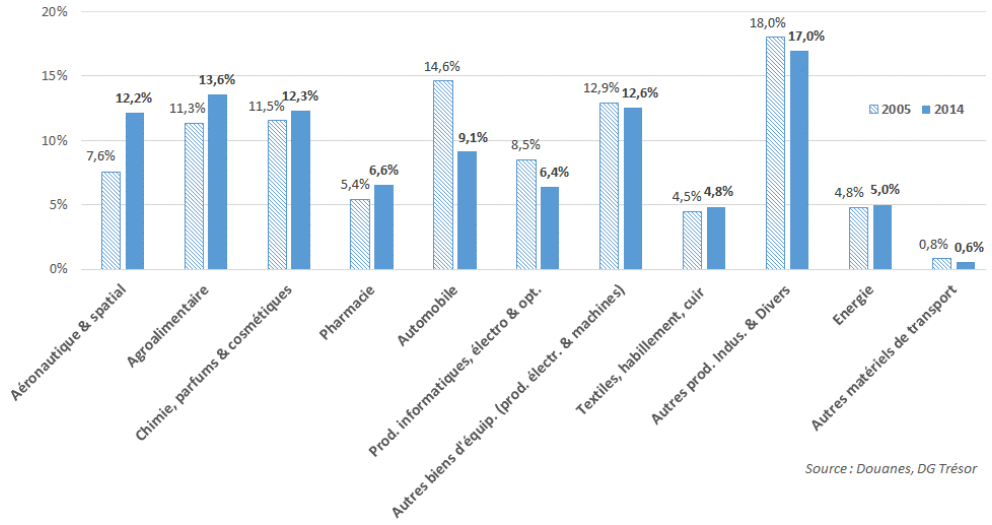


Parmi les grands secteurs exportateurs, **5 ont aujourd'hui dépassé leur niveau d'exportations d'avant la crise** : **l'aéronautique** dont les ventes ont augmenté de plus d'un tiers depuis 2008, **l'agroalimentaire et la pharmacie** (malgré les résultats enregistrés en 2014 par ces 2 secteurs), **le secteur chimie, parfums, cosmétiques** ainsi que le **textile**. Dans ce dernier secteur, les ventes françaises ont poursuivi leur progression en 2014 (+4,6% à 20,6 Md€) et confirment leur dynamisme : +3,1% en moyenne par an depuis 2008 ; le solde sectoriel se dégrade toutefois sous l'effet d'une augmentation plus forte des importations (+6,6% à 33,4 Md€).

Figure 29 :

Répartition des exportations par grands secteurs d'activité en 2005 et 2014

(en %)

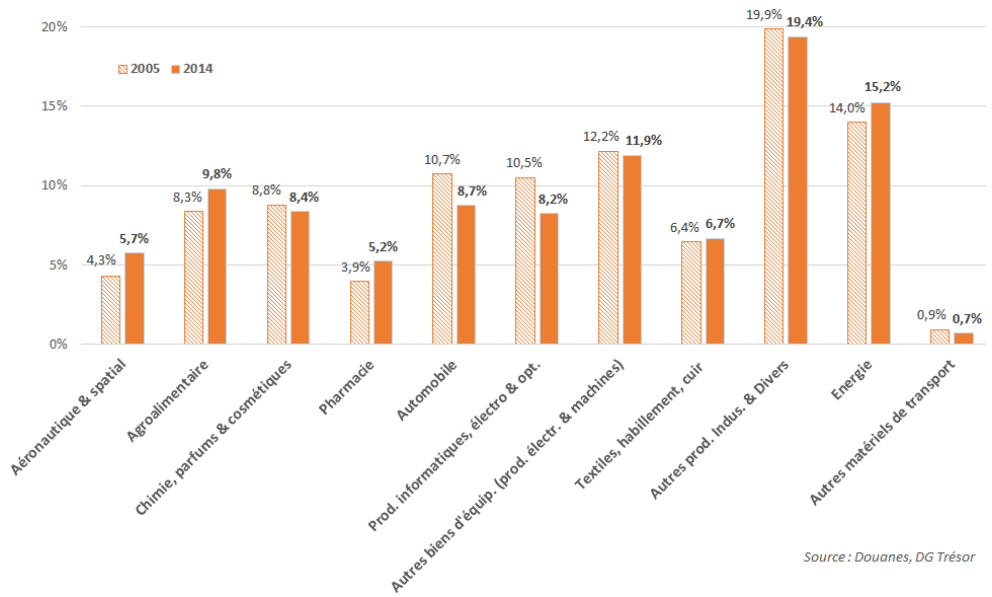


Source : Douanes, DG Trésor

Figure 30 :

Répartition des importations par grands secteurs d'activité en 2005 et 2014

(en %)



Source : Douanes, DG Trésor

Tableau 8 : Evolution des échanges par produits (CAF/FAB en Md€)

Données brutes estimées		2013			2014			Contribution à la croissance annuelle (pt de pourcentage)
		Md€	Poids	Croissance annuelle	Md€	Poids	Croissance annuelle	
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire	Export	428,8	100,0%	-1,3%	428,9	100,0%	0,0%	0,04%
	Import	506,8	100,0%	-2,2%	500,4	100,0%	-1,3%	-1,27%
	Solde	-78,1		-7,2%	-71,5		-8,5%	
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire - hors énergie	Export	407,2	95,0%	-0,6%	407,6	95,0%	0,1%	0,09%
	Import	419,6	82,8%	-1,2%	424,3	84,8%	1,1%	0,92%
	Solde	-12,4			-16,7			
Energie	Export	21,5	5,0%	-12,6%	21,3	5,0%	-1,1%	-0,05%
	Import	87,2	17,2%	-7,0%	76,1	15,2%	-12,7%	-2,19%
	Solde	-65,7			-54,8			
Agroalimentaire	Export	60,2	14,1%	3,4%	58,2	13,6%	-3,5%	-0,49%
	Import	49,1	9,7%	4,7%	49,1	9,8%	0,0%	0,00%
	Solde	11,2			9,1			
Agricole	Export	16,4	3,8%	8,7%	14,7	3,4%	-10,5%	-0,40%
	Import	12,2	2,4%	6,8%	12,1	2,4%	-1,3%	-0,03%
	Solde	4,2			2,6			
Boissons	Export	13,8	3,2%	0,6%	13,6	3,2%	-1,7%	-0,05%
	Import	3,0	0,6%	2,1%	3,0	0,6%	0,0%	0,00%
	Solde	10,8			10,5			
Produits IAA hors boissons	Export	30,0	7,0%	2,0%	29,9	7,0%	-0,5%	-0,03%
	Import	33,8	6,7%	4,2%	34,0	6,8%	0,5%	0,04%
	Solde	-3,7			-4,1			
Biens d'équipements	Export	80,6	18,8%	-2,7%	81,4	19,0%	1,0%	0,19%
	Import	100,8	19,9%	-1,3%	100,8	20,1%	0,0%	-0,01%
	Solde	-20,3			-19,4			
Matériels de transport	Export	92,7	21,6%	-0,5%	93,7	21,9%	1,1%	0,23%
	Import	74,9	14,8%	-2,0%	75,8	15,2%	1,2%	0,18%
	Solde	17,8			17,9			
Aéronautique & spatial	Export	51,0	11,9%	1,2%	52,2	12,2%	2,5%	0,30%
	Import	28,9	5,7%	-4,4%	28,7	5,7%	-0,8%	-0,04%
	Solde	22,1			23,6			
Automobile	Export	38,5	9,0%	-3,5%	39,1	9,1%	1,6%	0,15%
	Import	42,8	8,4%	-0,6%	43,8	8,7%	2,4%	0,20%
	Solde	-4,3			-4,7			
Autres produits industriels	Export	169,9	39,6%	-1,0%	171,1	39,9%	0,7%	0,29%
	Import	191,3	37,7%	-2,2%	194,9	38,9%	1,9%	0,72%
	Solde	-21,4			-23,8			
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Export	19,6	4,6%	2,5%	20,6	4,8%	4,6%	0,21%
	Import	31,3	6,2%	2,5%	33,4	6,7%	6,6%	0,41%
	Solde	-11,7			-12,8			
Bois, papier et carton	Export	8,1	1,9%	-1,5%	8,2	1,9%	1,7%	0,03%
	Import	12,4	2,5%	-2,8%	12,3	2,5%	-1,0%	-0,02%
	Solde	-4,3			-4,1			
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	Export	51,5	12,0%	-2,1%	52,8	12,3%	2,5%	0,30%
	Import	42,3	8,3%	-6,0%	41,9	8,4%	-0,8%	-0,06%
	Solde	9,2			10,8			
Produits pharmaceutiques	Export	29,6	6,9%	2,5%	28,2	6,6%	-4,9%	-0,34%
	Import	25,0	4,9%	-3,5%	26,2	5,2%	4,9%	0,24%
	Solde	4,6			1,9			
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Export	17,4	4,1%	-0,6%	17,6	4,1%	0,7%	0,03%
	Import	22,8	4,5%	-0,1%	23,2	4,6%	1,9%	0,08%
	Solde	-5,4			-5,7			
Produits métallurgiques et produits métalliques	Export	29,7	6,9%	-7,1%	29,4	6,8%	-1,3%	-0,09%
	Import	36,1	7,1%	-3,0%	35,3	7,0%	-2,2%	-0,16%
	Solde	-6,3			-5,9			
Produits manufacturés divers	Export	13,9	3,2%	5,0%	14,5	3,4%	4,5%	0,14%
	Import	21,3	4,2%	-0,4%	22,5	4,5%	5,6%	0,24%
	Solde	-7,5			-8,1			
Produits Divers	Export	3,8	0,9%	1,8%	3,2	0,8%	-15,3%	-0,14%
	Import	3,6	0,7%	-2,5%	3,7	0,7%	4,6%	0,03%
	Solde	0,3			-0,5			

Source : Douanes, DG Trésor

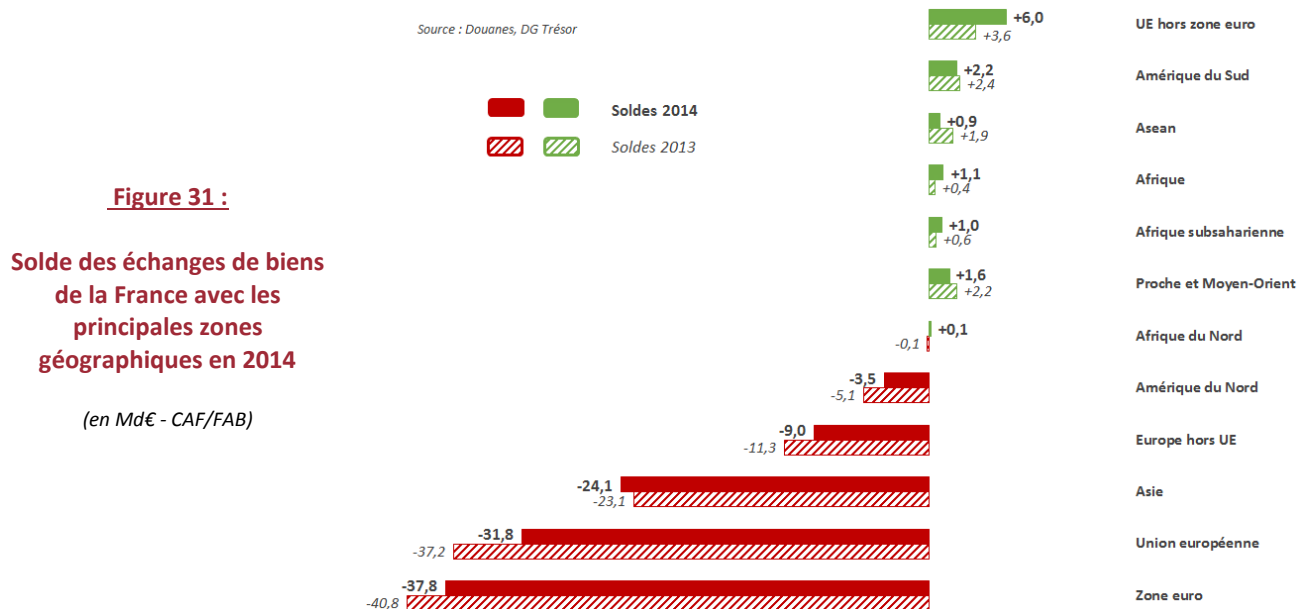
Un solde commercial en amélioration vis-à-vis de la plupart des régions du monde, avec un net recul du déficit vis-à-vis de l'Union européenne

- ✓ Les échanges de biens de la France restent déficitaires avec la plupart des régions du monde, à l'exception de l'Union européenne hors zone euro, de l'Afrique, du Proche et Moyen-Orient et de l'Amérique du Sud.
- ✓ Le déficit se réduit fortement vis-à-vis de l'Union européenne (-5,4 Md€) et de la zone euro, du fait d'une reprise marquée des exportations.

1. Une réduction de près de 15% du déficit vis-à-vis de l'Union européenne

Forte réduction du déficit vis-à-vis de l'UE et de la zone euro, les exportations renouant avec la croissance tandis que les importations reculent faiblement

Le déficit de la France vis-à-vis de l'Union européenne se réduit de 5,4 Md€ soit 14,5%, pour s'établir à un peu moins de 32 Md€ 31,8 Md€. La tendance s'est accélérée au cours du second semestre et s'explique plus désormais par la hausse des exportations (+1,2% à 259,2 Md€, après une baisse de 0,5% en 2013) que par le repli modéré des importations (-0,8%). **Vis-à-vis de la zone euro, le déficit se réduit de 7,3%, à 37,8 Md€.**



Le déficit vis-à-vis de l'Allemagne se réduit de 10%, le solde vis-à-vis de l'Espagne redevient excédentaire et l'excédent vis-à-vis du Royaume-Uni progresse de près de 25%

Les exportations de la France vers le Royaume-Uni progressent de 3,2% alors que les importations reculent de 5,5%. L'excédent bilatéral s'améliore de plus de 2 Md€, passant de 8,7 Md€ à 10,8 Md€ (+24%). Il s'agit de **l'excédent bilatéral le plus élevé** enregistré par la France.

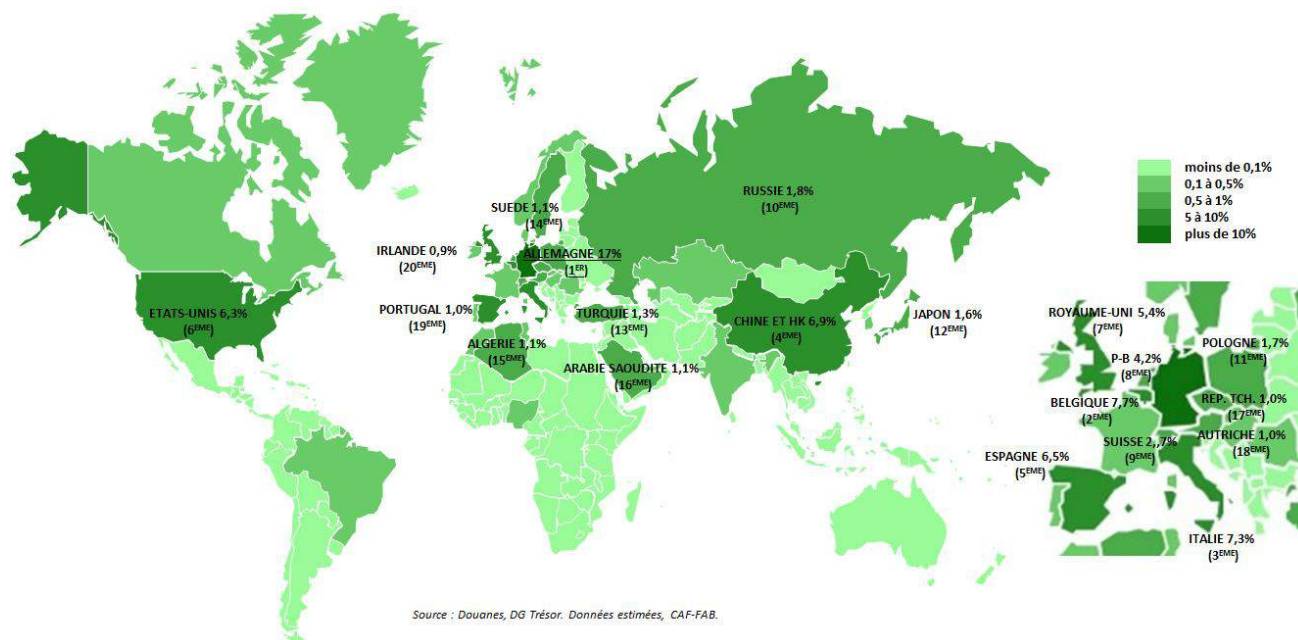
Les exportations vers l'Espagne progressent également fortement, de 4,9% (à 30,7 Md€) alors que les importations diminuent de 3,6%, à 29,8 Md€. **La France, qui accusait depuis 3 ans un déficit, redevient excédentaire en 2014, de 0,9 Md€.**

La tendance des échanges franco-allemands est similaire, bien que moins prononcée : hausse de 0,7% des exportations (71,2 Md€) et baisse de 1,3% des importations (85,9 Md€). En conséquence, **le déficit avec l'Allemagne se réduit de 10%, à 14,7 Md€.**

Le déficit se réduit également vis-à-vis de l'Italie (-6,2% à 5,5 Md€), grâce à la croissance des exportations (+1,8% à 31,1 Md€). Il se **dégrade en revanche de 29% vis-à-vis de la Belgique** (8,9 Md€), du fait d'un recul marqué des exportations (-4,9% à 31,3 Md€).

Figure 32 :

Les 20 premiers partenaires commerciaux de la France en 2014 - part dans les échanges en % et rang



Le déficit vis-à-vis de l'Europe hors UE se replie également

Les échanges reculent de 7% avec l'Europe hors UE : -4,7% pour les exportations et -8,8% pour les importations, avec un **solde s'améliorant de 20,4%** (-9 Md€). Ces évolutions s'expliquent par la **chute des importations depuis la Norvège** (-42% à 3,1 Md€), portant principalement sur des **approvisionnements énergétiques**, et la **forte baisse des exportations françaises vers la Russie** (-12,1% à 6,8 Md€), liée à la conjoncture économique du pays et à l'embargo sur les produits alimentaires, alors que les importations depuis la Russie reculent plus modérément (-2,4% à 10,3 Md€).

Encadré 12 : Une nouvelle année de baisse des échanges avec la Russie et l'Ukraine

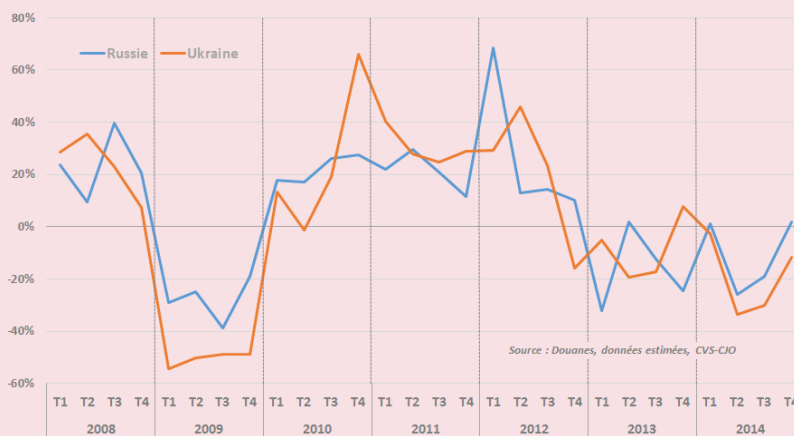
En 2014, les exportations vers la Russie et l'Ukraine baissent respectivement de 12% et 19%, à 6,8 Md€ et 0,8 Md€. La Russie représente un poids plus important dans nos échanges (près de 10 Md€ d'exportations en 2012) : elle reste notre 10^{ème} partenaire commercial.

Le recul des exportations françaises vers ces deux pays est antérieur à la récente période de sanctions commerciales imposées à partir du printemps 2014 par l'UE et la Russie. Il débute au premier semestre 2012, en lien avec une détérioration de la conjoncture dans ces 2 Etats.

En 2014 s'est ajouté l'impact de l'embargo sanitaire russe sur les viandes porcines en provenance de l'UE, imposé en début d'année, puis de l'embargo décidé par Moscou en août sur les produits agroalimentaires, à la suite de la crise ukrainienne. Les produits agroalimentaires sont particulièrement touchés : leurs exportations reculent en moyenne de 22%, avec des chutes parmi nos premiers postes d'exportations de l'ordre de 80% pour les viandes et de 40% pour les produits laitiers. Mais les boissons reculent aussi de plus de 15%, alors qu'elles ne figurent pas parmi les produits sous embargo ; elles représentent près du quart de nos exportations agroalimentaires vers la Russie.

En 2014, si la baisse des exportations françaises vers l'Ukraine s'accélère, elle ralentit vers la Russie (-11%, après -16% en 2013).

Figure 33 : Evolution trimestrielle des exportations françaises vers la Russie et l'Ukraine (glissement annuel), depuis 2008



2. L'Asie pèse négativement sur notre solde commercial malgré la reprise des échanges, tirés par la Chine et la Corée du Sud

Après avoir fortement reculé en 2013, les échanges entre la France et l'Asie renouent avec une croissance modérée

Après avoir reculé en 2012 et 2013, le déficit de la France vis-à-vis de l'Asie s'est de nouveau creusé : il atteint 24,1 Md€ (+4,3%) ; il demeure toutefois à son niveau le plus bas depuis 2005, si l'on excepte l'année 2013. Sur l'année, les exportations (+1,1% à 54,2 Md€) se sont accrues légèrement moins vite que les importations (+2% à 78,3 Md€). La zone représente à elle seule un tiers du déficit commercial français en 2014.

Le dynamisme des échanges avec la Chine et des exportations vers la Corée compense la baisse des flux avec l'Asean

Les exportations vers la Chine ont renoué avec une croissance élevée (+9,7% à 16,2 Md€, hausse des ventes d'aéronautique, de parfums et cosmétiques) après le repli constaté en 2013 (-2,3%). Malgré une augmentation moins forte des importations (+4,5%), le déficit se creuse de 1,5%. Vis-à-vis de la Chine et Hong Kong, il se détériore de 4,1% en raison du recul marqué des exportations françaises (-8,6% à 4,4 Md€) vers Hong Kong.

Après deux années à un niveau exceptionnellement élevé (deux fois supérieur en 2012 et 2013 à son niveau de 2005), les exportations vers l'Asean ont diminué de 7% en 2014 (13,3 Md€) alors que les importations étaient

quasi stables (+0,1%). **La France reste excédentaire vis-à-vis de la zone mais le solde se détériore** de moitié (+0,9 Md€). Cet excédent s'explique notamment par le **dynamisme des ventes aéronautiques vers la zone** au cours des dernières années.

Trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la **Corée du Sud**, **les exportations françaises** vers le pays progressent fortement (+16,8%), à **5 Md€**, soit un niveau deux fois plus important qu'en 2005. Avec le recul marqué des importations françaises de produits sud-coréens (-21,7%), **l'excédent bilatéral (1,9 Md€) est multiplié par 5 par rapport à 2013** (la moitié de la progression étant liée à des livraisons aéronautiques), faisant de la Corée du Sud le **5^{ème} excédent bilatéral** de la France en 2014, derrière Singapour (2,2 Md€) et devant l'Algérie (1,7 Md€).

Enfin, à noter également la **dégradation de près de 50% du déficit français vis-à-vis de l'Inde**, vers laquelle nos exportations reculent de 0,6% à 3 Md€ alors que nos importations ont fortement progressé, de 18% à 5,2 Md€.

Source : Douanes, DG Trésor

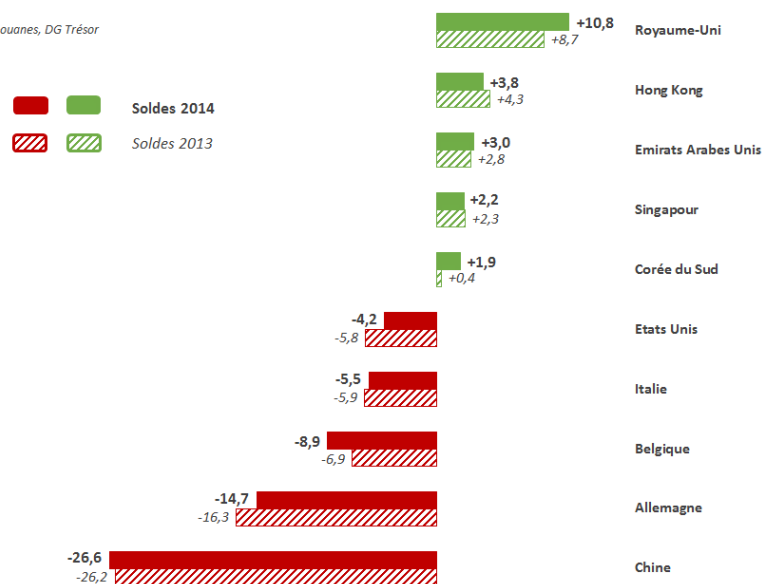


Figure 34 :

5 principaux excédents et déficits bilatéraux de la France (échanges de biens) en 2014

(en Md€ - CAF/FAB)

3. Réduction de plus de 50% du déficit vis-à-vis du continent américain, dans un contexte de ralentissement des échanges

Les échanges avec l'Amérique reculent de 3,4%, le déficit commercial baisse de moitié

Les exportations françaises vers l'Amérique ont reculé de 2,4% en 2014 (42,1 Md€) et **les importations de 4,5%** (42,9 Md€). Le **déficit** diminue de 52,8% (0,9 M€). Il est **au plus bas depuis 2008** ; en 2012, il s'élevait encore à 4,4 Md€.

Forte baisse de l'excédent français au Mexique et du déficit vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada

Le déficit français vis-à-vis des pays de l'Aléna (Etats-Unis, Canada, Mexique) **recule de 32%** en 2014 (3,5 Md€). Les **exportations** sont restées **orientées à la hausse** (+1,7% à 32,8 Md€), continue depuis 2010, alors que les **importations se repliaient** de 2,9%, après avoir baissé de 0,7% en 2013.

Les échanges avec les **Etats-Unis et le Canada** s'inscrivent dans la **même tendance** : exportations en hausse (respectivement +1,7% et +0,0%) et importations en baisse (-3,3% et -9,2%). **Le déficit vis-à-vis des Etats-Unis se réduit ainsi de 27%** (4,2 Md€) et **le solde franco-canadien revient presque à l'équilibre** (-48 M€ contre -351 M€

en 2013). En revanche, **l'excédent français recule au Mexique** (-21%) du fait de l'accélération marquée des importations (+20,5% à 1,7 Md€) alors que les exportations n'augmentent que de 3,5% (2,5 Md€).

Net recul des échanges avec l'Amérique du Sud, qui reste la première grande zone excédentaire pour la France

Le déficit français vis-à-vis de l'Amérique du Sud s'est replié de 9,4% en 2014 à 2,2 Md€. Il reste toutefois à un **niveau historiquement élevé**. Il s'améliore avec notre premier partenaire de la région, le Brésil (+8,4% à 1,4 Md€), sous l'effet d'importations reculant plus fortement (-16,2%) que les exportations (-9,4% à 4,3 Md€).

Figure 35 :

Part des différents Etats dans les exportations françaises de biens en 2014

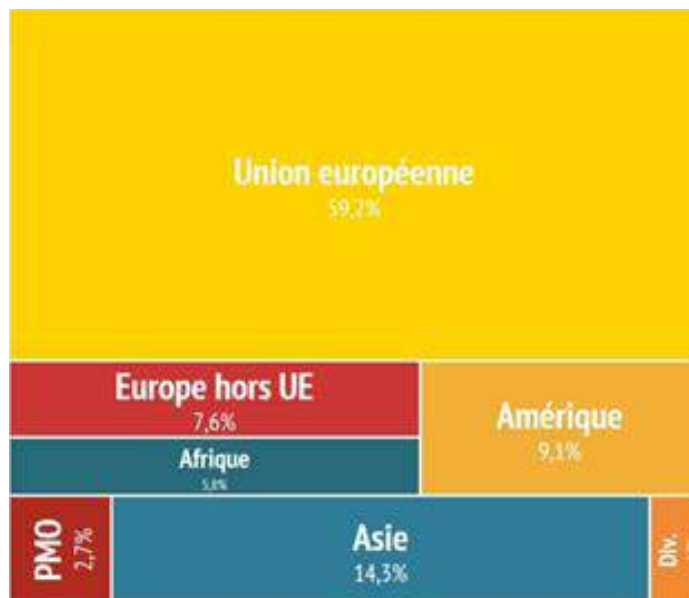


Figure 37 :

Part des différentes zones dans les échanges de biens de la France en 2014

Source Douanes

Données estimées CAF/FAB



4. L'excédent chute au Proche et Moyen-Orient mais s'accroît fortement en Afrique

Baisse d'un quart de l'excédent français au proche et Moyen-Orient

L'excédent de la France au Proche et Moyen-Orient recule de 26% en 2014, les importations progressant de 1,5% alors que les exportations reculent de 2,8% à 13,5 Md€, au plus bas depuis 2008 dans une zone traditionnellement dynamique au cours des dernières années.

Les ventes vers l'Arabie Saoudite, premier fournisseur de la France dans la région, ont fortement baissé (-13,6%) et conduisent à un doublement du déficit bilatéral (4,1 Md€) alors que les importations françaises progressaient de 16,6% (7,1 Md€). Dans le même temps, l'excédent vis-à-vis des Emirats Arabes Unis (premier client de la zone) a progressé de 9,8% à 3 Md€ du fait d'importations en forte baisse (-14,8%) et d'exportations en hausse (+2,1% à 4,1 Md€).

L'excédent vis-à-vis de l'Afrique multiplié par plus de 2

Les exportations françaises vers l'Afrique ont diminué de 0,6% (27,5 Md€) alors que les importations reculaient de 3,1% à 26,3 Md€. Les échanges sont orientés à la baisse vers la zone pour la seconde année consécutive. Cette situation bénéficie à l'excédent français qui s'accroît de près de 0,7 Md€ par rapport à 2013 (+155%).

Les dynamiques à l'œuvre divergent sur le continent : (i) les échanges baissent avec l'Afrique du nord (-3,1% pour les exportations à 15,1 Md€ et -4,7% pour les importations) et demeurent équilibrés ; (ii) les exportations françaises vers l'Afrique subsaharienne sont accrues de 2,6% en 2014 (12,3 Md€), soutenues par les ventes vers l'Afrique Australe alors que les importations se sont repliées de 1%, avec un excédent qui a presque doublé sur l'année (1 Md€).

Au Maghreb, l'excédent français au Maroc chute fortement (à 136 M€) alors qu'il s'est accru en Algérie (+4,3% à 1,7 Md€). A signaler en Afrique Australe, le dynamisme des échanges avec l'Angola (2,3 Md€ d'échanges) mais aussi, dans une moindre mesure, l'Afrique du Sud (2,8 Md€ d'échanges) où nos exportations ont augmenté respectivement de 67% et 9% et les importations de 70% et 8,5%.

Figure 38 :
Evolution des exportations françaises par zone géographique partenaire

(base 100 en 2005, données brutes estimées)

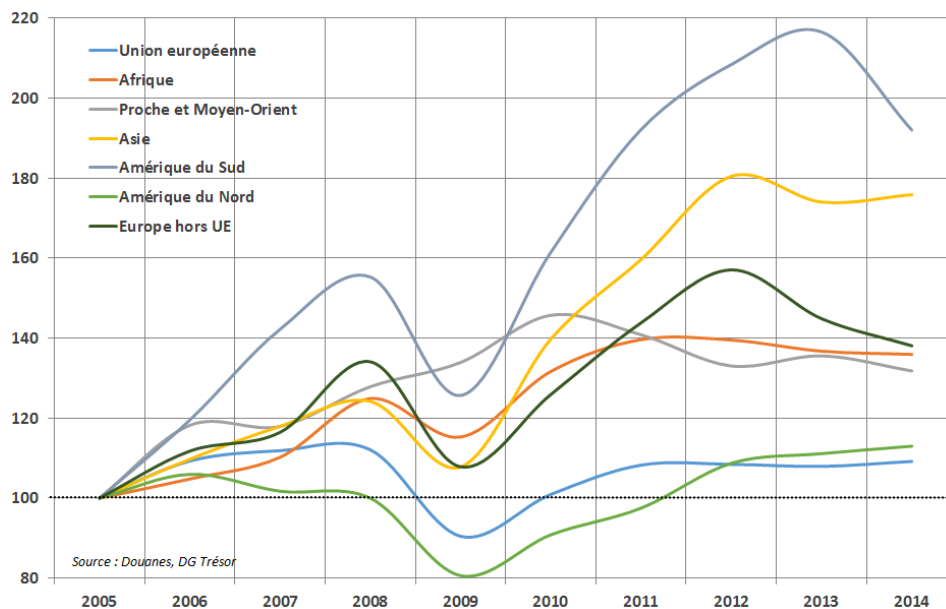


Tableau 9 : Synthèse des flux commerciaux de la France par grande région partenaire et contribution de chaque zone à l'évolution des échanges totaux en 2014

Données brutes estimées		2013			2014			
		Md€	Poids	Croissance annuelle	Md€	Poids	Croissance annuelle	Contribution à la croissance annuelle (pt de pourcentage)
Ensemble CAF/FAB hors matériel	Export	428,8	100,0%	-1,3%	428,9	100,0%	0,0%	0,04%
	Import	506,8	100,0%	-2,2%	500,4	100,0%	-1,3%	-1,27%
	Solde	-78,1		-7,2%	-71,5		-8,5%	
Union européenne	Export	256,2	59,8%	-0,5%	259,2	60,4%	1,2%	0,70%
	Import	293,4	57,9%	-2,1%	291,0	58,2%	-0,8%	-0,47%
	Solde	-37,2			-31,8			
Zone euro	Export	201,6	47,0%	-0,8%	202,4	47,2%	0,4%	0,18%
	Import	242,4	47,8%	-1,8%	240,2	48,0%	-0,9%	-0,44%
	Solde	-40,8			-37,8			
Europe hors UE	Export	32,3	7,5%	-7,8%	30,7	7,2%	-4,7%	-0,35%
	Import	43,6	8,6%	-1,2%	39,8	7,9%	-8,8%	-0,75%
	Solde	-11,3			-9,0			
Afrique	Export	27,6	6,4%	-2,0%	27,5	6,4%	-0,6%	-0,04%
	Import	27,2	5,4%	-5,6%	26,3	5,3%	-3,1%	-0,17%
	Solde	0,4			1,1			
Afrique du Nord	Export	15,6	3,6%	-3,9%	15,1	3,5%	-3,1%	-0,11%
	Import	15,7	3,1%	-5,1%	15,0	3,0%	-4,7%	-0,14%
	Solde	-0,1			0,1			
Amériques	Export	43,1	10,1%	2,7%	42,1	9,8%	-2,4%	-0,24%
	Import	44,9	8,9%	-3,1%	42,9	8,6%	-4,5%	-0,40%
	Solde	-1,8			-0,9			
Amérique du Nord	Export	32,3	7,5%	2,2%	32,8	7,7%	1,7%	0,13%
	Import	37,4	7,4%	-0,7%	36,3	7,3%	-2,9%	-0,21%
	Solde	-5,1			-3,5			
Amérique du Sud	Export	8,9	2,1%	3,9%	7,9	1,8%	-11,3%	-0,24%
	Import	6,5	1,3%	-14,0%	5,7	1,1%	-12,0%	-0,15%
	Solde	2,4			2,2			
Proche et Moyen-Orient	Export	13,9	3,2%	1,9%	13,5	3,2%	-2,8%	-0,09%
	Import	11,7	2,3%	7,1%	11,9	2,4%	1,5%	0,03%
	Solde	2,2			1,6			
Asie	Export	53,7	12,5%	-3,6%	54,2	12,6%	1,1%	0,13%
	Import	76,7	15,1%	-4,1%	78,3	15,6%	2,0%	0,31%
	Solde	-23,1			-24,1			
Autres pays	Export	2,0	0,5%	-18,6%	1,7	0,4%	-15,5%	-0,07%
	Import	9,3	1,8%	9,7%	10,2	2,0%	9,5%	0,17%
	Solde	-7,3			-8,5			

Source : Douanes, DG Trésor

Une facture énergétique en forte baisse (-17%) mais encore équivalente à 77% du déficit total

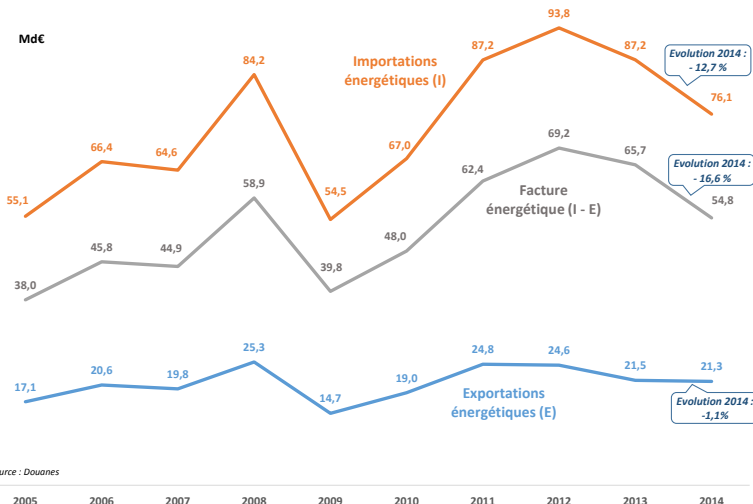
- ✓ La facture énergétique se réduit fortement en 2014 (-17 %), passant de 65,7 Md€ à 54,8 Md€. Ce recul est dû à la baisse du prix du pétrole (-8,2% sur l'année) mais aussi à celle des quantités de produits énergétiques importés. Au total, les importations énergétiques diminuent de 13% en valeur.
- ✓ C'est cet allègement de la facture énergétique qui est à l'origine de la réduction du déficit commercial français en 2014.
- ✓ Malgré cette baisse, la facture énergétique équivaut encore à 77% de notre déficit total (hors matériel militaire).
- ✓ Nos échanges énergétiques restent déficitaires sur la majorité des produits, la France demeurant néanmoins exportatrice nette d'électricité.

1. A 54,8 Md€, la facture énergétique se réduit de près de 11 Md€ soit 17%

A 54,8 Md€ sur l'année, la facture énergétique, qui désigne le solde importations - exportations de produits énergétiques³⁴, s'allège de 10,9 Md€ soit 17% par rapport à 2013. Elle poursuit ainsi sa tendance à la baisse amorcée au 2^{ème} semestre 2012.

Figure 39 :

Evolution annuelle des exportations, des importations et de la facture énergétique, depuis 2005, en Md€



Source : Douanes, DG Trésor

Cette diminution est due à un fort recul des importations, de 13% en valeur, à 76,1 Md€, lui-même lié (i) à la baisse du prix pétrole sur l'année (-8,2% pour le baril de Brent en euros en moyenne annuelle, avec une chute entamée à l'été, aboutissant à une division par près de 2 entre juin et décembre³⁵) mais aussi (ii) à une baisse des quantités importées (-10,2% pour le pétrole brut à fin novembre).

La dépréciation de l'euro depuis mai est de nature à limiter l'impact de la baisse du prix du pétrole, fixé en

³⁴ Les produits énergétiques sont entendus comme ceux regroupés dans les positions DE (« hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets ») et C2 (« produits pétroliers raffinés et coke ») de la nomenclature agrégée (niveau A17).

³⁵ Si ce niveau très bas en fin d'année devait se maintenir, il impacterait donc fortement la variation 2014 / 2015.

dollars au niveau international, **sur notre facture énergétique. Néanmoins, en moyenne sur l'année, cet effet ne s'observe pas**, le taux de change moyen euro-dollar en 2014 restant très proche de son niveau de 2013, à 1,33 € pour un dollar.

Dans le même temps, **les exportations énergétiques, nettement plus faibles** (et consistant principalement en des produits pétroliers raffinés), **sont en légère diminution (-1,1%), à 21,3 Md€.**

Au total, malgré sa réduction, la facture énergétique continue néanmoins de peser fortement sur notre commerce extérieur, puisqu'elle équivaut encore à 77 % du déficit total (CAF/FAB) – contre 84% en 2013.

Figure 40 : Evolution annuelle de la facture énergétique (Md€) et du cours du baril de pétrole (brent) en euros et en dollars, depuis 2005



Source : Global Insight, Douanes, DG Trésor

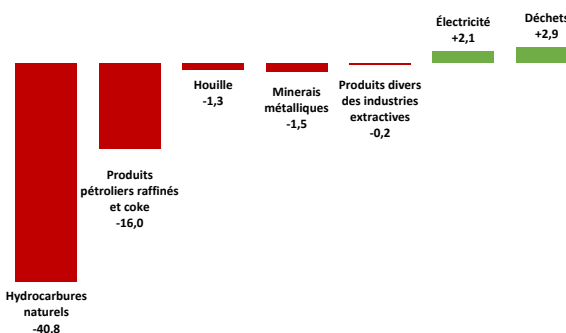
2. Nos échanges énergétiques restent déficitaires sur la majorité des produits, la France demeurant toutefois exportatrice nette d'électricité

Les produits bruts (principalement les « hydrocarbures naturels ») représentent les trois-quarts du déficit énergétique. Les produits pétroliers raffinés et le coke en constituent le quart restant.

L'excédent sur l'électricité s'élève en 2014 à 2,1 Md€, en forte progression (+25%) par rapport à 2013.

La France est également exportatrice nette de déchets industriels (excédent de 2,9 Md€).

Figure 41 : Solde des échanges des principales catégories de produits énergétiques en 2014, en valeur (Md€)



Source : Douanes, DG Trésor